



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

HCE

HAUT CONSEIL  
À L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES

# Diplomatie féministe : passer aux actes

Rapport final d'évaluation de la Stratégie internationale  
de la France pour l'égalité entre les femmes  
et les hommes (2018-2022)

Rapport n°2023-07-03 INTER-58 publié le 3 juillet 2023

**Sylvie PIERRE-BROSSOLETTE,**

Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

**Jocelyne ADRIANT-MEBTOUL, Nicolas RAINAUD,**

coprésident-es de la Commission « Diplomatie féministe : enjeux européens et internationaux »

**Corine CREPEL,** Rapporteuse

**Emma SCUDERI,** Chargée de mission





Trois axes de recommandations pour la future stratégie de diplomatie féministe française :

## **AXE 1 : Définir**

## **AXE 2 : Assumer**

## **AXE 3 : Financer**



# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| SOMMAIRE .....  | 5  |
| LISTE DES ACRONYMES .....   | 7  |
| INTRODUCTION .....  | 11 |
| I– Une diplomatie féministe insuffisamment définie, portée et financée .....  | 13 |
| <b>1. Une absence de définition</b> .....   | 13 |
| <i>1-1. Le manque d'un cadre conceptuel en France, en comparaison avec d'autres pays</i> ...  | 13 |
| <i>1-2. La proposition du HCE pour une définition française de la diplomatie féministe</i> ...  | 16 |
| <b>2. Un portage politique trop timide</b> .....  | 19 |
| <i>2-1. Une dynamique qui s'essouffle dans un contexte de backlash</i> .....  | 19 |
| <i>2-2. Porter la diplomatie féministe de manière plus systématique et systémique à tous les niveaux</i> .....  | 21 |
| <b>3. Des ressources très insuffisantes</b> .....   | 24 |
| <i>3-1. Mettre en place des équipes dédiées à temps plein</i> .....   | 24 |
| <i>3-2. Garantir un budget conséquent</i> .....   | 24 |
| II– La mise en œuvre des cinq objectifs de la Stratégie : un premier cadre de référence, des résultats en deçà des ambitions d'une diplomatie féministe ... | 27 |
| <b>1. Culture de l'égalité : des progrès sur le volet interne, une appropriation inégale des enjeux</b> .....   | 27 |
| <i>1-1. Instruments de l'appropriation : pilotage, référent-es égalité, formation</i> .....   | 27 |
| <i>1-2. Pratiques internes du MEAE : des avancées en matière de nominations, un long chemin vers la parité</i> .....  | 30 |
| <i>1-3. Une diffusion croissante des enjeux d'égalité dans les stratégies et actions des opérateurs, à des rythmes inégaux</i> .....                        | 32 |
| <b>2. Une intensification des actions et du plaidoyer en faveur des droits des femmes, mais des enjeux qui restent traités comme secondaires</b> .....      | 33 |
| <i>2-1. Une mobilisation accrue et un plaidoyer multilatéral renforcé en faveur des droits des femmes</i> .....   | 33 |
| <i>2-2. Des enjeux qui restent néanmoins traités comme secondaires</i> .....  | 36 |
| <b>3. Une aide publique au développement genrée qui peine à atteindre ses objectifs</b> ...   | 39 |
| <i>3-1. Des niveaux de financement encore faibles malgré des avancées structurelles</i> .....   | 39 |
| <i>3-2. Le Fonds de soutien aux Organisations féministes, un outil novateur à pérenniser et à améliorer</i> .....   | 43 |
| <i>3-3. Les contributions multilatérales : des progrès relevés, des cibles peu ambitieuses</i> ...  | 44 |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>4. Une stratégie encore peu visible et insuffisamment orientée vers les résultats . . . .</b>                    | <b>49</b> |
| <b>4-1. Une diplomatie féministe encore peu visible . . . . .</b>   | <b>49</b> |
| <b>4-2. Une démarche de transparence, mais une redevabilité insuffisamment tournée vers les résultats . . . . .</b> | <b>50</b> |
| <b>5. Dialogues et partenariats multi-acteurs : un cadre aux contours mal définis . . . . .</b>                     | <b>52</b> |
| <b>5-1. La concertation avec la société civile : un nouveau modèle de gouvernance à initier . . . . .</b>           | <b>52</b> |
| <b>5-2. Des liens encore faibles avec la recherche et le secteur privé . . . . .</b>                                | <b>53</b> |
| III– Recommandations pour la prochaine stratégie de diplomatie féministe de la France . . . . .                     | 57        |
| REMERCIEMENTS . . . . .   | 61        |

## LISTE DES ACRONYMES

**AAP** : Aide alimentaire programmée

**AEFE** : Agence pour l'enseignement français à l'étranger

**AF** : Atout France

**AFD** : Agence Française de Développement

**AFAWA** : *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (Action financière positive pour les femmes en Afrique)

**AFNOR** : *Agence française de normalisation*

**AGNU** : Assemblée Générale des Nations Unies

**APD** : Aide Publique au Développement

**ARCOM** : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BF** : Business France

**BSG** : Budget sensible au genre

**CAD** : Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

**CCNUCC** : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

**CDH** : Conseil des droits de l'Homme

**CEDEF** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes

**CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental

**CF** : Campus France

**CFI** : Canal France International (Agence française de développement médias)

**CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

**CIT** : Cadre d'Intervention Transversal

**COP** : Conférence des Parties (de la CCNUCC ou de la Biodiversité)

**CNCDH** : Commission nationale consultative des droits de l'Homme

**CNDSI** : Conseil national pour le développement et la solidarité internationale

**CNUCED** : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

**CSNU** : Conseil de Sécurité des Nations unies

**CSW** : Commission de la Condition de la Femme des Nations unies

**DAECT** : Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités territoriales

**DGT** : Direction Générale du Trésor (ministère de l'Economie et des Finances)

**DOS** : Document d'orientation stratégique

**DPT** : Document de politique transversale

**DSSR** : Droits et santé sexuels et reproductifs

**EF** : Expertise France

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**FASEP** : Fonds d'études et d'aide au secteur privé

**FGE** : Forum Génération Égalité

**FIDA** : Fonds international pour le développement agricole

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FMM** : France Médias Monde

**FNUAP** : Fonds des Nations unies pour la Population (*UNFPA* en anglais)

**FSOF** : Fonds de Soutien aux Organisations Féministes

**FSPI** : Fonds de solidarité pour les projets innovants

**FUHS** : Fonds d'urgence humanitaire

**FV** : France Volontaires

**GAP** : Plan d'action Genre de l'UE (Gender Action Plan)

**GAVI** : Alliance du vaccin

**GED** : Plateforme Genre et Développement

**HFE** : Haut.e Fonctionnaire à l'Égalité

**HFED** : Réseau de haut-es fonctionnaires à l'égalité des droits

**IF** : Institut Français

**IRD** : Institut de recherche pour le développement

**ISO** : Organisation internationale de la normalisation

**MEAE** : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

**MEFSIN** : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

**MOOC** : Massive Open Online Courses

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**ODD** : Objectif de Développement Durable



**OIF** : Organisation internationale de la francophonie

**OIT** : Organisation internationale du Travail

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**OMP** : Opération de Maintien de la Paix

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONU** : Organisation des Nations unies

**ONG** : Organisation non-gouvernementale

**OSC** : Organisation de la société civile

**OSI** : Organisation de solidarité internationale

**OTAN** : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

**PIB** : Produit intérieur brut

**PISCCA** : Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs

**PLF** : Projet de loi de finances

**PME** : Pacte mondial pour l'éducation

**RFI** : Radio France International

**RNB** : Revenu National Brut

**RP** : Représentation permanente

**RSE** : Responsabilité sociale des entreprises

**SEAE** : Service européen pour l'action extérieure

**UE** : Union européenne

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations unies pour l'enfance

**WPS-HA** : Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire (*Compact on Women, Peace and Security and Humanitarian Action*)



# INTRODUCTION

**Dans le contexte de recul alarmant des droits des femmes et de montée des autoritarismes partout dans le monde, la diplomatie féministe peut être une stratégie efficace, à condition qu'elle soit clairement définie et assortie d'objectifs orientés vers des résultats concrets, qu'elle fasse l'objet d'une volonté au plus haut niveau de l'État et, enfin, qu'elle soit dotée de moyens à la mesure des ambitions.**

Le recul mondial des droits des femmes est avéré et documenté. Il s'est accéléré avec la multiplication et l'aggravation des conflits, la pandémie de COVID-19, les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale, énergétique qui se sont ensuivies, et la prolifération des régimes autoritaires au détriment des démocraties et des droits humains. Il ne se limite pas à l'Afghanistan et l'Iran où la négation des droits des femmes est érigée en idéologie d'État<sup>1</sup>, ni aux zones de conflits, du Sahel à la République démocratique du Congo, de l'Ukraine à la Syrie ou au Yémen, qui font converger persécutions de genre et régressions des droits. Il concerne toutes les sociétés, car les femmes - la moitié de l'humanité faut-il le rappeler - y sont les premières impactées par les crises multiples. Le 8 mars 2023, Journée internationale des droits des femmes, et en ouverture de la Commission sur le statut des femmes (CSW) de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, déplorait que « *l'égalité entre les sexes s'éloigne de plus en plus. ONU Femmes l'estime à l'horizon de 300 ans. [Les droits des femmes sont] maltraités, menacés, violés à travers le monde [et] le progrès effectué depuis des décennies disparaît sous nos yeux* »<sup>2</sup>. A la veille de l'invasion russe en Ukraine, Vladimir Poutine menaçait le président ukrainien en ces termes : « *Que ça te plaise ou non, ma jolie, il te faudra supporter* »<sup>3</sup>. L'assimilation de l'offensive russe à un viol de l'Ukraine résonne fortement avec la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde et des discours virilistes sur la puissance et la guerre qui imprègnent le langage politique. Or, les bouleversements géopolitiques et l'explosion des crises imposent plus que jamais de nouvelles approches, de nouveaux acteurs et actrices, pour une réflexion globale vers un nouveau mode de gouvernance.

La diplomatie féministe peut devenir l'instrument international adéquat pour contrer ce recul de la démocratie, à condition d'être portée par une volonté politique forte à tous les niveaux et de se doter de moyens conséquents en adéquation avec l'ambition affichée. La Suède a été pionnière de ce concept en 2014 par la voix de son ancienne ministre Margot Wallström qui l'a défini comme une nécessité face à « *la subordination systémique et mondiale des femmes* ». Cette politique est cependant loin de faire l'unanimité. Elle est remise en cause par les mouvances autoritaires, extrémistes, conservatrices ou religieuses, comme l'illustre l'abandon du terme *féministe* par la Suède elle-même, à la faveur d'un changement de gouvernement en 2022. Une politique étrangère féministe ou diplomatie féministe est une politique transformatrice de la société, qui place au cœur de son action extérieure le respect et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes et des filles, la solidarité avec les femmes en lutte pour leurs droits sur la planète, pour une société mixte plus juste. Elle implique aussi de s'interroger, en dépit des contradictions inhérentes à la conduite de l'action extérieure, sur un rééquilibrage des priorités en faveur des droits et de la sécurité humaine et la nécessaire conciliation d'objectifs et d'intérêts divergents.

La France, patrie des droits humains et quatrième pays à s'être officiellement doté d'une diplomatie féministe en 2019 après la Suède, le Canada et le Luxembourg, a un rôle crucial à tenir sur la scène internationale. Après avoir réaffirmé l'égalité comme « *grande cause nationale* »<sup>4</sup>, elle peut aussi être le pays fer de lance des droits des femmes, les premiers à être contestés au niveau international, par une démultiplication des mobilisations en leur faveur et l'animation de nouvelles alliances renforcées avec les États affinitaires.

---

1 - <https://www.washingtonpost.com/made-by-history/2022/09/26/iranian-women-uprising-against-oppression-history/>

2 - Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, discours à l'occasion de la session annuelle de de la CSW, 06/03/2023 : <https://press.un.org/fr/2023/sgsm21713.doc.htm>

3 - <https://www.rtl.fr/actu/international/poutine-a-son-homologue-ukrainien-que-ca-te-plaise-ou-non-ma-jolie-faudra-supporter-7900122946>

4 - <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/toutes-et-tous-egaux>

Le Haut Conseil à l'Égalité a été mandaté pour réaliser l'évaluation de la **Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)**<sup>5</sup>, qui se fonde sur les auditions menées par la Commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux » du HCE avec les parties prenantes, auxquelles le HCE adresse ses remerciements pour la grande qualité et la sincérité des échanges, sur des données quantitatives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en réponse aux indicateurs du cadre de redevabilité annexé à la Stratégie, ainsi que sur des documents et questionnaires écrits complémentaires. Dans le prolongement de la précédente évaluation intermédiaire<sup>6</sup>, ce rapport a ainsi pour objectif de dresser, dans une première partie, un bilan général de cette stratégie sous l'angle de l'objectif politique énoncé en 2019 d'une diplomatie féministe. La deuxième partie présente un bilan détaillé suivant les cinq objectifs avancés en 2018 dans la Stratégie. Le rapport propose enfin des recommandations en vue d'une diplomatie féministe ambitieuse pour les droits des femmes au plan international - c'est-à-dire dotée d'une définition précise, pleinement assumée et convenablement financée -, alors que la France s'apprête à élaborer sa prochaine stratégie.

---

5 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_internationale\\_egalite\\_femmes-hommes\\_web\\_cle089345.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf)

6 - « La diplomatie féministe : d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement » : [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie\\_feministe-v4.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf)

# I – Une diplomatie féministe insuffisamment définie, portée et financée

Notant des progrès indéniables pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans la gouvernance, le HCE relève dans ce bilan général trois défis principaux pour la stratégie internationale de la France, évaluée dans la perspective exigeante d'une diplomatie féministe, et qui fondent les grands axes de ses recommandations pour la future stratégie : une absence de définition de la diplomatie féministe ; la nécessité d'assumer et de porter clairement une politique étrangère féministe ; l'impératif de doter celle-ci des moyens correspondant aux ambitions affichées.

## 1. Une absence de définition

### 1-1. Le manque d'un cadre conceptuel en France, en comparaison avec d'autres pays

---

**La diplomatie féministe française ne dispose pas d'une définition précise et d'une doctrine.** Énoncée dans une tribune conjointe du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Secrétaire d'État à l'Égalité le 8 mars 2019<sup>7</sup>, la diplomatie féministe de la France est mentionnée pour la première fois dans un texte législatif le 4 août 2021<sup>8</sup>, à l'article 1er de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM), sans pour autant apporter de définition. Cette annonce politique a de toute évidence un effet d'entraînement pour celles et ceux qui se sont appropriés ces enjeux et constitue un marqueur politique fort du plaidoyer politique. Elle suscite un intérêt croissant et de nombreuses actions et projets ont ainsi été menés à ce titre, mais le cadre conceptuel d'ensemble reste flou.

Antérieure à l'annonce d'une diplomatie féministe, la stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) constitue un premier cadre de référence. Par son approche transversale et la mise en place d'un pilotage institutionnel au niveau du Secrétariat général du MEAE, elle constitue une avancée par rapport aux précédentes stratégies « genre et développement » et apporte de premiers éléments de définition : elle a « pour objectif principal d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre de façon transversale et systématique dans l'action extérieure de la France » ; elle se fonde sur une « approche élargie » (étendue à l'ensemble de l'action extérieure et au volet interne), une « approche fondée sur les droits » (qui intègre les normes, règles et grands principes internationaux) et une « approche intégrée » (« *gender mainstreaming* », qui vise à intégrer l'égalité et les droits des femmes dans les objectifs des politiques publiques et outils de l'action extérieure).

#### *Des progrès nets sur le volet interne*

Dans ce cadre, des efforts significatifs ont été réalisés sur le volet interne, avec plusieurs nominations emblématiques au MEAE (dont la ministre C. Colonna, deux secrétaires d'État C. Zacharopoulou et L. Boone, la première Secrétaire générale, AM. Descôtes), l'atteinte en 2021 des objectifs de la loi Sauvadet imposant 40 % de primo-nominations féminines, la progression du nombre d'ambassadrices et de consules générales dont

---

7 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/actualites-et-evenements-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/actualites-2019-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/article/pour-une-diplomatie-feministe-tribune-conjointe-de-jean-yves-le-drian-et>

8 - [LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021](#) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

la proportion est passée à près d'un tiers en 2022 (14 % d'Ambassadrices en 2012), ainsi qu'une diffusion croissante des enjeux d'égalité parmi les opérateurs (dirigés par une Présidente ou une Directrice pour près de la moitié d'entre eux). Des efforts importants restent encore à réaliser pour atteindre la parité à tous les niveaux d'encadrement, en visant une approche qualitative (directions, ambassades, cabinets ministériels...) et une représentation plus équilibrée dans l'ensemble du réseau, y compris dans les postes en mobilité à l'étranger pour les différentes administrations, et pas seulement le MEAE.

#### *Une appropriation insuffisante*

Les auditions ont révélé que **l'absence de définition ou de vision claire des priorités conduit à une appropriation insuffisante ou à des interprétations variables** selon les acteurs ou actrices. Cette politique est portée avant tout par des agent-es engagé-es et n'est pas soutenue par un portage hiérarchique systématique à tous les niveaux ou un système de normes qui s'impose. La référence au terme de féminisme, qui implique une dimension transformative dans tous les domaines, mérite dès lors une explication sur la force de ce concept nouveau - et encore volatile - dans les relations internationales. Une politique étrangère féministe répond aujourd'hui à un impératif éthique, à des objectifs d'efficacité dans le règlement des conflits et des guerres<sup>9</sup> et à des aspirations fortes en matière de droits humains, d'égalité et de progrès économique et social durable.

#### *Une ambition exigeante*

La diplomatie féministe n'apparaît pas toujours comme un « réflexe systémique ». Or, c'est **une vision particulièrement exigeante** qui implique à la fois une éthique professionnelle, un recul critique, une vigilance constante ainsi qu'un volontarisme fort face à une « tendance permanente au retour des inégalités ». Elle nécessite davantage de discussions, qui s'inscrivent pleinement dans la pratique professionnelle de l'ensemble des agent-es, pour intégrer la perspective féministe dans chaque activité ou service afin d'inclure une lecture féministe des relations internationales largement marquées par les rapports de force et de puissance et de faire émerger une autre manière de concevoir la politique extérieure dans une démarche de plus en plus partenariale et inclusive. Elle implique de **passer de la sensibilisation à une politique de formation** ambitieuse et obligatoire, qui apparaît comme un des points faibles à renforcer, alors qu'elle joue un rôle essentiel dans la diffusion d'une « culture de l'égalité » comme dans la qualité des projets.

#### *Un projet collectif et transformatif*

Elle doit aussi être conçue davantage comme un **projet collectif** au service de l'intérêt commun. Elle n'est pas un projet porté essentiellement par des femmes et ne peut se développer sans une participation accrue des hommes, majoritaires à tous les postes de responsabilités et fonctions stratégiques dans les secteurs de la politique étrangère et de défense. De manière générale, dans les projets mis en œuvre sur le terrain comme en interne, les représentant-es des opérateurs et du MEAE constatent que la question de la mobilisation des hommes et des garçons et les enjeux autour des masculinités doivent être pleinement intégrés à l'ensemble des thématiques pour une approche de genre plus complète et impactante. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible, pour répartir le poids des responsabilités et des efforts, ce qui nécessite une plus grande implication des hommes, tout en veillant à une participation active des femmes encore trop peu présentes au cœur des processus décisionnels. Et ce d'autant plus qu'il ressort des auditions des variations dans les perceptions des femmes et des hommes sur les progrès réalisés dans la prise en compte des enjeux d'égalité, ces derniers exprimant en général plus de satisfaction que les femmes, que ce soit sur le volet externe liés aux activités de plaidoyer et aux projets mis en œuvre que sur le volet interne de l'égalité professionnelle.

Dès lors, si la stratégie internationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a constitué une avancée et une première étape pour promouvoir la diffusion d'une « culture de l'égalité » dans le ministère et dans les stratégies des opérateurs, elle n'apporte pas, selon le HCE, la même **visée politique transformatrice liée à la diplomatie féministe ou politique étrangère féministe qui vise des résultats concrets pour l'égalité, les droits des femmes et des filles et la liberté dans toutes les dimensions.**

---

9 - Marie-Cécile Naves, Institut de relations internationales et stratégiques, 26/10/20 <https://www.iris-france.org/151390-diplomatie-feministe-mode-demploi/>

*Dans les autres pays, une grande diversité dans la conception de cette politique extérieure féministe*

Alors que la France n'a pas encore défini de doctrine, plusieurs pays, eux, sont allés jusqu'à publier un manuel, une stratégie ou des plans d'action traçant les grandes lignes de leur diplomatie féministe<sup>10</sup> qui peuvent apporter des éléments de comparaison utiles. La Suède a été la première, en 2014, à la concevoir en intégrant de nouvelles préoccupations féministes à son action extérieure, avant de renoncer à ce terme en octobre 2022 lors d'un changement de gouvernement conservateur. Le Canada a lui aussi intégré des initiatives féministes dans ses sujets de politique étrangère, notamment dans les domaines de la sécurité, du commerce et du développement.

Parmi la douzaine d'États qui ont annoncé une politique étrangère féministe sur plusieurs continents (Canada, Luxembourg, France, Espagne, Mexique, Allemagne, Pays Bas, Argentine, Chili, Colombie, Libéria, Libye, Slovénie<sup>11</sup>), il y a une grande diversité d'avancement dans la mise en œuvre. Certains États s'y intéressent ou se dotent de plans d'action et stratégies « genre » ou « égalité ». La Finlande<sup>12</sup> affirme mener une politique étrangère féministe « implicite » tout en réfléchissant sur l'opportunité de la nommer plus explicitement en période de « backlash ». Une dynamique se dessine sur le continent des Amériques : après le Canada (2017), le Mexique (2020) qui ont ouvert le chemin, l'Argentine, le Chili et la Colombie ont exprimé la volonté d'adopter des diplomaties féministes. Au sein de l'UE, six pays ont annoncé une politique étrangère féministe. De son côté, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sans utiliser la dénomination « féministe », a développé ces dernières années une série d'instruments pour mieux intégrer l'impact sur les femmes de son action extérieure (GAP III, un agenda ambitieux pour l'égalité des genres et l'« empowerment » des femmes, la nomination d'une Ambassadrice genre et diversité, un processus de reporting, l'attachement répété à la plateforme de Pékin, un Plan d'action sur droits humains et démocratie 2020-24).

Selon les pays, l'accent est mis sur différents axes : la participation des femmes à l'agenda de « Femmes, Paix et Sécurité », l'empowerment économique (droits de succession, droit à la propriété, accès à des emplois décents, aux marchés, à la technologie, aux services sociaux), la politique commerciale, les droits fondamentaux des femmes, les droits sexuels et reproductifs, la lutte contre la violence, la sécurité climatique, la participation des organisations de la société civile, ainsi que la prise en compte du genre dans les politiques d'aide au développement. Certains sujets restent toutefois insuffisamment présents dans le débat : les pratiques économiques et commerciales qui ont un impact négatif sur les femmes, les politiques de migration et d'asile, le rôle des femmes dans la construction de la paix, et la diplomatie féministe comme instrument pour modifier l'environnement de la sécurité.

**La nouvelle doctrine allemande de politique étrangère féministe**

En Allemagne, la ministre des Affaires étrangères Annalena Baerbock a publié le 1er mars 2023 les lignes directrices d'une politique étrangère féministe<sup>13</sup> qui place l'égalité des genres et les droits des femmes en objectif central des relations extérieures. Parallèlement, la secrétaire d'État à la coopération au développement, Svenja Schultze, annonçait une nouvelle stratégie féministe d'aide au développement. Les lignes directrices présentent un cadre large d'application : négociations de paix, assistance humanitaire, et politique climatique notamment. La nouvelle politique étrangère féministe allemande, à l'instar de l'approche suédoise, met l'accent sur les « 3 R » : les droits des femmes et des filles (Rights), la représentation des femmes dans tous les domaines (Representation), l'accès égal des femmes et des filles aux ressources (Resources). Elle insiste sur trois domaines d'action : gender mainstreaming, gender budgeting et diversité interne. Le « gender mainstreaming » impose d'intégrer les droits des femmes et l'égalité dans les engagements externes de l'Allemagne y compris l'agenda « paix et sécurité », l'aide humanitaire, les droits humains, la diplomatie climatique et la politique extérieure

10 - 1. [Politique d'aide internationale féministe](#) du Canada 2. [Stratégie Internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) 3. [La Política Exterior Feminista del Gobierno de Mexico](#) 4. [Política Exterior Feminista de Espana : Impulsando la Igualdad en la Accion Exterior espanola](#). 5. [Handbook : Sweden's Feminist Foreign Policy](#) 6. [Adresse de Politique étrangère du ministre des Affaires Etrangères](#) Luxembourgeois.

11 - <https://www.gov.si/en/news/2023-03-08-minister-fajon-presents-feminist-foreign-policy-as-a-modern-future-oriented-policy/>

12 - [https://um.fi/documents/35732/0/Gender+equality+in+foreign+affairs\\_Vastapuu\\_Lyytikainen.pdf/4aef250d-4d89-41cd-d390-6059951d4aa9?e=1668426670061](https://um.fi/documents/35732/0/Gender+equality+in+foreign+affairs_Vastapuu_Lyytikainen.pdf/4aef250d-4d89-41cd-d390-6059951d4aa9?e=1668426670061)

13 - [https://www.shapingfeministforeignpolicy.org/papers/Guidelines\\_Feminist\\_Foreign\\_Policy.pdf](https://www.shapingfeministforeignpolicy.org/papers/Guidelines_Feminist_Foreign_Policy.pdf)

de l'énergie, le commerce extérieur et les investissements et la diplomatie culturelle et publique. Pour chaque domaine, sont mentionnés priorités et projets. Il est créé un poste d'ambassadrice pour la politique étrangère féministe afin d'accompagner sa mise en œuvre. Les lignes directrices établissent des objectifs de financement à 85 % de « projets genrés » pour le ministère fédéral d'ici 2025<sup>14</sup>. Enfin, elles visent à améliorer la proportion de femmes en position de responsabilité, promouvoir la non-discrimination et tirer parti de l'expertise interne sur les questions de genre et de diversité.

Les points forts de ces engagements sont : **la nomination d'une ambassadrice** dédiée à la mise en œuvre des lignes directrices ainsi que **l'intégration d'une approche intersectionnelle**. Considérant que l'Allemagne est un important contributeur d'aide au développement, l'engagement de la Secrétaire d'État à la coopération devrait probablement être suivi d'effets.

En revanche, il n'y a **aucun engagement spécifique sur la politique de défense et sécurité** alors que la sécurité est actuellement au centre de la politique étrangère allemande. On note également une **absence d'indicateurs clairs et de mécanismes de reddition de comptes** (comme les évaluations périodiques du HCE souvent évoquées dans le débat outre Rhin), **particulièrement sur le plan des engagements financiers** (cet élément a été une faiblesse de la politique suédoise qui a vu ses ressources au service de l'égalité fortement fluctuer d'une année sur l'autre).

## **1-2. La proposition du HCE pour une définition française de la diplomatie féministe**

---

### *Préciser le concept*

La diplomatie féministe ou politique étrangère féministe ne possède pas de définition unanime et univoque. Ses stratégies apparaissent variables d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe une convergence large pour une approche éthique fondée sur les droits, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusion économique, politique et sociale. La diplomatie féministe vise à promouvoir un féminisme universel contre toutes les formes de relativisme culturel, religieux, ou politique et repose ainsi sur une vision de la société fondée sur les droits, l'autonomie et l'émancipation des individus. L'objectif d'égalité, les droits universels et la participation des femmes imposent aussi de tenir compte de l'imbrication des facteurs d'inégalités et de discriminations multiples. Ainsi, outre les discriminations fondées sur son sexe, une femme peut subir d'autres discriminations liées à un handicap, sa religion, son origine, sa classe sociale, son orientation sexuelle, son âge, ... Ces facteurs s'entrecroisent et créent une discrimination spécifique, dite intersectionnelle. Cette grille d'analyse permet de mieux tenir compte des besoins et des attentes des populations dans les projets mis en œuvre en surmontant l'écueil ou la critique d'une diplomatie féministe dite « des pays du Nord » voire néo-colonialiste.

Dans la perspective de la future stratégie, le HCE propose une réflexion et une contribution pour une définition française de la diplomatie féministe :

**« La diplomatie féministe est la politique d'un État qui place, au cœur de son action extérieure, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la solidarité avec toutes les femmes dont les droits fondamentaux sont bafoués dans quelque pays que ce soit, la liberté et la lutte pour l'abolition du patriarcat. Et ce, dans l'ensemble de ses dimensions : droits humains, défense et sécurité, climat et environnement, développement, commerce, économie, numérique, culture, éducation, influence, etc... Elle assure, de manière paritaire, la participation des femmes ainsi que des mouvements féministes (à l'intérieur et à l'extérieur du pays) à sa co-construction et à sa mise en œuvre. Elle alloue sur la durée des ressources substantielles pour atteindre ses objectifs et met en place, au sein de l'État, une organisation institutionnelle et administrative dédiée et pérenne, qui permet d'assurer la cohérence des politiques et qui inclut un cadre de redevabilité. »**

---

<sup>14</sup> - 85 % des projets au titre de l'aide au développement devront inclure l'égalité comme « objectif significatif », dont au moins 8 % des projets ayant l'égalité comme « objectif principal » (dans la période 2019-20, moins de la moitié des financements ont été alloués à des projets intégrant l'égalité femmes-hommes comme objectif significatif ou principal).



### *Concevoir un cadre fondé sur des objectifs précis en partenariat avec les acteurs et actrices*

La diplomatie féministe ne dispose pas encore d'un cadre de redevabilité opérationnel qui permette d'évaluer l'impact et les résultats de cette politique de manière fiable, régulière et concrète. Le HCE note les efforts de transparence réalisés pour se soumettre à un exercice public régulier et relève que de plus en plus de programmes et projets incluent une redevabilité, mais il souligne qu'une politique féministe implique de pouvoir évaluer les politiques publiques de manière transparente et les actions menées à partir d'une grille d'évaluation tenant compte des droits et prévoyant des indicateurs de résultats mesurables. Une meilleure reddition des comptes, assortie d'une communication sur la mise en œuvre et les résultats concrets de la diplomatie féministe est indispensable. Elle doit être mesurable **grâce à des indicateurs qui permettent d'évaluer son impact.**

L'élaboration de la future stratégie doit permettre de **définir clairement le concept** autour d'axes forts et d'élaborer un **manuel de la diplomatie féministe**, en co-construction avec les familles d'acteurs et actrices concernés, institutions et agences. Même si des efforts en ce sens ont été réalisés, **une concertation renforcée** doit être mise en place avec toutes les parties prenantes et la société civile féministe. Elle pourrait associer les organisations féministes, y compris des Suds, d'autres pays de diplomatie féministes et leurs institutions dans ce processus afin de s'inspirer de leurs démarches transformatrices et de leurs priorités pour une meilleure harmonisation et complémentarité des politiques étrangères féministes.

### *Élargir la perspective féministe à tous les axes de la politique étrangère*

Il est apparu lors de certaines auditions que le concept de « diplomatie féministe » reste parfois perçu comme restrictif, limité aux rapports diplomatiques entre États, au cœur de l'action du MEAE et de ses opérateurs. Or, le concept d'action extérieure féministe ou de politique étrangère féministe implique d'autres secteurs. Comme le proposait le cadre suédois, elle doit s'appliquer à tous les domaines de la politique étrangère (développement, commerce, sécurité), englobant « les trois R » : les Droits (Rights) des femmes, soutenus par des Ressources et une Représentation accrue des femmes, auquel s'ajoute un quatrième R, le principe de « Réalité ». Ainsi, pour être un outil d'influence efficace, la diplomatie féministe ne doit pas se résumer aux enjeux de développement et de droits humains mais doit viser une approche globale, infuser la politique de défense et de sécurité, la politique commerciale, l'action internationale pour l'environnement, la diplomatie économique, le numérique, l'enseignement et la culture, le droit et la justice, car l'ensemble de ces enjeux doit être traité de manière interconnectée.

La perspective féministe reste notamment très insuffisante dans les enjeux de **sécurité** et ne peut se développer tant que la sécurité militaire reste au centre des relations internationales. Elle nécessite de remettre les enjeux de sécurité humaine et les droits des femmes et des filles au premier plan et de tendre vers un rééquilibrage des priorités de la politique étrangère, en renforçant la part des activités souvent reléguées au second plan (droits humains, développement durable, environnement et santé, ...), au profit de domaines plus « sérieux » comme les affaires de défense et sécurité. C'est cette opposition apparente, conduisant à considérer les droits des femmes comme accessoires, que la diplomatie féministe invite à réconcilier. Or, parmi les pays ayant annoncé une diplomatie féministe, on relève une absence de réflexion générale, sur ces enjeux et les articulations à envisager entre des objectifs fondés sur des valeurs pour la recherche d'un monde pacifié, et la *real politique* face aux agressions fondées sur des structures de pouvoir patriarcales. Cette réflexion invite à un débat plus large sur la sécurité en Europe, sur l'approche à adopter entre les ripostes de court terme à l'agression russe et les stratégies de long terme pour répondre aux causes profondes de l'insécurité globale. Mais également aux possibilités qu'une approche féministe apporterait à la refonte d'un ordre international pacifié dans lequel les compromis à réaliser entre la défense de valeurs et les stratégies géopolitiques seraient explicités. Comment et quand donner la primauté à la sécurité humaine sur la sécurité nationale ? Comment déconstruire les structures économiques et politiques globales qui reproduisent l'exclusion, la discrimination et l'injustice, à commencer par les inégalités de sexe ? Sans cette réflexion globale, la diplomatie féministe risque d'être perçue comme limitée au seul avancement de l'égalité femmes-hommes, ce qui pourrait mettre en péril la soutenabilité du processus engagé par un nombre croissant de pays.

**Le HCE a proposé des pistes de recommandations dans son précédent rapport, en vue d'intégrer pleinement le genre dans la politique de défense et de sécurité et de réaliser l'agenda « Femmes, paix et sécurité » en lien avec la diplomatie féministe.** Dans l'attente d'une évaluation conjointe par le HCE et la CNCDH de la mise en œuvre par la France de son 3ème plan national d'action « Femmes, Paix et Sécurité », il ressort globalement de l'avis des personnes auditionnées, comme de témoignages recueillis auprès de survivantes et défenseuses des droits humains impliquées dans les zones de conflits<sup>15</sup>, que cet outil reste souvent trop théorique et peine à faire une différence concrète sur le terrain que ce soit sur la participation des femmes aux processus de paix ou sur l'impunité contre les crimes et violences sexuelles. Amina Mohammed<sup>16</sup>, vice-secrétaire générale des Nations unies, déplore ainsi qu'en dépit des « preuves, avérées depuis des décennies, que l'égalité des sexes ouvre la voie à la paix durable et à la prévention des conflits, nous allons dans la mauvaise direction », et que les **dépenses militaires ont atteint « un niveau record de 2 100 milliards de dollars en 2021, au détriment des investissements dans la sécurité des populations »**. Alors que 103 pays ont adopté des plans nationaux d'action, ces engagements ne peuvent tenir leur promesse que s'ils sont soutenus par un financement à la hauteur du défi. Dans ce contexte, la diplomatie féministe doit aujourd'hui se décliner en **actions plus opérationnelles et agir de manière concrète et plus ciblée**, plus proche des besoins des populations.

**Par ailleurs, dans la continuité de son précédent rapport, le HCE réitère sa recommandation d'inclure la politique commerciale dans le champ de la diplomatie féministe**, à l'instar d'autres pays comme le Canada. Pour la France, les relations commerciales se déroulent en partie dans le cadre des accords commerciaux relevant de la compétence de l'UE. Or, les accords commerciaux contribuent à la création d'opportunités pour les femmes dans la vie économique ou peuvent au contraire aggraver leur situation. Il est préconisé de travailler à l'élaboration d'un agenda ambitieux d'intégration du genre dans les accords et de développer l'expertise sur ces sujets. Une première action à entreprendre en amont pourrait être d'organiser des formations aux enjeux et engagements internationaux sur « genre et commerce » à destination des acteurs les plus directement concernés ainsi que l'élaboration d'un guide pratique.

**L'enjeu climatique et la transition écologique** sont, entre autres, un axe important à investir, en lien avec les engagements internationaux, car les femmes (de même que les groupes sociaux vulnérables ou discriminés) sont à la fois les premières victimes du changement climatique, mais également des actrices clés des solutions. L'intégration systématique de l'égalité et l'autonomisation des femmes dans les réponses opérationnelles face au changement climatique, au niveau local, national, international, la participation des associations féministes dans les instances consultatives et d'élaboration des politiques environnementales, ainsi que le soutien accru aux OSC sur ces enjeux constituent les principaux défis dans ce domaine. Sur ce sujet comme sur les autres dimensions, il faut renforcer la place de l'**expertise** française, francophone, européenne de la recherche et de la société civile sur le genre dans les enceintes internationales (COP climat, COP biodiversité, UE, Forum politique de haut niveau sur le développement durable, Forum Eau, CSW, suivi du FGE et des coalitions d'action, etc.).

Enfin, la diplomatie féministe **doit reposer sur une approche globale, transversale et intégrée** dans toutes les dimensions de l'action extérieure, y compris sur le sol national, en tenant compte des migrations internationales et des politiques nationales et transnationales les concernant. Ce qui invite aussi les pouvoirs publics à un renforcement de la **cohérence entre l'action extérieure et l'action intérieure**.

---

15 - Événement « Femmes et conflits : vers une diplomate féministe » organisé conjointement par le CESE, le HCE et ONU Femmes France : <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/enjeux-europeens-et-internationaux/travaux-du-hce/article/un-25-novembre-pour-toutes-les-femmes-et-particulierement-celles-en-zones-de-top#t1>

16 - Débat annuel du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/614/89/PDF/N2261489.pdf?OpenElement>

## 2. Un portage politique trop timide

Dans son rapport à mi-parcours, en novembre 2020, le HCE s'interrogeait : l'annonce de la diplomatie féministe française était-elle un simple slogan mobilisateur, ou initiait-elle une véritable dynamique de changement ? La diplomatie féministe française était alors extrêmement récente, et, dans ce rapport à mi-parcours, il était davantage question d'évaluer les intentions que les actions.

Alors que l'on dispose désormais de quatre à cinq ans de recul depuis le lancement de la stratégie 2018-2022 et l'annonce de la diplomatie féministe, on peut affirmer que le portage politique reste en-deçà des ambitions initialement affichées. Certes, la revendication d'une diplomatie féministe a permis une véritable impulsion à plusieurs égards, comme l'organisation du Forum Génération Égalité (FGE). Cependant, la démarche manque encore de consistance et de systématisme, d'autant plus que depuis la tenue du FGE, la mobilisation plafonne, ou pire, retombe dans certains domaines.

Le fait que tous les objectifs ne soient pas pleinement atteints est compréhensible, compte-tenu du caractère exigeant d'une diplomatie féministe et de la complexité du contexte international, mais il est impératif de réinsuffler une nouvelle dynamique dès le second semestre de 2023, et d'entrer dans une deuxième phase volontariste.

### 2-1. Une dynamique qui s'essouffle dans un contexte de backlash

---

#### *Des actions de plaidoyer fortes malgré un certain manque de suivi*

Si l'ensemble des actions de plaidoyer de la France ces cinq dernières années n'a pas reposé sur les principes de diplomatie féministe, loin s'en faut, la politique étrangère française a, en de nombreuses occurrences, défendu des positions fortes, parfois dans des contextes difficiles, notamment sur le droit des femmes à disposer de leur corps, leur santé et droits sexuels et reproductifs (DSSR), réaffirmés dans le renouvellement de la stratégie française DSSR pour 2023-2027<sup>17</sup>. La France a porté d'autres thèmes prioritaires, en lien avec les objectifs de l'agenda 2030 pour le développement durable (ODD), notamment la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'éducation des filles et l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de son action multilatérale, dans les enceintes onusiennes et européennes. Elle a réaffirmé son soutien aux défenseur-es des droits humains, via l'initiative Marianne lancée par le Président de la République, dont la première promotion de 15 lauréates accueillies en France en 2022 a été composée exclusivement de femmes. Au sein du Conseil de l'Europe, elle a été à l'initiative d'une campagne pour promouvoir la ratification ainsi que l'universalisation de la Convention d'Istanbul, outil international le plus avancé en termes de normes législatives pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Au plus haut niveau, deux événements mobilisateurs sont à souligner.

Premièrement, lors du **G7 de Biarritz** en 2019, la présidence française a été force de proposition en matière d'égalité femmes-hommes. Dans ce cadre, la France a contribué à des initiatives importantes en faveur des droits des femmes et de leur autonomisation, comme l'initiative Afawa pour l'entrepreneuriat des femmes en Afrique et le Fonds mondial pour les survivant-es des violences sexuelles, cofondé par N. Murad et D. Mukwege. La France a également mis en place un dispositif de soutien aux organisations féministes dans le monde (FSOF) d'un peu plus de 120 millions sur trois ans, qui, malgré ses limites, matérialise un positionnement politique et diplomatique.

Deuxièmement, en 2021, la France a accueilli conjointement avec le Mexique le **Forum Génération Égalité** (FGE), organisé par ONU Femmes. Ce format novateur visait à associer une diversité d'acteurs et actrices dans une démarche partenariale (États, OSC, secteur privé). L'événement, qui devait être le plus gros temps fort de mobilisation pour les droits des femmes depuis la conférence de Pékin en 1995, a au final donné lieu à des démarches intéressantes (création de six coalitions d'action) et à certaines actions concrètes, mais dans

---

17 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/17x24\\_strate\\_gie-dssr\\_v2-2\\_cle48af48.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/17x24_strate_gie-dssr_v2-2_cle48af48.pdf)

l'ensemble, les actions menées sur le moyen terme ne sont pas conformes aux attentes qui avaient été créées. Bien que la France ne puisse pas porter à elle seule la charge d'animer ces partenariats, il est évident qu'elle a passé le relais très vite après la fin du Forum et que, depuis, le manque de leadership politique se fait sentir.

Dans le même ordre d'idée, au sein d'autres espaces ou initiatives multilatérales, la France devrait œuvrer de façon plus volontariste à imposer la question de l'égalité femmes-hommes ; s'il existe des groupes de travail « genre », qui développent des idées intéressantes, leurs travaux sont souvent relégués à un statut marginal (ou à des événements parallèles ou « side-events »), et ne sont parfois même pas intégrés dans les agendas de plénière des grandes réunions internationales.

### *Un contexte de backlash qui accroît le besoin d'une diplomatie féministe active*

L'action de la France est d'autant plus nécessaire que les exemples de recul des droits des femmes se multiplient sur tous les continents. L'Afghanistan est emblématique d'un apartheid sexuel<sup>18</sup> et de la remise en cause totale des droits des femmes et des filles, les talibans leur imposant, outre l'obligation de porter une burqa, une série d'interdictions : interdiction d'aller à l'école au-delà de 12 ans, de travailler, de se promener dans les parcs, d'aller au bain public, de sortir de chez elle sans tuteur masculin... En Iran, après l'arrestation et la mort de Masha Amini le 16 septembre 2022 pour un voile mal ajusté, les manifestations pour les droits des femmes ont mené à 14 000 arrestations et plus de 500 personnes tuées<sup>19</sup>. En Tunisie, ces droits sont les premiers impactés par le recul démocratique : la parité, inscrite dans la constitution, a été piétinée et le nombre de députées a déjà reculé en 2022 de 30 % à 18 %<sup>20</sup>. La Turquie a dénoncé la Convention d'Istanbul qu'elle avait pourtant été la première à signer, à Istanbul précisément, et remet en question l'égalité en faveur d'une « complémentarité » entre les femmes et les hommes. Les États-Unis d'Amérique ont déconstitutionnalisé le droit à l'avortement. Le Mexique détient le record du nombre de féminicides, plus de dix femmes y étant tuées par un proche chaque jour. Au Nigéria ou au Cameroun, des filles et des femmes sont kidnappées pour servir d'esclaves sexuelles ou domestiques. Le viol sert d'arme de guerre en République démocratique du Congo depuis près de trente ans, au gré des groupes armés qui s'y succèdent.

Alors qu'un grand nombre de pays ne reconnaît toujours pas l'égalité juridique aux femmes, placées sous tutelle masculine (pour travailler, ouvrir un compte, voyager, se marier ou divorcer, accéder à la propriété, ou voir un médecin...), le droit des femmes à disposer de leur corps, condition essentielle de l'autonomisation, est l'un des droits fondamentaux qui subissent les régressions les plus fortes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appelle les États à remettre les droits des femmes au cœur des politiques, soulignant que près de la moitié des femmes dans le monde « ne peuvent choisir leur contraception, leurs soins de santé et décider si elles veulent avoir des relations sexuelles ni avec qui »<sup>21</sup>.

Ces droits font l'objet d'attaques concertées. La stratégie réactionnaire, notamment impulsée à l'ONU par le secrétaire d'État américain sous la présidence de D. Trump, a décomplexé les régimes les plus conservateurs de la planète, qui ont fait alliance sous forme d'un manifeste anti-avortement - la déclaration dite du « consensus de Genève » signée par 34 États en 2020<sup>22</sup>. Si les États-Unis s'en sont retirés après l'élection de Joe Biden<sup>23</sup>, la Russie<sup>24</sup> et le Guatemala<sup>25</sup> l'ont depuis rejointe. Le droit à l'avortement, autorisé dans une cinquantaine de pays seulement, est non seulement remis en cause aux États-Unis, mais aussi soumis à des législations très restrictives dans plusieurs États européens.

La montée en puissance de courants ultraconservateurs, que l'on peut nommer anti-droits, « anti-gender », et qui mènent le « backlash » (« retour de bâton »), conduit à ce que le plaidoyer en faveur des droits des femmes adopte une posture de plus en plus défensive. Il s'agit, selon le terme utilisé par le Secrétaire général des Nations Unies, de

---

18 - [https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/01/la-communaute-internationale-doit-sanctionner-tout-systeme-instituant-l-apartheid-sexuel\\_6160071\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/01/la-communaute-internationale-doit-sanctionner-tout-systeme-instituant-l-apartheid-sexuel_6160071_3232.html)

19 - <https://news.un.org/fr/story/2023/03/1133422>

20 - <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/En-Tunisie-femmes-ete-trahies-2019-10-13-1201053976>

21 - <https://www.unfpa.org/fr/news/demystifier-8-idees-recues-sur-les-8-milliards-d-individus-qui-peuplent-la-planete>

22 - <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N20/344/30/PDF/N2034430.pdf?OpenElement>

23 - <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2021/01/28/memorandum-on-protecting-womens-health-at-home-and-abroad/>

24 - <https://politicalnetworkforvalues.org/en/2021/11/russia-joins-the-geneva-consensus/>

25 - <https://politicalnetworkforvalues.org/en/2021/10/guatemala-joins-the-geneva-consensus-35-countries-have-already-signed-it/>

« contrer le pushback ». L'objectif est de faire en sorte que le niveau d'ambition « ne se dégrade pas » davantage et que le langage agréé dans les enceintes internationales « ne recule pas », comme l'ont souligné les personnes auditionnées par le HCE. Elles affirment en outre que les coalitions favorables aux droits des femmes sont de plus en plus difficiles à constituer, alors que la Charte des Nations Unies, signée par 193 États membres, inscrit l'égalité femmes-hommes dans son préambule, et que de nombreux États ont pris des engagements internationaux qui ont consacré des avancées normatives importantes dans une perspective féministe<sup>26</sup>. Certains textes précédemment adoptés de manière consensuelle, comme la résolution bisannuelle sur l'élimination de toutes les formes de violences contre les femmes et les filles portée par la France et avec les Pays Bas à l'AGNU, doivent désormais être soumis au vote. Le fait que les droits des femmes s'inscrivent dans une histoire non linéaire et soient le terrain ou l'instrument d'une bataille idéologique, culturelle et politique, est malheureusement plus que jamais d'actualité.

### *Mener cette bataille de façon résolue*

La bataille politique pour l'égalité et les droits des femmes est ainsi à mener plus résolument, dans tous les formats possibles, afin de ne pas laisser le champ aux coalitions qui propagent la désinformation dans le débat public, laissant croire qu'une majorité des populations serait favorable au retour de « valeurs familiales traditionnelles » et s'insurgent contre une prétendue « idéologie du genre ». Si la diplomatie féministe doit bien sûr éviter l'écueil d'une croisade moralisatrice, **elle ne peut se résumer à des enjeux consensuels**. Elle doit établir de véritables stratégies de riposte, assumer davantage les différences et incompatibilités avec certains chefs d'États, et ne pas hésiter à sortir de la culture du compromis. Les droits des femmes sont non négociables ; ce sont des droits fondamentaux, universels, non relatifs ou « occidentaux ». Cela implique enfin d'innover en permanence, pour agir concrètement avec des outils appropriés et soutenir davantage les mobilisations et associations féministes dans le monde.

## **2-2. Porter la diplomatie féministe de manière plus systématique et systémique à tous les niveaux**

---

### *Réaffirmer explicitement la diplomatie féministe au plus haut niveau et l'inscrire durablement dans l'organisation administrative et institutionnelle française*

L'égalité et les droits des femmes ont été réaffirmés comme la « grande cause » du second quinquennat. Néanmoins, le terme de « diplomatie féministe » n'est pas mentionné de manière régulière dans les déclarations présidentielles. Il n'y a par exemple été faite aucune référence explicite lors de la dernière conférence des ambassadeurs et ambassadrices à l'été 2022 ou lors du discours en présence des personnels diplomatiques et consulaires à l'occasion de la clôture des « états généraux de la diplomatie » en mars 2023<sup>27</sup>.

Au niveau ministériel, si la vision d'une diplomatie féministe n'est pas systématiquement mise en avant, le terme a été prononcé à plusieurs reprises par J.-Y. Le Drian et C. Colonna, qui a par exemple déclaré, à l'occasion du 8 mars 2023, que « la diplomatie féministe, c'est intégrer la promotion des droits des femmes dans nos toutes premières priorités. C'est prendre l'engagement d'agir pour défendre ces droits partout dans le monde. Agir chaque jour et durablement. Agir sans jamais se résigner d'agir. »<sup>28</sup> Des liens ont parfois été faits avec la ministre de l'Égalité.

Dans le dialogue politique bilatéral, on trouve quelques exemples de mention de la diplomatie féministe, l'exemple le plus récent étant celui de la visite d'État aux Pays-Bas où les deux chefs d'État ont affirmé leur résolution conjointe à « promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et une diplomatie féministe »<sup>29</sup>. Cependant, dans l'ensemble, elle reste peu valorisée dans les échanges bilatéraux.

---

26 - Parmi ces textes : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (1994), la déclaration et le programme d'action de Pékin (1995), la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et suivantes (agenda "Femmes, paix et sécurité"), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et les autres engagements internationaux, dont la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement, et régionaux comme le protocole de Maputo, protocole international de l'Union africaine garantissant les droits des femmes dont l'interdiction des mutilations sexuelles féminines.

27 - <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/03/16/cloture-des-etats-generaux-de-la-diplomatie>

28 - <https://www.vie-publique.fr/discours/288549-catherine-colonna-08032023-droits-des-femmes>

29 - <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/13/declaration-conjointe-entre-la-republique-francaise-et-le-royaume-des-pays-bas>

Alors que de nouveaux moyens budgétaires et humains ont été annoncés pour accompagner la réforme et la transformation de l'outil diplomatique, la diplomatie féministe peut jouer un rôle essentiel dans cette volonté transformatrice. Elle doit devenir un réflexe. Les prises de position fortes doivent se multiplier dans les différents formats de dialogue, dans chaque déplacement des autorités politiques, dans les éléments de langage et discours de politique publique étrangère, dans toutes les enceintes. Les prises de parole ne doivent pas se cantonner à des événements phares pour les droits des femmes (8 mars, 25 novembre...) ou à certains domaines, comme le développement.

A l'heure actuelle, l'action interministérielle fait défaut, même si la stratégie bénéficie d'un pilotage à haut niveau par le Secrétariat général du MEAE. Dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027<sup>30</sup>, les affaires étrangères sont le seul domaine qui n'est pas cité - la diplomatie féministe n'apparaît donc pas. Si des réflexions et échanges ont lieu sur certains aspects transversaux (Agenda Femmes, Paix et Sécurité, genre et climat, prise en compte du genre dans les accords commerciaux), le cadre de redevabilité actuel ne fixe d'objectifs que pour le MEAE et ses opérateurs, alors que les autres ministères et institutions participent à l'action extérieure : armées, économie, transition écologique, énergétique, enseignement supérieur et recherche...

Par ailleurs, la diplomatie féministe reste assez méconnue et peu portée par les collectivités locales. Dans l'action internationale, quelques « villes pilotes » sont impliquées dans l'expérimentation de la budgétisation sensible au genre, mais cette stratégie doit diffuser davantage auprès de l'ensemble des acteurs et actrices publiques. Il est relevé que la délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MEAE a lancé pour la première fois en 2022 un appel à projets<sup>31</sup> en soutien à la coopération décentralisée dédiée à l'égalité femmes-hommes. Les efforts doivent être poursuivis pour associer les collectivités territoriales et accompagner la construction des politiques de coopération intégrant le genre des collectivités territoriales, notamment l'utilisation des marqueurs genre de l'OCDE.

Dès lors, l'élaboration de la prochaine stratégie doit être l'occasion de **réaffirmer la diplomatie féministe au plus haut niveau, de mettre en cohérence l'ensemble des services de l'État autour d'une feuille de route interministérielle déclinant des objectifs pour chaque ministère et institution impliquée et de l'inscrire comme une politique structurante et durable de l'organisation administrative et institutionnelle française.**

#### *Propositions pour porter efficacement la diplomatie féministe dans les instances multilatérales*

Dans le cadre de sa politique de « multilatéralisme efficace », de son positionnement en faveur des droits des femmes au sein des instances internationales et de son rôle en tant que membre permanent du CSNU, la France doit devenir un pays moteur pour promouvoir une politique étrangère féministe.

Le terrain de l'UE, où la France s'emploie à faire valoir le concept d'autonomie stratégique, est une des priorités. Il faut une action résolue et concertée en faveur d'une politique étrangère féministe comme contribution à un renforcement de la voix de l'Europe dans le monde. La France a un intérêt majeur à promouvoir cette vision en collaboration avec les États de l'UE intéressés. Il paraît particulièrement pertinent de s'appuyer sur l'axe franco-allemand, puisque l'Allemagne a lancé sa stratégie le 1er mars 2023, et que la ministre allemande a annoncé son intention de relancer le processus de dialogue sur la diplomatie féministe au sein du Conseil européen. Cela s'inscrirait dans la continuité de la présidence française de l'UE, suivie par les présidences tchèque et suédoise (conclusions du Conseil sur « Femmes, paix et sécurité » du 14 novembre 2022<sup>32</sup>), en concertation avec un nombre croissant de pays. Sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, **le Conseil de l'Union européenne (formation affaires générales) pourrait être le lieu d'un débat argumenté sur les enjeux liés à l'égalité et aux droits des femmes**, jouer un rôle moteur et proposer de nouvelles politiques et initiatives transformatrices avec les partenaires de l'UE pour élargir le concept d'autonomie stratégique dans les axes transversaux comme le commerce, le climat,

---

30 - <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/plan-interministeriel-pour-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>

31 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-thematiques/egalite-femmes-hommes/>

32 - <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/11/14/council-conclusions-on-women-peace-and-security/>

les nouvelles technologies et le numérique, la participation et la contribution des femmes dans ces secteurs, ainsi que les nouveaux enjeux de lutte contre les violences en ligne et le cyberharcèlement.

Il est nécessaire aussi de rechercher de **nouvelles coalitions géographiques** notamment sur certains enjeux qui font l'objet de blocages, en Europe même, et combattre l'idée que la diplomatie féministe est une stratégie « occidentale ». L'essor de ce concept sur d'autres continents, particulièrement en Amérique latine, l'intérêt croissant d'autres pays notamment sur le continent africain, pourrait permettre le développement de nouveaux partenariats prometteurs et le dépassement des logiques Nord/Suds. L'exemple du Mexique<sup>33</sup>, pionnier dans cette région, ou de la Colombie, dont le gouvernement se revendique féministe et place la promotion de la paix au centre de sa politique étrangère<sup>34</sup>, peuvent nourrir les échanges d'expérience, l'histoire des mobilisations féministes latino-américaines étant riche d'enseignements. Le Brésil, qui a annoncé son retrait du « consensus de Genève »<sup>35</sup>, son intention de rejoindre la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre les violences et le harcèlement sexuel au travail, pourrait s'y intéresser. Les initiatives de la France et une **action concertée avec d'autres États partenaires pourraient jouer un effet multiplicateur à l'échelle internationale** (AGNU, CSNU, G7, G20, CDH, institutions financières internationales, CCNUCC...).

#### *Renforcer le portage de la diplomatie féministe dans un cadre de concertation large et inclusif*

Sans nier les efforts réalisés en matière de concertation avec la société civile, l'abandon de la plateforme Genre et développement (GED) et la mise en place du FSOF ont suscité des questions sur l'équilibre à trouver pour associer au mieux une diversité d'organisations, au regard de l'asymétrie entre les grosses ONGs et la fragilité des petites structures associatives féministes françaises, qui n'ont pas accès à des financements pérennes pour mener à bien leurs missions. Les associations de jeunes qui travaillent sur les questions diplomatiques (notamment universitaires, comme les associations relatives aux Nations Unies dans les universités) pourraient aussi être associées, avec des perspectives croisées genre et jeunesse, afin de prendre en compte les besoins et propositions des jeunes femmes souvent très actives en tant que bénévoles, en identifiant une plateforme ou un interlocuteur dédié-es.

Bien que le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI)<sup>36</sup> ait occasionnellement traité des questions relatives à la diplomatie féministe, sa portée dans ce domaine apparaît limitée, d'autant que l'instance ne comporte pas de « famille d'actrices associations féministes ». Dès lors, formaliser un cadre de concertation pluri-acteurs sur l'action extérieure féministe est d'une importance stratégique. Le HCE préconise la mise en place d'un groupe de travail animé par le MEAE, avec des ressources dédiées, qui évite toute externalisation. Ce groupe travaillerait à la **meilleure articulation possible pour porter la diplomatie féministe dans un cadre le plus large et inclusif possible entre pouvoirs publics et familles d'acteurs et actrices** : associations féministes, associations issues des migrations, organisations de solidarité internationale, collectivités territoriales, milieux de la recherche, institutions de développement, commissions parlementaires. Ce cadre doit aussi permettre de répondre à deux impératifs, d'un côté l'appui pluri-annuel au fonctionnement et aux activités des associations, de l'autre, l'animation d'espaces de concertation comme l'était la plateforme Genre et développement ou des programmes structurants comme le FSOF.

---

33 - <https://www.gob.mx/sre/prensa/249905>

34 - [https://unwlostorage.blob.core.windows.net/csw/475037b3-cda8-4686-997a-c01267482e51\\_Concept%20note.%20Side-Event.%20Colombian%20Feminist%20Foreign%20Policy.pdf](https://unwlostorage.blob.core.windows.net/csw/475037b3-cda8-4686-997a-c01267482e51_Concept%20note.%20Side-Event.%20Colombian%20Feminist%20Foreign%20Policy.pdf)

35 - <https://www.gov.br/mre/en/contact-us/press-area/press-releases/brazils-withdrawal-from-the-geneva-consensus-joint-note-from-the-ministry-of-foreign-affairs-the-ministry-of-health-the-ministry-of-women-and-the-ministry-of-human-rights-and-citizenship>

36 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/partenariats/le-conseil-national-pour-le-developpement-et-la-solidarite-internationale-cndsi/>

### **3. Des ressources très insuffisantes**

Comme n'importe quelle autre politique ambitieuse, une diplomatie féministe suppose des moyens conséquents, à la fois en termes de ressources humaines et de ressources financières. Le HCE a tout à fait conscience que les dépenses publiques ne sont pas extensibles à l'infini et que de nombreux domaines souffrent d'un manque certain de ressources. Mais la diplomatie féministe est un champ nouveau, et pour cette raison, il faut la doter de plus de ressources humaines que la moyenne des autres champs d'action. Il reste beaucoup à construire. Cela ne peut se faire sans des investissements substantiels.

#### **3-1. Mettre en place des équipes dédiées à temps plein**

---

Le manque manifeste de ressources humaines, relevé lors des auditions, constitue un des principaux **freins à la mise en œuvre de la stratégie et à son développement**. La faiblesse des effectifs au sein des ministères, opérateurs et institutions concernées, affecte la capacité des agent-es à animer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie en centrale et à l'étranger et l'accompagnement des projets. En outre, à l'heure actuelle, les plus gros efforts reposent sur les bonnes volontés, trop souvent féminines, qui pallient les manques et remédient aux urgences. Non seulement cela limite la marge de progression, mais n'est pas loin, dans certains cas, de constituer un contresens : le système ne doit pas demander à des femmes de faire une double journée pour mettre en œuvre une politique censée rétablir les déséquilibres entre les femmes et les hommes.

Les efforts doivent porter, au MEAE, sur la **création d'un pôle dédié** à la diplomatie féministe, et celle d'un **poste d'Ambassadrice** dédiée à la coordination. En effet, il n'existe pas de pôle spécifique aux enjeux d'égalité comme dans des pays comme le Canada, qui estime son effectif dédié à une cinquantaine de personnes. Plusieurs services y participent, mais non exclusivement. Le service responsable de la coordination de la stratégie internationale est le pôle « genre, population, éducation et jeunesse », dont 2,5 ETP dédiés au suivi de la stratégie (hors encadrement). Plusieurs services contribuent au suivi de la diplomatie féministe : la Haute Fonctionnaire à l'Égalité, qui a pour mission la coordination des volets externe et interne mais qui cumule cette fonction avec la charge très exigeante de Directrice d'administration centrale (à titre de comparaison, son homologue allemande est à temps plein), avec l'appui d'une chargée de mission ; la direction des Nations Unies (un ETP en charge, mais non exclusivement, du suivi de l'agenda Femmes, paix et sécurité) ; la DRH (trois ETP sur le volet égalité des chances) ; une Secrétaire générale en charge du suivi du FGE ; l'Ambassadrice pour les droits de l'Homme. Les référent-es égalité du réseau cumulent leur fonction avec de nombreuses autres missions.

Au sein de l'AFD, qui a certes augmenté plus rapidement que le MEAE ses effectifs dédiés, les moyens actuels restent néanmoins **insuffisants pour accompagner la nouvelle phase transformatrice de l'APD générée**. Comme le relève une évaluation intermédiaire du FSOF, les ressources humaines allouées au pilotage et à l'animation du FSOF sont « limitées » et nettement « en dessous des objectifs du cadre de redevabilité dont une partie des activités suppose de disposer de moyens pour une animation transversale ». Ces moyens sont « en décalage par rapport aux besoins d'accompagnement tant du côté des OSC que des services du MEAE et de l'AFD et notamment les bureaux pays ou les postes dont l'engagement reste très inégal ». Les moyens humains supplémentaires au MEAE et à l'AFD pour assurer l'animation globale du FSOF sont estimés « à un minimum de six ETP ». D'autres agences ou administrations ne disposent pas non plus d'équipes suffisantes pour accompagner ces transformations. Expertise France a besoin de nouvelles ressources humaines et financières pour accompagner son accroissement d'activité, estimé à 20 % par an depuis sa création. L'Institut Français, opérateur phare de la diplomatie culturelle française, ne dispose d'aucun ETP dédié aux enjeux d'égalité et se heurte à des moyens contraints pour le développement de cette stratégie.

Pour franchir un cap, il est donc recommandé d'accroître, selon une trajectoire annuelle, les ressources humaines, en administration centrale et sur le terrain, et **d'augmenter le nombre d'ETP et de référent-es égalité dédiés à temps plein à sa mise en œuvre** dans les services et postes du réseau, notamment dans les ambassades et les bureaux pays.

#### **3-2. Garantir un budget conséquent**

---

La stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes n'est assortie d'aucune ligne de financement spécifique. Le document de politique transversale dédié à l'égalité femmes-hommes fait apparaître une progression



de divers financements relatifs à la question, mais les financements effectivement consacrés à cette politique ne peuvent être évalués, même avec un modeste niveau de précision. Les documents budgétaires officiels contiennent parfois des inexactitudes qu'on ne retrouve pas dans les sections relatives à la plupart des autres sujets, ce qui témoigne du fait que le sujet de l'égalité femmes-hommes à l'international n'est pas encore traité de façon minutieuse.

La diplomatie féministe doit être conçue comme une politique publique accompagnée **d'une ligne budgétaire sécurisée, pluriannuelle et pérenne, dédiée au pilotage et à sa mise en œuvre**. Les efforts doivent être poursuivis pour rendre plus lisible et transparente la comptabilisation des financements et développer la budgétisation sensible au genre et les mécanismes d'égaconditionnalité.

S'il est logique que l'aide publique au développement représente une part importante des moyens financiers déployés dans le cadre de la diplomatie féministe, elle a aujourd'hui tendance à constituer la seule et unique réponse à la question : où est l'argent pour la diplomatie féministe ? Les moyens doivent concerner de nombreux domaines (sécurité, commerce, climat, numérique, humanitaire...). Et la diplomatie féministe ne se résume pas, loin s'en faut, à une politique de développement ; cette dernière n'en représente qu'un aspect.

En outre, même si l'on ne considère que l'APD, la France reste en deçà des ambitions. L'APD bilatérale programmable dédiée à l'égalité atteint avec peine la cible de 50 % en 2021 alors que cet objectif était déjà celui fixé par la précédente stratégie « genre et développement » (2013-2017), soit il y a dix ans. Les projets dont l'égalité est l'objectif principal, considérés comme les plus transformateurs dans une perspective féministe, stagnent en dessous de 5 %. Les décalages dans le temps en termes de comptabilisation de l'aide dans les données de l'OCDE, cachent sans doute de légères variations à la hausse, mais ne suffisent pas à expliquer le décalage entre les ambitions et les résultats. **Les efforts doivent à présent être nettement intensifiés pour atteindre, alors qu'il ne reste que deux ans, les cibles de la loi DOP-SLIM de 75 % de l'APD bilatérale programmable dédiée à des projets ayant l'égalité comme objectif significatif, et 20 % comme objectif principal.**

Par ailleurs, il convient de fixer des objectifs pour l'ensemble de l'APD bilatérale française, et pas uniquement pour l'AFD. Les projets doivent enfin **s'inscrire dans une approche cohérente avec ses priorités sectorielles, tout en réaffirmant l'interconnexion des enjeux avec les autres axes de l'aide au développement** (changement climatique, transition écologique, biodiversité et genre, gestion des crises et des conflits et l'agenda Femmes, paix et sécurité) afin de construire une action globale.

Le FGE, qui repose en fait sur des engagements à évaluer par Onu Femmes, ainsi que le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) sont actuellement présentés comme les instruments financiers de la diplomatie féministe. Le FSOF est notamment le premier mécanisme étatique de financement international spécifiquement dédié aux OSC féministes du Sud, qui utilise actuellement trois canaux de financements existants de l'AFD et des outils du MEAE et des ambassades. Il a permis de mobiliser une capacité de financement de 138 millions d'euros en 3 ans (contre les 120 millions d'euros annuels initialement annoncés lors de son lancement). Il a de toute évidence eu un effet incitatif sur les services du MEAE et de l'AFD, en renforçant l'appropriation des enjeux liés au genre et apportant un retour d'expérience utile des associations féministes et sur les solutions qu'elles peuvent apporter comme vecteurs de paix dans des zones instables. Le FSOF a néanmoins rencontré des obstacles lors de sa mise en œuvre. Cela a engendré de nombreuses discussions, souvent constructives, et fait évoluer le mécanisme dans une certaine mesure. Cependant, il ne répond pas encore totalement aux besoins actuels des associations féministes en raison de procédures d'octroi des financements trop complexes ou exigeantes. Son fonctionnement doit continuer à être revu pour **améliorer l'efficacité de l'aide et l'équipe de coordination significativement renforcée pour améliorer la gouvernance de ce fonds**.

L'APD multilatérale consacrée aux Fonds spécifiquement dédiés à l'égalité a connu une véritable hausse sur la période. La France a réalisé un effort significatif lors du FGE avec une contribution complémentaire au FNUAP de 90 millions d'euros pour 2021-2025, ainsi que des contributions ad hoc additionnelles en 2022 et 2023. Cette tendance doit se pérenniser, et les objectifs qui seront fixés par la future stratégie devront être bien supérieurs à ceux énoncés en 2018. La France a le septième PIB mondial et porte une diplomatie féministe. Il serait contradictoire qu'elle se contente de n'être que parmi les 20 premiers contributeurs des institutions concernées (elle est actuellement au 17ème rang des contributeurs à ONU Femmes).



## II – La mise en œuvre des cinq objectifs de la Stratégie : un premier cadre de référence, des résultats en deçà des ambitions d'une diplomatie féministe

Cette deuxième partie présente des éléments de bilan sur la mise en œuvre des cinq grands objectifs de la stratégie internationale, se fondant sur des données quantitatives fournies par le ministère, sur les auditions menées par la Commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux » du HCE, ainsi que des documents, des questionnaires complémentaires et une enquête lancée en décembre 2022 par le MEAE auprès des référent-es égalité du réseau. La stratégie comprend ainsi un cadre de redevabilité, structuré autour de cinq objectifs spécifiques et intégrant 75 indicateurs, qui ont été regroupés et reformulés ultérieurement par le MEAE autour de 17 thématiques.

La Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), que le HCE a pour mission d'évaluer, a été adoptée par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) et lancée officiellement le 8 mars 2018. Si les deux premiers Documents d'orientation stratégique (DOS) « Genre et Développement » publiés en 2007 et 2013 guidaient l'intégration des enjeux liés au genre au sein de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, ce troisième document stratégique vise pour la première fois une approche transversale de l'égalité à l'ensemble des composantes de la politique étrangère française, incluant les volets externe et interne, ainsi que tous les acteurs et actrices du réseau diplomatique, opérateurs compris<sup>37</sup>.

### 1. Culture de l'égalité : des progrès sur le volet interne, une appropriation inégale des enjeux

**Objectif spécifique 1 : « Favoriser un renforcement de la culture institutionnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte du genre au sein du ministère et de ses opérateurs. »**

#### **1-1. Instruments de l'appropriation : pilotage, référent-es égalité, formation**

---

*Un pilotage et une gouvernance qui ont permis de jouer un rôle d'impulsion et de coordination*

Le HCE salue la mise en place en 2018, à la suite de ses recommandations, d'un pilotage à haut niveau de la Stratégie par le Secrétariat général du MEAE, qui constitue une avancée significative par rapport aux précédentes stratégies « genre et développement ». La gouvernance et le suivi reposent sur un pilotage animé par une équipe multiservices : le Secrétariat général, le pôle genre et développement de la Direction générale de la mondialisation (volet externe), le pôle Égalité des chances de la DRH (volet interne) et la Haute Fonctionnaire à l'Égalité (volet externe et interne)

---

37 - Le MEAE comptait 12 opérateurs sous sa tutelle ou co-tutelle pendant la période de mise en œuvre de la stratégie : Agence française pour le développement (AFD), Expertise France (EF), Institut français (IF), Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), France médias monde (FMM), Canal France International-Agence française de développement médias (CFI), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Institut de recherche pour le développement (IRD), Campus France (CF), France Volontaires (FV), Business France (BF), Atout France (AF). Atout France, agence de développement touristique de la France n'est plus sous tutelle du MEAE depuis 2022 et a été placé sous la tutelle unique de la Direction générale des entreprises du MEFSIN. Cependant, les interactions avec les ambassades restent actives.

qui est également Directrice des Amériques. Un comité technique, sous l'égide de la HFE, prépare le comité de pilotage qui s'est réuni deux fois par an, entre 2018 et janvier 2023, mobilisant une soixantaine de personnes, au niveau des directions des services centraux et des opérateurs. La Secrétaire générale et son prédécesseur ont souligné lors des auditions que ce pilotage à haut niveau a joué un rôle mobilisateur « indispensable pour assurer une approche transversale et intégrée » et poser un cadre de référence pour les agent-es.

Néanmoins, le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie et son cadre de redevabilité ne concerne actuellement que le MEAE et les opérateurs sous sa tutelle (ou co-tutelle). Le réseau de haut-es fonctionnaires à l'égalité des droits (HFED) des ministères, qui se réunit régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques, n'apparaît pas un outil suffisant pour mobiliser les directions en charge des affaires internationales des autres ministères autour de la diplomatie féministe. Les missions du réseau des HFED concernent en particulier l'égalité professionnelle ainsi que l'égalité femmes-hommes dans le champ des politiques publiques portées par leur ministère. A l'étranger, l'impulsion de cette stratégie implique un engagement volontariste des chef.fes de poste chargé-es de la coordination de l'action extérieure de la France en lien avec les services placés sous leur autorité. Une impulsion forte apparaît dès lors nécessaire au plus haut niveau pour mettre en cohérence les administrations impliquées dans l'action extérieure autour des enjeux de la diplomatie féministe et **l'inscrire durablement dans l'organisation administrative et institutionnelle française comme priorité de l'action extérieure.**

#### *Une extension significative du réseau des référent-es égalité : un outil structurant à consolider*

Le HCE souligne le renforcement et l'extension régulière au cours de la période 2018-2022 des réseaux de référent-es égalité, outil structurant pour la diffusion des enjeux d'égalité. Ce réseau a pour mission de mobiliser dans chaque service ou poste une personne responsable de porter l'intégration du genre, avec un rôle d'information et de relais, de sensibilisation, ou de partage de bonnes pratiques voire de formation. Le nombre de référent-es du MEAE est passé de 147 agent-es en 2017 à 214 en 2022, incluant les directions centrales, opérateurs et 93 % des ambassades. L'animation par le pôle genre et la chargée de mission de la HFE permet une circulation de l'information via une liste de communication et un séminaire annuel constitue le moment d'échange privilégié. En revanche, le MEAE n'a pas créé de plateforme de communication spécifique comme envisagé dans la stratégie. Tous les opérateurs ont au moins un-e référent-e égalité.

Certains opérateurs, en fonction de leur taille et des missions, ont créé leur propre réseau, notamment l'AFD (180 personnes, avec des réunions tous les deux mois), Expertise France (des référent-es pour tous les pôles opérationnels et un comité genre de 32 référent-es), l'AEFE (16 « relais égalité » au siège et 16 proviseurs ou proviseurs-adjoints dans le réseau). L'IRD prévoit de se doter prochainement d'un réseau à l'étranger et outre-mer et dans les unités de recherche.

Chaque service a pour mission d'établir une feuille de route égalité qui présente les priorités sur le volet externe (actions de plaidoyer, communication, coopération) et interne (égalité professionnelle). Un effort de généralisation de ces feuilles de route a été réalisé notamment au niveau des directions centrales, tandis que près de la moitié des ambassades, selon les dernières données transmises, n'ont pas encore communiqué ce document. Cet exercice semble jugé trop chronophage ou bureaucratique par certains postes ou représentations, qui ont privilégié d'autres outils comme les plans d'action des ambassades pour intégrer ces priorités. La pratique des bilans annuels (court rapport d'activité) n'est en revanche pas encore intégrée : seulement 20 % des ambassades et 29 % des directions ont effectué un bilan de leur action.

Des signes d'essoufflement (« gender fatigue ») sont relevés : activité perçue comme une « charge en plus » des autres fonctions, « manque de temps » pour assumer toutes les missions dans un contexte de moyens contraints, ou pour accompagner tous les projets genre, difficulté à « concilier ces enjeux avec d'autres priorités », « insuffisante valorisation » de la fonction de référent-e égalité, que ce soit dans les fiches de poste, dans l'évaluation de l'agent-e etc... Certains témoignages montrent que les avancées reposent souvent sur un noyau de personnalités très engagées, parmi les référent-es comme à différents niveaux de la hiérarchie, pour lesquelles l'exercice de la diplomatie féministe repose sur leurs propres convictions, plus qu'il ne s'appuie sur un système de normes contraignantes.

Le réseau des référent-es apparaît comme un outil structurant, à condition de ne pas exister séparément des responsabilités des chef-fes de poste et Directions dont le portage par des mesures volontaristes est essentiel à la promotion de la culture de l'égalité et de la diplomatie féministe. Certaines mesures ne sont pas encore généralisées, par exemple en matière de formation, d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il existe en outre un risque de traiter l'égalité de manière sectorielle alors que l'objectif de transformation promu par la diplomatie féministe doit irriguer pleinement les autres réseaux (affaires stratégiques et de sécurité, environnement, affaires européennes...), en lien avec son objectif de transversalité.

Ce réseau pourrait être **davantage renforcé et valorisé, par exemple en créant des binômes** en fonction des spécificités (binômes paritaires et/ou binômes liés aux domaines prioritaires identifiés par les services et postes, réseau de « points focaux » égalité dans les postes importants), et doit être soutenu par un **portage au plus haut niveau** tout en généralisant la pratique des bilans annuels de manière à mieux évaluer l'impact de la diplomatie féministe. Un renforcement de la **coordination** régionale par zone géographique ou transversale/thématique pourrait être recherché pour décliner une ou des priorités chaque année et réaliser un effort de plaidoyer mieux coordonné à certains moments clés.

### ***Sensibilisation et formation : des actions disparates, des moyens insuffisants***

Les efforts de formation apparaissent assez inégaux. 9 opérateurs<sup>38</sup> sur 12 indiquent avoir mis en place des actions de formation et de sensibilisation. Trois opérateurs, dont Campus France et France Volontaires ainsi que l'Institut Français n'ont pas fait état de ce sujet. Les formations restent en général non obligatoires, ou destinées à des catégories d'agent-es en fonction de leur activité (encadrant-es ou référent-es), parfois sous forme de modules en ligne. Elles reposent le plus souvent sur des actions de sensibilisation sur l'égalité professionnelle, la diversité, les biais et l'inclusion, les violences sexuelles et sexistes, alors qu'il est aussi important d'axer les efforts sur la méthodologie d'intégration du genre dans les programmes et pratiques professionnelles. Certains opérateurs (développement, médias) ont mis en place des formations axées sur le genre, obligatoires pour les nouveaux arrivants et à plusieurs niveaux (encadrement, directions régionales, agences du réseau).

S'agissant du MEAE, les actions apparaissent encore trop limitées (nombre, durée) pour permettre une appropriation durable de ces enjeux et les moyens dédiés sont apparus insuffisants. Il manque encore à ce jour d'outils RH pour évaluer avec précision le pourcentage d'agent-es réellement formé-es ou sensibilisé-es. Les données transmises font état de modules obligatoires qui relèvent d'actions de sensibilisation de courte durée à l'égalité professionnelle, destinées aux nouveaux et nouvelles arrivant-es, aux agent-es accédant pour la première fois aux fonctions de sous-directeur ou sous-directrice (harcèlement et lutte contre les discriminations), et d'échanges lors des départs en poste. Une nouvelle étape reste à franchir pour passer de la sensibilisation à la formation. Les feuilles de route des postes mentionnent des objectifs axés sur la communication sans stéréotypes, l'égalité professionnelle et la lutte contre les VSS mais aucun chiffre n'est fourni sur leur mise en œuvre. S'agissant des référent-es, il ressort de l'enquête réalisée que le séminaire annuel constitue la principale source d'informations (67 % y ont participé) et est considéré utile pour 88 % des référent-es. On peut estimer qu'environ un quart des référent-es ont suivi une action de formation complémentaire (53 sur 144 répondant-es, sachant que le réseau compte 214 référent-es).

Le MOOC « Genre et développement »<sup>39</sup>, coordonné conjointement par Expertise France, le MEAE et l'AFD, est une initiative intéressante qui promeut l'approche intégrée du genre dans les pratiques des professionnel·les de la coopération et du développement (9 modules). Hébergé sur la plateforme de cours Campus (AFD) pour permettre au public extérieur d'en bénéficier et sur la plateforme diplomatica (MEAE), il a été suivi par 5656 personnes inscrites via campus, et par 67 agent-es via diplomatica. Seulement 14 référent-es égalité ont déclaré dans l'enquête avoir suivi cette formation. En revanche, la mise en place par le pôle compétent du MEAE de plusieurs sessions sur l'intégration du genre à partir de 2021-2022 (atelier ou webinaire) a permis de sensibiliser un plus grand nombre d'agent-es des réseaux d'action de coopération et d'action culturelle et de certaines directions. C'est à systématiser.

---

38 - AEFÉ, AFD, Atout France, Business France, CFI, FMM, CIRAD, IRD, Expertise France.

39 - <https://mooc-campus.afd.fr/enroll/synopsis/index.php?id=2>

Les efforts de formation restent en général en nombre insuffisant au regard des enjeux. Des résistances peuvent encore apparaître, liées parfois à un sentiment de saturation, et une dynamique à impulser par l'encadrement pour qu'elles ne soient pas perçues comme une option ou une contrainte. S'agissant du MEAE, l'objectif de mettre en place un plan de formation dédié visant 100 % des agent-es formé-es aux enjeux d'égalité à l'horizon 2024 et une formation égalité actualisée reste encore à mettre en œuvre et devra être soutenu par des moyens et des outils adaptés. Pour passer un nouveau cap, **les actions de formation doivent être généralisées à l'ensemble des personnels indépendamment de leur niveau hiérarchique et s'inscrire dans une démarche plus intégrée et transversale en lien avec les pratiques professionnelles des agent-es.** Par ailleurs, il ressort aussi des auditions que les formations devraient être rendues **obligatoires** pour l'ensemble des agents publics, **avant un départ en poste à l'étranger, quelle que soit l'administration d'origine** (défense, intérieur, économie, etc.).

## **1-2. Pratiques internes du MEAE : des avancées en matière de nominations, un long chemin vers la parité**

---

### *Des avancées en matière de nominations*

En 2021, le MEAE a atteint pour la première fois, depuis son entrée en vigueur en 2017, les objectifs de la loi Sauvadet de 2012 imposant **40 % de primo-nominations féminines** (approche en « flux ») dans l'encadrement supérieur et atteint 41,3 % sur les emplois dits « de type 1 et 2 », c'est-à-dire d'ambassadrices, directrices d'administration centrale, cheffes de service et sous-directrices. Le rééquilibrage doit porter également sur la proportion des femmes parmi les titulaires des postes (approche dite en « stock ») : au 31 décembre 2021, le MEAE comptait 31 % d'ambassadrices (contre 14 % en 2012 et 25 % en 2017) et 30 % de femmes consules générales (contre 16 % en 2012 et 17 % en 2017). Des nominations emblématiques sont intervenues en 2022 à la tête du ministère et à quelques postes qui n'avaient encore jamais été occupés précédemment par des femmes (Secrétariat général, Direction Afrique du Nord Moyen Orient).

Néanmoins, les postes de chef-fes de service ne sont occupés qu'à 25 % par des femmes et la proportion de femmes sous-directrices progresse avec difficulté. S'agissant des postes d'ambassadrices, il existe des disparités régionales fortes entre les pays d'Afrique/Moyen Orient et Asie (zones jugées plus sensibles ou plus éloignées) et les postes de la zone UE où elles sont plus nombreuses (quasi parité). Dans le groupe des pays du G7, la France compte une seule femme ambassadrice (Royaume Uni) et trois ambassadrices dans les pays du G20. Certains postes, notamment les représentations permanentes (ONU, OTAN, Conseil de l'Europe...) ont mis en place des mesures volontaristes pour la constitution d'équipes paritaires, en phase avec les valeurs promues, mais ces exemples restent assez exceptionnels, malgré des efforts pour tendre vers un meilleur équilibre.

Les avancées s'appuient sur une politique de promotion volontariste. Comme relevé lors des auditions, elles ne doivent pas être considérées pour autant comme acquises car elles impliquent « une discipline de fer », pourtant nécessaire et légitime à tous les niveaux et sans laquelle les inégalités reviennent « naturellement sans une vigilance constante ». L'annonce le 8 mars 2023 d'une formation « Tremplin », destinée à promouvoir plus de candidatures féminines est à cet égard une initiative nouvelle dans l'accompagnement à des postes de responsabilité. Le mentorat est une dimension à renforcer, pour les différentes catégories, pour un meilleur accompagnement des parcours.

Le MEAE a obtenu en 2017 le label égalité Afnor (en cours de renouvellement) et a mis en place fin 2020 un plan d'action ministériel 2021-2024 sur 5 axes : écarts de rémunération ; égalité d'accès aux emplois, grades, promotions ; articulation vie professionnelle et vie privée ; lutte contre les discriminations et les violences ; gouvernance. Il a permis de fixer un premier cadre avec des indicateurs de suivi et une meilleure diffusion des enjeux internes d'égalité professionnelle. Cette politique est pilotée par la HFE et le pôle égalité des chances de la DRH qui associe, au travers des référent-es, les postes du réseau et les services centraux (feuilles de route prévoyant un volet interne). Néanmoins, de nombreux défis se posent pour progresser sur ces différents axes.

Une cellule d'écoute « Tolérance Zéro » a été mise en place fin 2020 : elle fait état de 189 signalements pour harcèlement depuis fin 2020, dont 12 % au titre des violences sexuelles et sexistes. Si elle a permis, selon des témoignages, de libérer la parole, les moyens d'investigation apparaissent limités (un-e référent-e écoute, diplomate expérimenté-e et un-e adjoint-e) et il n'est pas prévu de dispositif externalisé, qui permettrait d'assurer son indépendance. Certaines auditions font état de la valeur symbolique forte du portage d'une diplomatie féministe pour améliorer la sensibilisation au

sexisme, mais on relève aussi la permanence des stéréotypes (distinction entre secteurs « stratégiques et moins nobles », réseaux informels décisionnels excluant les femmes, etc.), toutes générations confondues. Des initiatives sont lancées dans certains postes pour mettre en place des groupes de travail ou sensibiliser aux bonnes pratiques, pour adhérer aux engagements de la Charte Jamais sans Elles<sup>40</sup>. Cependant, les sessions de sensibilisation à ces enjeux, non obligatoires, apparaissent encore en nombre insuffisant.

### *Un long chemin vers la parité*

**La loi Sauvadet, en instaurant des pénalités financières pour les employeurs publics ne s'acquittant pas des objectifs, a eu un effet positif sur les primo-nominations, mais son impact n'apparaît pas encore suffisant** pour améliorer la proportion de femmes dans les « stocks » d'emploi à responsabilité : 1/3 des emplois d'encadrement supérieur est occupé par des femmes. Les efforts sont indéniables compte tenu des contraintes de mobilité géographique et sujétions spécifiques (alternance de deux postes étranger/poste en centrale en France), mais **les obligations paritaires doivent être renforcées** pour atteindre une meilleure représentation dans l'encadrement supérieur. Par ailleurs, les administrations impliquées dans l'action extérieure conservent un faible taux de féminisation des équipes à l'étranger, notamment dans les fonctions de chef-fes de service (économie, armées, intérieur...) dans les ambassades. Les efforts doivent être généralisés et qualitatifs et viser un meilleur équilibre dans les affectations aux postes en mobilité.

**Le déséquilibre des viviers demeure un défi, mais non le seul.** En 2021, si les femmes représentent 52 % des titulaires du MEAE, leur part en catégorie A est de 37 % contre 45 % en catégorie B et 64 % en catégorie C. 35,5 % de femmes ont été admises aux concours A en 2021, contre 50 % sur les catégories B et C. Les corps A de secrétaire des affaires étrangères (47 %) et de secrétaires des affaires étrangères principal (36 % en 2021) sont plus féminisés que les corps A+. La levée du verrou statutaire qui empêchait les secrétaires des affaires étrangères principaux d'accéder aux postes d'encadrement supérieur a permis d'élargir ce vivier. Mais la réforme de la haute fonction publique (suppression du corps diplomatique et création d'un corps interministériel unique des « administrateurs-trices » de l'État) fait apparaître de nouveaux enjeux et interroge sur la capacité à poursuivre la politique de promotion volontariste visant à promouvoir en interne plus de femmes issues des corps A intermédiaires. Face au déficit d'attractivité, la **sensibilisation des jeunes générations aux métiers diplomatiques et consulaires** est aussi une dimension à renforcer. A titre d'exemple, on relève un intérêt marqué des jeunes femmes qui candidatent davantage que les hommes aux postes de « volontaires des Nations Unies » d'après les statistiques<sup>41</sup>. Les programmes de jeunes volontaires financés par le MEAE pourraient inclure une sensibilisation à l'accès aux postes pour les femmes et aux thématiques liées à l'égalité.

D'autres freins impactent l'accès des femmes aux responsabilités. Les témoignages révèlent des attentes très fortes sur les enjeux de conciliation entre vie privée et professionnelle, l'organisation et les méthodes de travail (et les moyens humains), l'accompagnement de la mobilité des agent-es ainsi que les inégalités salariales. La charte du temps de travail est de fait très peu mise en œuvre, malgré les consignes. A contrario, l'Ambassade de France en Suède apparaît un exemple unique : porté par des mesures volontaristes et un contexte local favorable grâce à une large appropriation des enjeux d'égalité dans la société suédoise, son mode d'organisation est attractif pour les candidatures féminines, contrairement au modèle français où la culture du surtravail, notamment dans la haute fonction publique, constituent des freins aux candidatures des agentes. Or, des données publiques du rapport social du MEAE de 2021<sup>42</sup> sur la situation matrimoniale des agent-es sont révélatrices d'un impact plus marqué sur les femmes des contraintes professionnelles : 30 % de femmes célibataires contre 21 % d'hommes, 12 % de femmes divorcées contre 5 % des hommes, 50 % des femmes mariées ou pacsées contre 69 % des hommes.

La mise en œuvre des objectifs en faveur de l'égalité professionnelle et salariale implique de renforcer la mobilisation en interne. Des efforts doivent, entre autres, porter sur la mise en place d'outils pour évaluer et améliorer la prise en compte de l'équilibre vie privée et professionnelle et les conditions de travail, favoriser un meilleur accompagnement des carrières et des familles par des mesures concrètes et notamment de l'emploi des conjoint-es en expatriation, et réduire les écarts salariaux.

---

40 - <https://www.jamaissanselles.fr/appe/>

41 - Jeunes Volontaires aux Nations Unies : nombre de candidatures reçues par poste et répartition par genre des candidat-es et recruté-es : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/travailler-dans-les-organisations-internationales/les-jeunes-en-oi-emploi-et-stages/les-programmes-jeunes-finances-par-le-meae/statistiques-des-programmes-jeunes-en-oi/article/statistiques-2022-des-programmes-jeunes-en-oi>

42 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_social\\_unique\\_2021\\_vf\\_cle06a194.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_social_unique_2021_vf_cle06a194.pdf)

### **1-3. Une diffusion croissante des enjeux d'égalité dans les stratégies et actions des opérateurs, à des rythmes inégaux**

---

La prise en compte du genre a progressé dans l'élaboration des stratégies de presque tous les opérateurs, les contrats d'objectifs, rapports d'activités, plans d'action et dans leur organisation interne, ce qui indique que la dynamique de la stratégie se diffuse peu à peu, quoique à des rythmes inégaux selon les secteurs, les missions et les moyens. Douze opérateurs, intervenant dans des domaines variés (culture et médias, enseignement, développement, recherche, économie et tourisme), ont été soumis aux objectifs de la stratégie 2018-2022 au même titre que le MEAE et son réseau, et doivent s'appropriier ces enjeux en fonction de leur expertise thématique. Certains ont un rôle spécifique, voire déterminant, dans la mise en œuvre d'une aide publique au développement genrée comme l'AFD, qui a des objectifs et indicateurs spécifiques. Les directions des opérateurs auditionnés ou interrogés par écrit ont fait valoir un haut niveau d'engagement sur ces enjeux. Trois (Atout France, France Volontaires, Campus France) n'ont pas répondu. D'après les données, un opérateur n'intègre pas ces enjeux dans son contrat d'objectif et de moyens (Business France). Neuf opérateurs sur douze mettent en avant la prise en compte du genre dans tous leurs rapports d'activité (sauf Atout France et Campus France).

La démarche d'appropriation nécessite un temps long de sensibilisation et de surmonter un certain nombre de résistances. Après une première phase où certains reconnaissent qu'ils « partaient de loin », les témoignages soulignent que les difficultés initiales peuvent être surmontées grâce à une prise de conscience de l'impact et d'effets positifs sur la gouvernance de l'institution (procédures RH, comportements inclusifs) comme pour l'intégration du genre dans les projets. Une politique très volontariste doit cependant être menée et le travail de sensibilisation et d'information constitue un « perpétuel recommencement ». Plusieurs opérateurs ont privilégié dans un premier temps des actions visant à faire progresser l'égalité dans la culture institutionnelle, se sont dotés de plans égalité professionnelle et sont engagés dans un processus de labellisation Afnor ou une démarche RSE.

La stratégie internationale a joué, bien que de manière inégale selon les secteurs, un rôle d'impulsion pour diffuser la prise en compte du genre, surtout pour les opérateurs qui n'avaient pas encore intégré ces enjeux dans leurs priorités. Certains étaient engagés dans cette démarche bien avant la Stratégie qui, soit n'a pas modifié les orientations existantes, soit a permis de les conforter. France Médias Monde, engagée depuis 2012 en tant qu'entreprise de l'audiovisuel public, est soumise à des obligations relatives aux médias français et transmet à l'ARCOM des bilans annuels. L'AFD s'est structurée progressivement à partir de 2014 avec la mise en œuvre du Cadre d'Intervention Transversal (CIT) 2014-2017 sur le genre, suivi en 2020 d'une stratégie 100 % Lien Social, l'obtention du label Afnor en 2021, et se présente aujourd'hui comme une « agence féministe » avec un pôle genre de 9 personnes, un corps social majoritairement féminin, soulignant avoir atteint une quasi-parité des directeurs-trices d'agence à l'étranger ; il reste cependant une marge de progression entre cette bonne volonté affichée et les résultats tangibles d'une culture de l'égalité réellement intégrée par tous les échelons et dans tous les domaines d'action de l'AFD, au-delà d'un pôle genre très actif. Pour Expertise France, la stratégie internationale a eu pour conséquence une structuration plus forte avec la mise en place d'une « Feuille de route Égalité de genre 2020-2022 », fondée sur une approche systémique et mesurée (évaluation des projets selon les critères de l'OCDE), en transversalisant le genre à tous les départements opérationnels et en l'intégrant à l'ensemble des thématiques. L'Institut Français s'est doté fin 2022 d'une feuille de route égalité, reconnaissant s'être lancé tardivement dans cette démarche dans un contexte de moyens contraints.

Toutefois, les données montrent que la moitié des opérateurs ne s'est pas encore dotée d'objectifs quantitatifs sur le genre. Six opérateurs intègrent un ou plusieurs objectifs dans leurs contrats d'objectifs et de moyens ou contrats de performances avec une cible mesurable liée à la thématique d'égalité. Certains ont surtout mis en place des indicateurs liés au volet interne et à l'égalité professionnelle. Les opérateurs en charge de la politique de développement et des médias ont mis en place des indicateurs liés à leurs activités sur le volet externe. Par exemple, Expertise France s'est doté d'objectifs, afin de parvenir à 50 % de nouveaux contrats signés marqués genre d'ici fin 2022. Canal France International, spécialisée dans l'accompagnement des médias locaux, indique que 45 % des bénéficiaires des projets sont des femmes en 2021 et 86 % des projets de l'agence sont élaborés selon le marqueur genre 1 ou 2, dont 14 % selon le marqueur genre 2. Ces opérateurs indiquent que les résistances les plus fortes sont celles rencontrées sur le volet externe en raison du « repli fort » relevé partout et en particulier sur les enjeux de planification familiale et de droits des femmes, d'où la nécessité d'un signal politique fort à haut niveau pour maintenir une approche très volontariste dans l'intégration du genre dans les projets et accroître la pression sur les gouvernements face à ces enjeux.



Plusieurs opérateurs n'ont en revanche pas encore fixé d'indicateur mesurable dans leur stratégie à l'international, notamment les opérateurs économiques, tandis que les opérateurs de la recherche sont au début une démarche de sensibilisation et d'expérimentation du marqueur genre dans la stratégie scientifique (cf. point 5 du bilan). Malgré les avancées, il ressort un certain décalage entre les actions en interne et l'appropriation des enjeux d'égalité dans le volet externe. Certains opérateurs, qui apparaissent moins engagés dans la démarche d'intégration des enjeux d'égalité dans leurs actions, ou n'ont pas répondu à certaines questions transmises, pourraient utilement être invités à expliciter leur positionnement sur cette stratégie.

## **2. Une intensification des actions et du plaidoyer en faveur des droits des femmes, mais des enjeux qui restent traités comme secondaires**

**Objectif 2 : « Intensifier le plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. »**

### **2-1. Une mobilisation accrue et un plaidoyer multilatéral renforcé en faveur des droits des femmes**

---

La stratégie internationale identifie **cinq priorités sectorielles** pour le plaidoyer politique et l'action extérieure de la France, qui ne sont pas mentionnées dans le cadre de redevabilité de la stratégie :

1. Libre et égal accès aux services sociaux de base, tels que l'éducation et la santé sexuelle et reproductive ;
2. Autonomisation économique des femmes comme « vecteur principal de progrès et de développement » ainsi que « leur intégration dans les processus de transition écologique » ;
3. Accès aux droits et à la justice et protection contre les violences sexuelles et sexistes ;
4. Participation des femmes aux instances de décisions dans le domaine économique, politique et social ;
5. Participation égale des femmes aux processus de paix et de sécurité.

La France a développé un **plaidoyer actif dans les enceintes onusiennes et européennes** (ONU, UE, Conseil de l'Europe...) et joué un rôle mobilisateur lors d'événements internationaux à l'occasion du G7 en 2019 et du Forum Génération Égalité en 2021. Le plaidoyer multilatéral de la France s'est renforcé sur les priorités sectorielles, en particulier les enjeux liés à la santé et droits sexuels et reproductifs, axe fort de la diplomatie féministe française, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'accès à l'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles et la participation aux instances de décision. En marge de la présidence française du G7 en 2019, un « **Prix Simone Veil de la République Française** » a aussi été créé afin de récompenser l'action des défenseur-es des droits des femmes dans le monde<sup>43</sup>.

Le Forum Génération Égalité (FGE) a constitué l'évènement phare de la mobilisation française en faveur de la diplomatie féministe. Organisé par ONU Femmes et accueilli conjointement par la France et le Mexique, il s'est tenu à Paris du 30 juin au 2 juillet 2021, réunissant des chef-fes d'État et de gouvernement, des représentant-es des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. Un plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été lancé et plus de deux mille engagements ont été pris pour un montant de 40 milliards de dollars autour de six coalitions d'action en vue de faire progresser l'égalité de genre d'ici 2026.

Néanmoins, bien que présenté comme le « rassemblement féministe mondial le plus important depuis la Conférence de Pékin en 1995 », ce Forum, dont l'organisation a été impactée par le contexte sanitaire, **n'a pas eu, en termes de mobilisation des États, une ampleur comparable à celui de Pékin**, qui avait rassemblé les représentant-es de 189 États contre 68 pour le FGE.

---

43 - Il a depuis été décerné à Aïssa Doumara Ngatansou, activiste camerounaise, en 2019 ; au collectif équatorien « Vivas Nos Queremos » en 2020 ; Habiba Sarabi, ancienne ministre en charge de la condition féminine et première femme nommée gouverneure d'une province en Afghanistan, en 2021 ; Komal Narayan, jeune activiste fidjienne, en 2022, et le Groupement citoyen pour la dépénalisation de l'avortement (la Agrupación Ciudadana por la despenalización del aborto) du Salvador en 2023

ONU Femmes, qui a présenté un premier bilan lors de l'AGNU en septembre 2022, doit produire un rapport et un événement mi-parcours en 2023, avant le prochain Forum en 2026. La faiblesse du cadre de redevabilité, en lien avec la dimension basée sur le volontariat et les partenariats entre acteurs, reste une contrainte, illustrant **le décalage entre le volontarisme politique affiché et l'insuffisance de mécanismes multilatéraux pour garantir la cohérence d'engagements universels et leur mise en œuvre**. Par ailleurs, le processus du FGE est apparu assez peu approprié par le grand public et les associations en région.

### **Engagements de la France lors du Sommet du G7 de Biarritz en 2019**

- **Le Partenariat de Biarritz** regroupe les **législations les plus progressistes** concernant l'égalité de genre de 14 États et de l'UE. Le Conseil consultatif pour l'égalité femmes-hommes du G7 a identifié 79 bonnes pratiques.
- L'initiative **AFAWA** en faveur de l'entreprenariat des femmes en Afrique, qui prévoit 5 milliards de financements, est portée par la Banque africaine de Développement, l'African Guarantee Fund et plusieurs pays du G7 dont la France qui s'est engagée à participer à hauteur de 135 M USD.
- Le **Fonds mondial pour les survivant-es de violences sexuelles liées aux conflits** : cofondé par les deux Prix Nobel de la Paix 2018, **Nadia Murad et le Dr Denis Mukwege**, le Fonds agit en RDC, Guinée, RCA, Turquie, Irak, Nigeria et à présent en Ukraine. La France siège au Conseil d'Administration et a contribué à hauteur de 8,2 M€ entre 2019 et 2022.

### **Les engagements du Forum Génération Égalité**

- En tant que championne de la coalition d'action 3, « **liberté à disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs** », la France s'est engagée à mobiliser **400 millions d'euros sur cinq ans** : 100 millions pour améliorer l'accès des femmes à la **contraception, à l'avortement sécurisé, et pour l'éducation à la sexualité** (dont 90 millions d'euros au programme des Nations unies UNFPA Supplies - pour l'achat et la distribution de produits contraceptifs modernes) ; 50 millions d'euros pour le **Fonds français Muskoka**, centré sur la **santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile** et de l'adolescent ; 250 millions d'euros d'engagements bilatéraux de l'AFD.
- Lancement de **l'Initiative mondiale sur la place des femmes dans le secteur de la santé et des soins**, partenariat international en collaboration avec l'OMS et l'ONG Women in Global Health<sup>44</sup>.
- Fléchage de 50 % de la contribution de 333 millions d'euros en faveur du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) à **l'accès à l'éducation pour les filles**.
- Initiative « **Marianne** » pour les **défenseur-es de la liberté**, dont la première promotion lancée le 10 décembre 2021 et accueillie à l'Élysée le 8 mars 2022 était exclusivement féminine : 15 personnalités accueillies en France pour un an afin de soutenir leurs initiatives.
- Lancement de la création d'**une norme ISO pour l'égalité entre les femmes et les hommes**<sup>45</sup> (élaborée au sein de l'Organisation internationale de normalisation).
- Annonces dans le domaine du sport, avec ONU Femmes et le Comité Olympique International autour de **l'Initiative le Sport pour la Génération Égalité**<sup>46</sup>.
- Charte pour lutter contre les stéréotypes de genre dans les industries culturelles et créatives (ICC) qui a rassemblé 76 organisations de 23 pays.
- Initiative de l'AFD **Défi 2X**, qui invite les IFD du G7 et d'autres institutions à s'engager pour mobiliser 3 milliards de dollars dans le but d'aider les femmes des pays en développement<sup>47</sup>.
- Ratification de **la Convention 190 de l'OIT relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail** le 08/11/2021, suite aux engagements pris.
- Publication du 3ème Plan National d'Action Femmes, paix et sécurité et annonce du lancement du **Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire (WPS-HA)**<sup>48</sup> que la France a rejoint le 11/02/2022.

44 - [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp\\_initiative\\_femmes\\_sante.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp_initiative_femmes_sante.pdf)

45 - <https://www.afnor.org/actualites/norme-iso-egalite-femmes-hommes/>

46 - <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/3/news-sport-for-generation-equality>

47 - <https://www.fr2xchallenge.org/accueil>

48 - [https://wpscompact.org/signatory-members/#organizations\\_D](https://wpscompact.org/signatory-members/#organizations_D)

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, la France a joué un rôle actif dans la **promotion de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul**, ratifiée par 37 États<sup>49</sup>, notamment lors de sa présidence du comité des ministres du Conseil de l'Europe en 2019, puis lors de sa présidence du Comité des parties en 2022. La France a mené une campagne pour accroître le nombre de ratifications, mais également promouvoir son universalisation en autorisant l'ouverture à signature de cette Convention par des États tiers. Plusieurs États associés ont manifesté leur intérêt, et obtenu l'autorisation du comité des ministres pour candidater (Kazakhstan, Tunisie, Israël) et doivent encore décider d'une ratification. A ce stade, la Convention n'a cependant encore rallié aucun pays hors du continent européen. La Convention est entrée en vigueur dans trois États européens, la Moldavie, l'Ukraine et le Royaume-Uni en 2022, ce qui constitue une avancée notable après le retrait de la Turquie de cette Convention en 2021, et le blocage de six États membres de l'UE qui l'ont signée (Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie) mais ne l'ont toujours pas ratifiée (la Pologne qui l'avait ratifiée, a quant à elle « suspendu » sa mise en œuvre, sans la dénoncer officiellement à ce stade), ces résistances persistantes freinant l'édification d'un socle normatif européen ambitieux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

**Le HCE estime que la Convention d'Istanbul, instrument légal le plus avancé en matière de protection des femmes et des filles et de prévention des violences sexuelles et sexistes, et de garanties d'accès aux droits, est un outil important de la diplomatie féministe.** Il invite à poursuivre les efforts pour la promouvoir dans tous les formats de dialogue et lutter contre la désinformation sur la notion de « genre ». Comme le relève Amnesty International dans une étude réalisée en décembre 2022<sup>50</sup>, les violences fondées sur le genre, dont les violences domestiques, augmentent de façon inquiétante dans les États du Conseil de l'Europe, notamment en Europe de l'Est et en Asie Centrale du fait notamment de la « recrudescence de la rhétorique traditionaliste, patriarcale et misogyne » du discours politique dominant. Cette violence politique s'inscrit dans un continuum de violences intrafamiliales que la crise sanitaire causée par la pandémie du Covid-19 et la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ne font qu'aggraver. Plusieurs pays de la région dépénalisent les violences domestiques et font ainsi le choix de privilégier « l'unité familiale » au détriment des droits, comme la Hongrie, membre de l'UE.

**Dans le cadre de l'UE**, la présidence française du Conseil de l'UE (PFUE) a porté **deux textes économiques en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : la directive sur l'équilibre hommes-femmes dans les conseils des sociétés<sup>51</sup>, finalement adoptée en octobre 2022 après un blocage des négociations pendant près de 10 ans, et qui vise à « briser le plafond de verre » dans les conseils d'administration des grandes entreprises, s'inspirant des lois françaises Copé-Zimmerman et Rixain sur la parité ; et la directive « transparence salariale » visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution, adoptée par le Parlement Européen le 30 mars 2023.

Par ailleurs, face aux réticences de plusieurs États de l'UE à ratifier la Convention d'Istanbul, une directive « violences » proposée par la Commission en mars 2022, sous PFUE, a pour objectif d'établir un socle de normes contraignantes pour que les formes les plus graves soient érigées en infraction pénale, notamment le viol, les mutilations sexuelles féminines, le partage non consensuel de contenu intime ou manipulé, le cyberharcèlement et la cyberincitation à la violence ou à la haine. Le HCE recommande de veiller à ce que **l'initiative législative au sein de l'UE poursuive les mêmes objectifs que la Convention d'Istanbul, qui vise un niveau de protection élevé**, favorisant effectivement une harmonisation et un renforcement des mesures européennes visant à mettre fin au continuum des violences, et de continuer à promouvoir l'adhésion de tous les États membres de l'UE à la Convention d'Istanbul, suite à l'annonce de la ratification officielle de cette Convention par l'UE. Par ailleurs, à l'approche des élections européennes de 2024, des initiatives comme la **Clause de l'Européenne la plus favorisée**<sup>52</sup>, conçue sous l'impulsion de Gisèle Halimi, pourraient devenir un axe de promotion active de la diplomatie féministe afin d'inciter l'UE à viser un **niveau d'ambition le plus élevé possible et à mettre en place les normes communes les plus avancées en faveur des droits et de l'égalité**.

Alors que la représentation des femmes reste déséquilibrée au sein de l'UE, la France pourrait renforcer son engagement à promouvoir la **parité aux plus hauts niveaux au sein de l'UE** et de ses institutions, et à constituer des alliances (coopération renforcée) pour avancer une vision et des moyens d'une **politique étrangère européenne transformatrice et inclusive**.

---

49 - <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=210>

50 - <https://eurasia.amnesty.org/wp-content/uploads/2022/12/eastern-europe-and-central-asia-protect-women-from-violence-in-crises-and-beyond.pdf>

51 - <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/gender-balance-corporate-boards/>

52 - Clause de l'Européenne la plus favorisée : ce projet porté par Gisèle Halimi, repris en 2019 sous l'appellation de « Pacte Simone Veil », vise à introduire dans la législation des États de l'UE les normes les plus avancées sur cinq thèmes principaux : droits sexuels et reproductifs ; vie de famille ; lutte contre les violences faites aux femmes ; égalité au travail ; représentation politique.

## **2-2. Des enjeux qui restent néanmoins traités comme secondaires**

---

### *Enceintes internationales et échanges bilatéraux*

En dépit d'avancées et d'une mobilisation croissante autour des enjeux d'égalité, notamment à l'occasion d'événements porteurs ou de quelques temps forts, ces questions restent cependant trop souvent traitées de manière sectorielle ou marginale, dans les enceintes internationales et dans les échanges bilatéraux.

**Au sein des organisations internationales**, la France s'engage à accroître ses actions et à valoriser les enjeux féministes. Elle a intensifié ses actions dans certaines enceintes, quoique les résultats soient difficiles à évaluer au regard des données transmises qui portent notamment sur la prise en compte du genre dans les stratégies de cinq fonds multilatéraux : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Partenariat mondial pour l'éducation (PME), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Alliance du vaccin (GAVI), Fonds vert pour le climat, Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il ressort un engagement fort de la France dans le cadre du Fonds mondial et du PME, mais un manque de données concrètes sur l'impact de ces politiques.

La francophonie paraît aussi un cadre pour renforcer la coopération en matière de droits des femmes et des filles. Au sein de l'OIF, le rôle moteur de la France dans l'adoption d'une Stratégie fondée sur les droits et commune aux 88 États membres au Sommet d'Erevan en octobre 2018 a permis d'entériner l'institutionnalisation de l'égalité femmes-hommes au niveau organisationnel et programmatique. Depuis sa création en 2020, le Fonds « La Francophonie avec Elles » a mis en œuvre 199 projets qui ont permis l'autonomisation économique de plus de 43 000 femmes de l'espace francophone. L'OIF avait créé en 2013, en réponse à la recommandation du premier Forum mondial des femmes francophones (FMFF) organisé alors par la ministre de la Francophonie et le MEAE, un Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes (RF-EFH) pour « fédérer les actions et expertises des ONG et OSC francophones en contribuant à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes dans les pays de la Francophonie ». Il pourrait être intéressant de clarifier la représentation des OSC françaises dans ce réseau, les moyens affectés et les articulations avec les autres lieux et dynamiques de plaidoyer.

Par ailleurs, les **autres forums et enceintes** multilatérales formelles ou informelles (**climat et environnement, institutions financières, sécurité...**) doivent aussi être l'occasion de valoriser plus systématiquement les enjeux de la diplomatie féministe. S'agissant du G20, bien que les enjeux de genre aient pleinement leur place dans cette enceinte, c'est surtout le sommet Women20 en marge du G20 qui porte ces sujets. Il existe peu de communication sur la participation de la France aux événements traités en marge des sommets internationaux et il n'a été fait aucune mention de l'égalité femmes-hommes dans le bilan du G20 à Bali en 2022<sup>53</sup> ni dans les discours de politique étrangère dans un contexte axé sur l'agression russe en Ukraine.

Dans les **relations bilatérales**, la stratégie fixe une série d'objectifs visant à intensifier le plaidoyer et placer les enjeux d'égalité « au cœur du dialogue bilatéral » et des interventions politiques à tous les niveaux institutionnels. L'augmentation des rencontres politiques et instructions intégrant le genre, y compris via des outils comme les prix droits des femmes, les cadres de concertation entre les ambassades et les partenaires de l'action extérieure, et une meilleure articulation avec « les objectifs de développement durable, le plan d'action genre de l'UE, l'Accord de Paris sur le climat et les autres stratégies sectorielles du MEAE », s'inscrivent dans les objectifs.

S'agissant du **portage par les directions géographiques et sectorielles, le bilan apparaît contrasté** : d'après les estimations transmises, 10 référent-es des services centraux ayant répondu estiment que la prise en compte de l'égalité dans le plaidoyer bilatéral « s'est améliorée depuis 2018 », mais seulement la moitié (5) répond que leur service dispose d'un « cadre de concertation et de dialogue spécifique ». Certains ont indiqué que « leur service n'était pas concerné » par les questions d'égalité alors qu'il est chargé de mener des activités de dialogue bilatéral. Des freins sont identifiés par 9 référent-es, qui rejoignent certains constats : « l'exigence de décaissement

---

53 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/enjeux-globaux/actualites/article/les-avancees-du-sommet-du-g20-de-bali-15-16-11-22>

pour l'APD, plus forte que la contrainte d'intégration d'une approche sensible au genre » (qui interroge sur une méthodologie axée sur la dimension financière de l'aide plus que sur les retombées effectives) ; « la faiblesse du portage politique des collectivités territoriales » ; « l'existence d'autres priorités sectorielles » ; la « multiplication des échelles de discussion à ce sujet ». 8 sur 13 estiment que la feuille de route égalité a permis de faire « progresser les enjeux de genre dans les relations bilatérales ». L'enquête fait ressortir une diversité d'actions, liées à des projets de coopération, à des notes ou plans d'action ou à des plaidoyers spécifiques, dont il ressort un certain manque de cohérence d'ensemble lié aux limites et à l'imprécision de certains indicateurs et au manque de cadre conceptuel et d'objectifs précis. Les données ne permettent donc pas une évaluation précise des actions ni d'en mesurer l'impact. Ces limites sont relevées par le consultant qui note que « les effets mesurés de la Stratégie englobent des perspectives différentes qui empêchent une analyse qualitative et quantitative rigoureuse », et que « les données collectées sur les indicateurs n'étant pas exhaustives, il est difficile d'apprécier l'ampleur des actions entreprises entre 2018 et 2022 par les directions ».

Sur le **portage par les ambassades, les données sont limitées** aux estimations de l'enquête. Le bilan est partagé : 53 % des référent-es ayant répondu indiquent que leur poste a établi des « cadres de concertation et de dialogue » avec les partenaires extérieurs pour intégrer l'égalité. Une majorité relève des « progrès » dans la prise en compte de ces enjeux dans les relations bilatérales de leur poste, avec une « légère variation » entre les réponses des femmes et des hommes, ces derniers ayant une opinion plus positive que les femmes. 70 répondant-es ont cité des exemples d'actions ayant permis une meilleure intégration du genre dans le dialogue bilatéral (douzaine de pays cités), la mobilisation autour d'événements clés, de dates symboliques et de conférences dédiées, ou le lancement d'appels à projets. L'organisation de prix pour valoriser des actions de militantes en faveur de l'égalité et les droits des femmes constitue un outil utilisé selon une majorité de référent-es. Néanmoins, des freins sont aussi identifiés par 76 répondant-es : le manque de portage en interne, le manque de moyens humains et financiers, le manque d'intérêt des partenaires politiques et la non-priorisation du sujet par rapport à d'autres thématiques, ainsi que le contexte socio-culturel et sécuritaire défavorable.

De manière générale, il ressort des données (partielles) recueillies, ainsi que des auditions, que **les enjeux liés à l'égalité et aux droits des femmes restent souvent traités comme secondaires ou accessoires dans le cadre des échanges politiques bilatéraux** ou sont encore trop « compartimentés » et peu intégrés dans une dimension plus large de l'activité diplomatique. Certains événements internationaux comme le Forum Génération Égalité ont joué un effet d'entraînement pour mobiliser le réseau diplomatique et favoriser plus d'échanges dans les dialogues d'État à État. Ces enjeux ont été évoqués plus fréquemment dans les exercices de préparation internes (dossiers de déplacements, notes d'entretiens, démarches et instructions des Ambassadeurs et Ambassadrices plans de coopération, plans d'action d'ambassade, missions d'inspection...). Néanmoins, cette dynamique semble aujourd'hui ralentie dans un contexte géopolitique jugé peu propice. Les enjeux féministes restent traités de manière sectorielle et les efforts de plaidoyer dans le dialogue bilatéral sont « relégués au second plan de l'activité diplomatique ». A contrario, la promotion de la diplomatie féministe dans le dialogue bilatéral peut avoir un effet d'entraînement sur les partenaires, par exemple sur le continent latino-américain où plusieurs pays marquent un intérêt croissant pour cette stratégie.

Tout en comprenant la priorité accordée aux intérêts nationaux et le nécessaire équilibre à trouver entre différents enjeux, **un portage politique plus systématique à l'occasion des visites ou déplacements présidentiels et ministériels comme des différents formats de dialogue au niveau des directions et ambassades est essentiel pour mobiliser davantage, y compris dans les pays où ces enjeux sont moins consensuels ou font l'objet de régressions.**

### **Stratégies sectorielles**

Par ailleurs, ces enjeux doivent aussi irriguer davantage les stratégies sectorielles et les politiques avec une approche plus intégrée.

Si les données indiquent que 21 stratégies sur 25 définies par le MEAE mentionnent la thématique du genre, seuls 7 documents contiennent des objectifs chiffrés ou indicateurs : en particulier, la feuille de route sur la « fiabilité de l'enregistrement des faits d'états civil », domaine important relatif à l'accès à l'identité juridique comme

condition d'accès aux droits, notamment pour les filles et les femmes, qui intègre les marqueurs genre de l'OCDE. **Une approche qualitative visant des résultats concrets doit aussi être recherchée dans toutes les stratégies.** D'une manière générale, pour favoriser la prise en compte effective du genre dans tous les documents stratégiques, il serait souhaitable d'organiser en amont les consultations avec les acteurs de la société civile de façon à associer systématiquement les organisations compétentes sur les enjeux féministes.

Certains documents ne comportent encore aucune référence au genre, comme **la stratégie internationale de la France pour le numérique** élaborée fin 2017, certes antérieure à la stratégie internationale pour l'égalité. Le domaine de la gouvernance numérique apparaît aujourd'hui un axe essentiel dans le cadre de la diplomatie féministe.

Plus récemment, la nouvelle stratégie « **Influence par le droit** » présentée conjointement en mars par le MEAE et le ministère de la justice pour 2023-2028<sup>54</sup> ne comprend aucune référence aux droits des femmes. Présentant les objectifs généraux pour faire du modèle juridique français un outil de rayonnement dans l'action extérieure, cette stratégie pourrait inclure, dans le cadre d'une stratégie d'influence européenne, la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que la parité dans les métiers de la justice et du droit comme exigence universelle.

S'agissant de la **diplomatie économique et le commerce** extérieur, il n'existe pas de feuille de route du MEAE qui décline des priorités dans l'action extérieure. Les premiers constats indiquent une prise en compte du genre encore limitée dans le domaine économique, alors que les cibles et indicateurs de l'Agenda 2030 insistent sur l'objectif d'autonomisation économique des femmes.

Au sujet de la **politique commerciale**, qui relève de la compétence de l'UE, la direction générale du Trésor auditionnée par le HCE souligne que des échanges ont lieu avec plusieurs États (France, Luxembourg, Belgique, Pays Bas, Suède, Danemark, Espagne, Finlande, Italie) qui plaident pour une meilleure prise en compte du genre dans les accords commerciaux et politiques commerciales communautaires, notamment dans la négociations d'accords avec le Canada et le Chili. Malgré des travaux au sein de la Cnuced et de l'OMC, il manque néanmoins d'études et d'expertise. Or, la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes appelait à « un inventaire des sources de données, à la collecte de données désagrégées par sexe et à l'analyse de statistiques axées sur le genre, liées au commerce ». Les activités de soutien financier des entreprises à l'export sont aussi un domaine où l'intégration du genre pose des difficultés car la projection à l'international pour les femmes est plus difficile s'agissant d'entreprises majoritairement dirigées par des hommes. Cependant, des instruments financiers de soutien à l'exportation (les FASEP, destinés à déclencher des études de faisabilité) peuvent comporter des clauses liées à l'égalité comme critères de sélection pour accompagner les entreprises.

La stratégie internationale mentionne la priorité accordée aux **enjeux climatiques** et liste des actions visant à s'assurer que les femmes soient pleinement actrices de la transition écologique et à participer au financement du plan d'action genre de la CCNUCC adopté lors de la COP 23 en 2017 (et révisé à la COP25 en 2019, avec un plan pour une durée de cinq ans). Toutefois, elle ne développe pas d'objectif spécifique. Dans un récent rapport sur les inégalités de genre, la crise climatique et la transition écologique<sup>55</sup>, le CESE déplore « le décalage actuel entre les déclarations institutionnelles fortes et leur faible concrétisation » et relève que ce lien entre inégalités de genre et climat « disparaît presque totalement dans les déclinaisons concrètes des politiques publiques en France, malgré son rappel constant dans les accords et forums internationaux ». Il est en effet avéré que le réchauffement climatique impacte de façon disproportionnée les femmes, amplifiant les inégalités, mais qu'elles sont aussi des agentes clés dans l'essor de modèles de développement durables. Il s'agit d'un enjeu à investir davantage dans le cadre de la **diplomatie féministe qui doit intégrer les efforts visant à lutter à la fois contre l'inégalité femmes-hommes et contre le réchauffement climatique et la crise écologique, plutôt que de les traiter en parallèle, renforcer la parité dans les négociations, et de mener des études d'impact genre et climat dans tous les programmes de développement soutenus par la coopération et par l'AFD.**

Comme évoqué lors des auditions, la France a contribué en novembre 2020, lors du premier sommet « Finance en commun » à Paris à la négociation d'une Déclaration des banques de développement pour l'égalité femmes-hommes

---

54 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_d\\_influence\\_par\\_le\\_droit\\_2023-2028\\_cle822128.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_d_influence_par_le_droit_2023-2028_cle822128.pdf)

55 - [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023\\_05\\_inegalites\\_genre\\_.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2023/2023_05_inegalites_genre_.pdf)

signée par 25 banques engagées à augmenter les ressources de financement dédiées à l'égalité et à améliorer le dialogue et la collaboration sur la question du genre, y compris les organisations féministes de la société civile. À la suite du sommet, ONU Femmes et l'Agence française de développement (AFD) ont lancé le rapport « *Les banques publiques de développement au service de l'égalité entre les femmes et les hommes* », qui fournit une analyse pour encourager les approches d'intégration du genre dans les cycles de programmation et de financement des banques. Il est aussi essentiel de renforcer l'intégration de la dimension de genre ainsi que les engagements en faveur d'un **financement climatique transformateur en matière de genre dans les facilités et fonds mondiaux de financement du climat**, y compris ceux relevant de la CCNUCC, et d'accroître la mise en œuvre et la responsabilité des politiques d'égalité des sexes de ces fonds.

**Une réflexion et une concertation multi-acteurs apparaît nécessaire pour décloisonner ces trois enjeux interdépendants, puisqu'ils relèvent de la définition d'un modèle de développement féministe axé sur genre et commerce international, genre et climat biodiversité, genre et financement du développement, et pour les réinsérer dans les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.** Alors que l'action extérieure de la France se revendique féministe, il s'agit de prendre en considération les positions d'organisations féministes, notamment des Suds, et faire connaître les nombreuses études et recherches, ainsi que les plaidoyers sur ces enjeux : par exemple sur genre et dette, genre et extractivisme, genre et agroécologie, genre et forêts, etc.

### **3. Une aide publique au développement genrée qui peine à atteindre ses objectifs**

**Objectif 3 : « Augmenter et améliorer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Aide publique au développement de la France. »**

*L'aide publique au développement (APD) correspond à l'ensemble des flux financiers (dons, prêts) accordés par les pays donateurs ayant pour but de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement, en assurant un accès équitable aux ressources et aux services de base. L'APD peut directement être accordée aux gouvernements et États cibles avec leur accord (aide bilatérale programmable) ou à des institutions multilatérales (aide multilatérale, organisations et fonds internationaux, UE...)<sup>56</sup>. Selon l'OCDE, l'APD représente 0,51 % du Revenu National Brut de la France en 2021, soit 15,51 milliards de dollars<sup>57</sup> (environ 13,1 milliards d'euros) et doit atteindre 0,55 % en 2022.*

*Le marqueur genre développé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE permet d'évaluer l'affectation des ressources de l'APD visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes. La France, membre du CAD, s'est engagée à intégrer cet indicateur dans tous les instruments de financement du développement. Le système de notation comporte 3 valeurs : non orienté vers l'objectif égalité (valeur 0) ; objectif significatif (valeur 1) ; objectif principal (valeur 2). **Seuls les projets marqués « objectif significatif » (CAD 1) ou « objectif principal » (CAD 2) sont comptabilisés par le CAD au titre de l'aide orientée vers l'égalité femmes-hommes.***

#### **3-1. Des niveaux de financement encore faibles malgré des avancées structurelles**

---

La **part de l'APD bilatérale dédiée à l'égalité femmes-hommes** sur la période 2018-2022 reste à des niveaux en deçà des enjeux de diplomatie féministe. La Stratégie a fixé pour 2022 un objectif de 50 % de projets marqués 1 ou 2 pour l'APD programmable française. Or, la loi de programmation du 4 août 2021 a revu entre temps ces objectifs à la hausse, visant à flécher, **d'ici 2025**, 75 % de l'APD bilatérale programmable française devant intégrer une dimension dédiée à l'égalité femmes-hommes (CAD 1), dont 20 % de projets spécifiquement dédiés à la réduction des inégalités femmes-hommes (CAD 2).

---

56 - <https://www.vie-publique.fr/fiches/274918-quest-ce-que-laide-publique-au-developpement>

57 - <https://public.flourish.studio/story/1759356/>

D'après l'OCDE, la part de l'APD programmable<sup>58</sup> en volume qui finance des projets marqués 1 ou 2 atteint 41 % (\$5,1 milliards) en 2019 et 44 % (\$5,5 milliards) en 2020 (contre 33 % en 2017 et 19 % en 2018). Cette aide a été orientée pour plus de la moitié vers le continent africain, en particulier l'Afrique subsaharienne. La France reste, d'après les données de 2020, en deçà de la moyenne des États-membres du CAD de l'OCDE dans l'aide bilatérale affectée à l'égalité femmes-hommes, qui se situe à 45 %. De plus, sur la période étudiée, la part des projets dont l'égalité est l'objectif principal (CAD 2) n'est que de 4 % de l'APD totale de la France, en dessous de la moyenne des pays CAD de l'OCDE de 5 %.

La Direction générale du Trésor (DGT) a communiqué au HCE en décembre 2022 les données de l'APD bilatérale marquée genre de la France « en montant total versé », en millions d'euros, sur la période 2018-2021 (tableau ci-dessous) qui fait apparaître les données décomposées par administration et opérateur. Selon les chiffres provisoires, les montants de l'APD marquée 1 et 2 ont progressé en volume entre 2018-2022 et s'élevaient à 3,692 milliards d'euros en 2020 (plus de 4 milliards d'euros en 2021) contre 2,171 milliards d'euros en 2019 et 2,001 milliards d'euros en 2018. L'objectif de 50 % est atteint en 2021 (en cours de validation auprès de l'OCDE). Néanmoins, il convient de rappeler que la stratégie internationale a repris à l'identique un objectif qui était déjà celui de la précédente stratégie « genre et développement » qui n'avait pas été atteint en 2017 et qui semble être atteint avec peine en 2021. En outre, la **part des projets faisant de l'égalité femmes-hommes leur objectif principal (CAD 2) reste insuffisante et stagne autour 4 % de l'APD totale de la France depuis 3 ans** (soit d'après les chiffres communiqués ci-dessous 4,7 % en 2018, 2,8 % en 2019, 3,4 % en 2020, et 4,4 % en 2021).

**Tableau APD genrée 2018-2022**

| APD bilatérale marquée "genre" de la France en montant total versé (2018-2021) |              |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| En millions d'euros  | 2018         | 2019         | 2020         | 2021*        |
| <b>I. Décomposition</b>  |              |              |              |              |
| <b>Groupe AFD (AFD + Proparco)</b>   | <b>688</b>   | <b>1227</b>  | <b>2672</b>  | <b>3126</b>  |
| CAD-1  | 458          | 1076         | 2450         | 2844         |
| CAD-2  | 229          | 151          | 222          | 282          |
| <b>Mission APD (MEAE P209 - MINEFI P110)</b>                                   | <b>253</b>   | <b>130</b>   | <b>106</b>   | <b>163</b>   |
| CAD 1  | 222          | 99           | 58           | 103          |
| CAD 2  | 30           | 31           | 48           | 60           |
| <b>Ministère de l'Education et de la Recherche</b>                             | <b>948</b>   | <b>745</b>   | <b>822</b>   | <b>746</b>   |
| CAD 1  | 948          | 745          | 822          | 746          |
| CAD 2  | 0            | 0            | 0            | 0            |
| <b>Autres</b>  | <b>112</b>   | <b>68</b>    | <b>91</b>    | <b>74</b>    |
| CAD 1  | 107          | 63           | 86           | 69           |
| CAD 2  | 5            | 5            | 5            | 4            |
| <b>II. Données agrégées</b>  |              |              |              |              |
| CAD-1  | 1736         | 1983         | 3417         | 3762         |
| CAD-2  | 265          | 188          | 275          | 347          |
| <b>Total APD bilatérale consacrée au genre</b>                                 | <b>2001</b>  | <b>2171</b>  | <b>3692</b>  | <b>4109</b>  |
| <b>III. Données APD genre rapportées au total APD</b>                          |              |              |              |              |
| <b>APD bilatérale de la France</b>   | <b>5 659</b> | <b>6 629</b> | <b>8 026</b> | <b>7 860</b> |
| <b>APD bilatérale marquée genre / APD bilatérale totale</b>                    | <b>35%</b>   | <b>33%</b>   | <b>46%</b>   | <b>52%</b>   |

\*Données en cours de validation auprès de l'OCDE

Source : Direction générale du Trésor

58 - L'APD bilatérale totale prend à la fois en compte l'APD ventilable et l'APD non ventilable. L'APD « programmable » est l'APD bilatérale ventilable pour laquelle on peut identifier les secteurs d'intervention. Elle exclut les canaux qui ne peuvent être évalués au prisme du marqueur genre comme les allègements de dette par exemple.



Les efforts devront être nettement intensifiés pour être en cohérence avec les nouveaux objectifs fixés pour 2025 de 75 % des volumes annuels d'engagements de l'APD bilatérale française ayant l'égalité femmes-hommes pour objectif principal ou significatif (marqueurs 1 et 2 OCDE) et 20 % comme objectif principal (marqueur 2 OCDE) ainsi que l'objectif européen de 85 % d'aide marquée 1 et 2. La loi de programmation vise aussi des volumes plus importants et l'APD totale devra atteindre 0,7 % du RNB d'ici 2025. Or, la trajectoire actuelle semble très en deçà et des mesures fortes et des moyens sont nécessaires afin d'atteindre ces cibles et accroître la part de projets CAD 2 les plus transformateurs.

**Loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.**

**« Dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, cette politique a pour objectif transversal la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons. »** (extrait article 1).

« Composante de **sa politique extérieure féministe, la diplomatie féministe de la France se matérialise dans les engagements d'aide publique au développement et la mobilisation des opérateurs publics autour de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes, objectif transversal à tous les programmes et à toutes les interventions de la France.** L'État s'engage à tendre vers un marquage « égalité femmes-hommes » conforme aux recommandations du **plan d'action sur l'égalité des genres de l'Union européenne**, soit en pourcentage des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale programmable française : 85 % comme objectif principal ou significatif et 20 % comme objectif principal, suivant les marqueurs du comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans cette perspective, il s'engage à ce **qu'en 2025, 75 % des volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale programmable française aient l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif et 20 % pour objectif principal.** » (extrait du rapport annexé, Cadre de Partenariat Global, « Soutenir la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons »).

L'AFD a des objectifs dédiés dans la Stratégie : financer 50 % de projets marqués 1 et 2 d'ici 2022 et atteindre 700 millions d'euros annuels de programmes marqués 2 (sous réserve de ressources en subventions suffisantes)<sup>59</sup>. L'agence annonce avoir atteint en 2021 les objectifs fixés par la Stratégie du MEAE<sup>60</sup> de 50 % de projets CAD 1 et 2, et avoir franchi le montant cible des 600 millions de projets CAD 2 inscrit à son contrat d'objectif, atteignant 857 millions d'euros (pour l'agence seule) en 2021. Les résultats apparaissent variables en volumes de CAD 2 sur 2018-2021 : 248 M€ en 2018, 749 M€ en 2019, 374 M€ en 2020 avec des résultats en proportion de CAD 2 en hausse, quoique non linéaire, à partir de 2019. Cette dynamique doit être renforcée, afin d'atteindre une hausse régulière et constante de la part de projets CAD 2. Une approche transformatrice en vue d'une « APD féministe » impliquera notamment des moyens supplémentaires et une intensification des formations « genre ».

Les chiffres communiqués par l'AFD présentent des différences avec ceux publiés par l'OCDE, sur la base des déclarations de la DGT, voire indiquent des tendances qui ne se recoupent pas. Comme l'indiquent l'AFD et la DGT, les différences de comptabilisation sont de deux types : 1°) un décalage dans le temps, l'AFD comptabilisant les projets dès qu'ils sont validés par le conseil d'administration (octroi), alors que la DGT comptabilise les projets signés (engagement) ; 2°) une différence de périmètre, l'AFD comptabilisant toute son activité (et inclut des projets dans les territoires outre-mer, non inclus dans les chiffres de la DGT et l'OCDE qui ne comptabilisent que l'aide éligible à l'APD). Ainsi, les montants indiqués par l'AFD indiquent une tendance qui devrait se confirmer avec un décalage de deux ans voire plus dans les statistiques de l'OCDE et correspondent à un périmètre plus large que l'APD.

Des efforts ont été réalisés pour améliorer la lisibilité de l'aide et on relève le lancement fin 2022 du premier site dédié à la comptabilisation de l'APD, <https://data.aide-developpement.gouv.fr>, qui regroupe les données clés en matière de répartition géographique et sectorielle de l'APD, et permet un découpage annuel depuis 2018.

59 - Trois indicateurs de son contrat d'objectifs et moyens (COM) sont liés à l'égalité femmes-hommes : 1°) cible de 55 % de part (en volume) des projets dans les États étrangers marqués 1 et 2 d'ici 2022 ; 2°) cible de 15 % en moyenne sur la durée du COM de parts des autorisations d'engagements en subventions marquées CAD 2 (cible complémentaire à celle de la stratégie internationale) ; 3°) cible de 600 millions en volume des autorisations d'engagement marquées CAD 2 à horizon 2022, en s'efforçant d'atteindre 700 millions d'euros par an.

60 - <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-10-10-37-06/egalite-femmes-hommes-bilan-activite-2021.pdf>

Cette tâche doit être poursuivie pour **améliorer la transparence et lisibilité de l'APD française** afin d'obtenir des résultats comparables et évaluables des niveaux d'APD intégrant le genre chaque année et une meilleure lisibilité des engagements de la France. Comme évoqué lors des auditions, le périmètre de l'AFD ne devrait concerner que les États étrangers, et non l'Outre-Mer (qui représente une part non négligeable des activités de l'opérateur). Le périmètre devrait se concentrer uniquement sur l'AFD, et exclure Expertise France et PROPARCO.

Des progrès sont à relever dans le **marquage des projets**. Des efforts ont été déployés au sein du MEAE et de l'AFD pour améliorer la prise en compte du genre via un marquage des projets plus qualitatif et systématique ainsi que dans le cadrage stratégique et l'organisation interne. Selon l'OCDE, en 2020, la France examinait 95,1 % de son APD bilatérale au regard du marqueur genre du CAD<sup>61</sup>. L'AFD et le MEAE indiquent que l'intégralité des projets de développement est désormais évaluée en tenant compte du marqueur genre. L'AFD explique ces progrès par l'institutionnalisation de la prise en compte de l'analyse genre dans son cycle de projet à travers le dispositif Avis Développement Durable (ADD, mécanisme qui vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement de l'AFD)<sup>62</sup>, par le déploiement d'une offre de formation plus conséquente et d'une expertise genre au sein du groupe AFD sur la construction de projets CAD 2 dédiés. Les efforts doivent aussi porter sur la qualité du système de marquage de l'aide, qui repose sur un exercice d'auto-évaluation qui doit être pratiqué de manière rigoureuse et fiable et reclasser par exemple dans un niveau inférieur les projets CAD 1 qui n'ont pas d'impact réel et positif.

**D'autres instruments**, mis en œuvre par le MEAE et son réseau, contribuent à l'égalité, bien que sur des montants beaucoup plus limités que ceux de l'AFD : FSPI, AAP (Aide alimentaire Programmée), FUHS (Fonds d'urgence humanitaire). Les outils financiers **FSPI/PISCCA**<sup>63</sup> en sont les instruments phare et permettent au ministère et aux ambassades de soutenir des actions innovantes et à impact rapide. Le montant de l'enveloppe en 2021 s'élevait à **70 millions d'euros**<sup>64</sup>. Les projets ont une durée maximale de 2 ans et sont dotés d'un montant jusqu'à 1 million d'euros. Les projets FSPI sont destinés à des échelles régionales et nationales, tandis que les PISCCA sont pilotés directement par les postes et destinés à des organisations de la société civile et ONG locales. La part de projets FSPI/PISCCA prenant en compte l'égalité a nettement progressé : 92 % des projets sont marqués 1 ou 2, et 15 % ont l'égalité comme objectif principal en 2022, soit 83 projets, contre 31 projets qui intégraient une dimension genre en 2017. Ces outils sont appréciés pour leur souplesse et peuvent être mis en place dans environ 90 pays éligibles. Ils reposent cependant sur une **enveloppe limitée** alors qu'ils sont au cœur des actions de plaidoyer que mènent les postes à l'étranger. Depuis 2019, le ministère indique avoir effectué une vérification systématique des marqueurs genre proposés avec un reclassement dans une tranche inférieure pour certains, ce qui explique la baisse du taux de projets avec un marqueur genre 1 ou 2 à partir de 2018, en raison du renforcement des exigences. Le développement, à partir de 2021, d'outils et de formations dédiées à l'identification et l'intégration du marqueur genre dans les projets est ainsi à encourager et à systématiser pour l'ensemble des agent-es amené-es à élaborer ces projets.

Concernant **l'aide humanitaire**, c'est au Centre de crise et de soutien (CDCS) qu'incombe l'instruction de projets dans les zones en crise tenant compte du marqueur genre. D'après les données du Document de politique transversale (DPT), sur 250 projets financés en 2021 pour 132 millions d'euros, 161 projets (64 %) affichaient la lutte contre les inégalités de genre comme objectif significatif ou principal, pour un montant de **94 millions d'euros**<sup>65</sup> (52 % de projets marqués 1 et 12 % de projets marqués 2).

---

61 - <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/a1226247-fr/index.html?itemId=/content/component/a1226247-fr#fnotea2z4>

62 - Présentation du dispositif ADD au service des ODD, janvier 2023, publication institutionnelle de l'AFD

63 - FSPI : Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain. PISCCA : Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs.

64 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-des-projets-fspi-piscca/>

65 - <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/19116> pp. 304-305.

## **3-2. Le Fonds de soutien aux Organisations féministes, un outil novateur à pérenniser et à améliorer**

Annoncé en 2019 par le Président de la République, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) est présenté comme « outil emblématique » de la diplomatie féministe<sup>66</sup>, face au constat du sous-financement de la société civile féministe à l'international (moins de 1 % du total des fonds consacrés à l'égalité femmes-hommes dans le monde). Co-piloté par le MEAE et l'AFD, ce fonds de 120 millions d'euros sur trois ans a été lancé le 15 juillet 2020 et a pour objectif de financer les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de l'APD, notamment en Afrique. Son renouvellement pour trois ans en 2023 a été annoncé par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Cet outil est innovant, puisqu'il vise à financer les activités et coûts de fonctionnement des associations féministes, trop souvent cibles de menaces ou de violences dans les États bénéficiaires.

### **Le FSOF, comment est-il financé ?**

Le FSOF est financé grâce à trois canaux : deux canaux de financement de l'AFD (appels à projets et le dispositif « I- OSC ») et l'instrument FSPI/PISCCA :

**Canal n°1 : les projets et appels à projets de l'AFD**, avec la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intention (AMI) pour mettre en œuvre des fonds thématiques dotés de **plusieurs millions d'euros** sur des enjeux spécifiques destinés à soutenir les OSC locales (fonds intermédiés). Le canal n°1 (**81 % du FSOF**) a permis d'octroyer 11 projets financés en 2020 et 2021 pour un total de plus de **71 M€** (38 M€ en 2020 et 33 M€ en 2021). En 2022, trois nouveaux appels à projets ont été lancés pour un montant de 10 M€ chacun.

**Canal n°2 : le dispositif « Initiatives-OSC »** du Département des Partenariats – Division Organisations de la société civile (DPA-OSC) de l'AFD soutient des projets de solidarité internationale d'OSC françaises et de leurs partenaires de terrain à hauteur de 50-65 % (selon la nature du projet) et pour un **montant supérieur à 300000 €**. 23 projets labellisés FSOF ont été financés par ce dispositif entre 2020 et 2022 pour environ **18,1 M€** : 10 projets en 2020 (5,3 M€), 7 en 2021 (7,1 M€) et 6 en 2022 (5,7 M€).

**Canal n°3 : les FSPI/PISCCA**, 2 mécanismes de financement à destination des sociétés civiles locales mis en œuvre par le **MEAE**. Le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) s'adresse à des projets de plusieurs **centaines de milliers d'euros sur deux ans**, tandis que le fonds de Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (PISCCA) s'adresse à de plus petites OSC (**30-40 000 € de financement par projet**). Entre 2020 et 2022, les projets FSPI/PISCCA labellisés FSOF ont représenté plus de **19,1 M€**.

D'après le DPT (2022), 43,7 millions d'euros ont été octroyés sur les trois canaux en 2020. Le bilan des engagements **en 2021** est de **47,2 millions d'euros** au total et les prévisions d'engagements financiers pour 2022 s'élèvent à plus de 40 millions d'euros. Le FSOF a constitué pour les pouvoirs publics « l'instrument privilégié de l'augmentation à la fois de l'APD bilatérale programmable CAD 2 (dont l'objectif ciblé pour 2025 est 20 % de l'APD bilatérale programmable), et du transit de l'aide publique au développement par les OSC ». Selon le rapport intermédiaire du FSOF réalisé par Prospective et Coopération en décembre 2022, le FSOF a permis de mobiliser 138 millions dédiés aux OSC féministes du Sud entre 2020-2022.

Néanmoins, **si le FSOF a pu rapidement être mis en œuvre grâce à l'utilisation de ces trois canaux de financements déjà existants, il s'est aussi heurté aux limites** de ces dispositifs, alors que les petites organisations féministes n'ont pas forcément les capacités de répondre aux exigences du bailleur. Les ONG relèvent la lourdeur des procédures liées aux rétrocessions de fonds, et du service conformité jugées trop exigeantes (nombre d'audits, validation des comptes bancaires des organisations bénéficiaires, manuel de procédure, obligations liées à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent). Ces critères liés aux obligations légales françaises de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de groupes terroristes et criminels ont été un frein à la mise en œuvre concrète de projets sur le terrain, certaines organisations féministes étant criminalisées et persécutées du fait de leur combat pour les droits par les gouvernements des pays où elles opèrent.

66 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/actualites-et-evenements/article/le-fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof-celebre-2-ans-d>

Après trois ans de fonctionnement du FSOF, des discussions sont actuellement en cours pour le revoir et **améliorer l'efficacité de l'aide**, apporter plus de flexibilité et lever les obstacles rencontrés afin d'atteindre davantage les petites organisations. La communication sur ces outils de financement doit encore être améliorée, certaines ONG relevant le manque de transparence de l'attribution de la labellisation de projets FSOF via le canal I-OSC de l'AFD et un manque de concertation. Enfin, le manque de ressources humaines au MEAE et de l'AFD au regard des besoins d'accompagnement des OSC constitue un frein à la mise en œuvre et l'équipe de coordination du FSOF devra être très significativement renforcée pour mener ces missions et améliorer la gouvernance de ce Fonds.

Plus largement, une réflexion devra être poursuivie sur des points soulevés par des OSC : le mécanisme de fonds intermédiés qui avantage les ONG qui ont les capacités de financement les plus importantes ; le mécanisme des appels à projet qui vise en général à identifier un seul consortium et chef de file qui a la responsabilité de gérer une enveloppe globale conséquente (de l'ordre de 10 à 15 millions d'euros sur 3 ans). La plupart des associations féministes françaises et les associations de solidarité internationale issues des migrations (ASIM) de femmes, dont les budgets sont dérisoires par rapport aux organisations de solidarité internationale (OSI) apparaissent ainsi largement éloignées du processus FSOF. La question des mécanismes de soutien et développement d'une expertise féministe française reste donc entière.

### **3-3. Les contributions multilatérales : des progrès relevés, des cibles peu ambitieuses**

---

Les deux principales organisations « cheffes de file sur le genre » sont **ONU Femmes** et le **Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)**. La contribution volontaire de la France pour ONU Femmes est passée de \$1,2 million en 2018 à **\$5,6 millions en 2021**. Pour le FNUAP, la contribution volontaire française **en dons** est restée constante à 1,05 million d'euros en 2018 (1 129 235\$) à **1,045 million (1 217 843 \$) en 2021** (elle avait atteint 2,2 millions d'euros en 2020). Mais la contribution totale au FNUAP s'est en revanche très significativement accrue lors du FGE par une **contribution complémentaire de 90 M€** pour 2021-2025, soit **18 M€ pour 2021**.

La Stratégie fixait comme objectif de hisser la France au rang des 20 premiers contributeurs de ces deux Fonds. La France a progressé et atteint cet objectif. **Cette cible est toutefois peu ambitieuse**. Alors que la France occupe en 2022 la 7ème place parmi les puissances économiques mondiales<sup>67</sup>, elle ne figure pas parmi les principaux contributeurs, et n'atteint que la 17ème place parmi les contributeurs à ONU Femmes (et la 18e place des contributeurs au FNUAP selon les données transmises). En 2021, la Suède est le 1er contributeur d'ONU Femmes, suivie par la Commission européenne, la Finlande, la Norvège, le Canada, l'Allemagne, la Suisse, l'Australie, le Japon, les États-Unis.

---

67 - Selon les calculs du Revenu National Brut (RNB) de la [Banque Mondiale](#) et du PIB par le FMI.

**Les 15 premiers contributeurs à Onu Femmes en 2021**

| COUNTRY                      | Regular Resources (core) | Other Resources (non-core) | TOTAL      |
|------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------|
| 1. Sweden                    | 12,609,003               | 50,918,071                 | 63,527,074 |
| 2. European Commission (1)   | -                        | 50,637,402                 | 50,637,402 |
| 3. Finland                   | 18,018,018               | 11,498,314                 | 29,516,332 |
| 4. Norway                    | 11,865,610               | 15,044,479                 | 26,910,089 |
| 5. Canada                    | 5,088,624                | 21,643,478                 | 26,732,102 |
| 6. Germany                   | 16,719,275               | 9,685,217                  | 26,404,492 |
| 7. Switzerland               | 17,410,229               | 5,710,180                  | 23,120,408 |
| 8. Australia                 | 6,023,298                | 16,422,139                 | 22,445,438 |
| 9. Japan                     | 3,666,193                | 17,515,509                 | 21,181,702 |
| 10. United States of America | 14,940,000               | 4,719,107                  | 19,659,107 |
| 11. Denmark                  | 12,292,104               | 5,909,318                  | 18,201,422 |
| 12. United Kingdom           | 6,835,621                | 8,240,230                  | 15,075,852 |
| 13. Netherlands (the)        | 4,854,369                | 5,122,831                  | 9,977,200  |
| 14. Republic of Korea (the)  | 2,871,567                | 6,104,776                  | 8,976,343  |
| 15. Austria                  | 298,686                  | 8,490,123                  | 8,788,809  |

Source : ONU Femmes, *Contributions 2021*

**Le document de politique transversale (PLF 2023) dédié à la politique d'égalité femmes-hommes (ci-dessous)** apporte également des informations **sur l'aide multilatérale en 2022**, à laquelle la France a consacré un montant estimé à **101 millions d'euros**. Outre les contributions dédiées au FNUAP et ONU Femmes, cette aide comprend aussi :

- ▀ des subventions à plusieurs organisations participant à la lutte contre les inégalités : 16,75 M€ pour UNICEF ; 1,4 M€ pour le PNUD (la part de la contribution versée au PNUD dédiée à l'égalité est **estimée à 15 %**) ; 10 M€ pour le Fonds français Muskoka – FFM (santé maternelle et infantile).
- ▀ des financements liés aux engagements du G7 de 2019 : 4,5 M€ en 2022 pour l'initiative AFAWA (accès des femmes au financement en Afrique) ; 2,6 M€ en 2022 au Fonds Mondial pour les survivant-es de Violences Sexuelles liées aux conflits.
- ▀ des engagements pris dans le cadre du FGE : le financement de 2 M€ de la Coalition DSSR (Droits et santé sexuelle et reproductive) - IPAS<sup>68</sup> ; 33 M€ pour le partenariat mondial pour l'éducation.

68 - ONG internationale qui cherche à accroître l'accès à des avortements sûrs et à la contraception : <https://www.ipas.org/news/ipas-au-forum-generation-egalite/>

Document de politique transversale dédié à l'égalité femmes-hommes (DPT 2022) : les financements de la « diplomatie féministe »

## PROGRAMME

### P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement

Mission : Aide publique au développement

Responsable du programme : Aurélien LECHEVALLIER, Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

| Numéro et intitulé du programme                      | Exécution 2021             |                     | LFI + LFRs 2022            |                     | PLF 2023                   |                     |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement | 422 648 282                | 212 491 296         | 401 731 982                | 267 731 982         | 458 085 974                | 266 335 974         |

## ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Action 2 - Aide bilatérale

|                                 | Exécution 2021     |                    | LFI 2022           |                    | PLF 2023 <sup>[1]</sup>    |                    |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
|                                 | AE                 | CP                 | AE                 | CP                 | AE                         | CP                 |
| Don projet (via l'AFD)          | 200 000 000        | ND                 | 125 000 000        | ND                 | 135 750 000 <sup>[2]</sup> | ND                 |
| Don-ONG (via l'AFD)             | 10 000 000         | ND                 | 9 000 000          | ND                 | 11 500 000                 | ND                 |
| Projets des postes à l'étranger | 94 000 000         | 94 000 000         | 118 682 523        | 118 682 523        | 118 682 523                | 118 682 523        |
| Projets FSPI                    | 44 415 974         | 44 415 974         | 47 732 010         | 47 732 010         | 52 535 228                 | 52 535 228         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>348 415 974</b> | <b>118 415 974</b> | <b>300 414 533</b> | <b>166 414 533</b> | <b>318 467 751</b>         | <b>171 217 751</b> |

### Action 5 - Aide multilatérale

|            | Exécution 2021 |            | LFI 2022   |            | PLF 2023 <sup>[1]</sup> |            |
|------------|----------------|------------|------------|------------|-------------------------|------------|
|            | AE             | CP         | AE         | CP         | AE                      | CP         |
| UNICEF     | 12 350 000     | 12 350 000 | 16 750 000 | 16 750 000 | 16 750 000              | 16 750 000 |
| ONU FEMMES | 5 605 000      | 5 605 000  | 5 605 000  | 5 605 000  | 5 605 000               | 5 605 000  |
| PNUD       | 1 538 528      | 1 538 528  | 1 400 000  | 1 400 000  | 1 400 000               | 1 400 000  |

|   | Exécution 2021    |                   | LFI 2022           |                    | PLF 2023 <sup>[1]</sup> |                   |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|
|   | AE                | CP                | AE                 | CP                 | AE                      | CP                |
| FNUAP   | 1 045 000         | 1 045 000         | 1 045 000          | 1 045 000          | 1 045 000               | 1 045 000         |
| Muskoka   | 10 000 000        | 10 000 000        | 10 309 279         | 10 309 279         | 10 309 279              | 10 309 279        |
| AFAWA   | 4 500 000         | 4 500 000         | 4 500 000          | 4 500 000          | 4 500 000               | 4 500 000         |
| Fonds D.MUKWEGE   | 2 000 000         | 2 000 000         | 2 620 000          | 2 620 000          | 2 600 000               | 2 600 000         |
| Partenariat mondial pour l'éducation (PME)  | 13 565 000        | 13 565 000        | 39 088 170         | 39 088 170         | 33 508 944              | 33 508 944        |
| FNUAP - FGE   | 18 000 000        | 18 000 000        | 18 000 000         | 18 000 000         | 54 000 000              | 18 000 000        |
| Coalition sur les Droits et la santé sexuelle et reproductive (DSSR) – Organisation pour le dialogue sur l'avortement sécurisé (IPAS) | 2 000 000         | 2 000 000         | 2 000 000          | 2 000 000          | 6 000 000               | 2 000 000         |
| Forum Génération Égalité  | 3 628 780         | 3 471 794         | 0                  | 0                  | 0                       | 0                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>74 232 308</b> | <b>74 075 322</b> | <b>101 317 449</b> | <b>101 317 449</b> | <b>139 618 223</b>      | <b>95 118 223</b> |

### P110 – Aide économique et financière au développement

Mission : Aide publique au développement

Responsable du programme : Emmanuel MOULIN, Directeur général du Trésor

| Numéro et intitulé du programme                      | Exécution 2021             |                     | LFI + LFRs 2022            |                     | PLF 2023                   |                     |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| 110 – Aide économique et financière au développement | 464 404 000                | 133 164 182         | 510 806 564                | 165 975 081         | 739 000 000                | 181 144 932         |

Les montants de crédits du P 110 correspondent à la part des interventions identifiées dans les statistiques d'APD comme ayant un « objectif genre » « principal » ou « significatif ». Ils comprennent une partie des bonifications de prêts de l'AFD, ainsi que de la contribution française à l'AID, au Fonds asiatique de développement, et au Fonds pour l'environnement mondial. Le programme 110, géré par la DGT, comprend également des crédits, en AE et CP, avec un objectif genre spécifique liés aux engagements pris par la France dans le cadre du G7 en 2019.

- Sur la période 2020-2022, le programme finance à hauteur de 25 M USD quatre initiatives en faveur de **l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique** : identification digitale (fonds ID4D de la Banque mondiale), infrastructures de paiement (fonds ADFI de la Banque africaine de développement), réglementation (à travers l'accélérateur African policy accelerator de l'UNCDF, fonds des Nations-Unies), recherche (initiative DigiFi de J-Pal, the Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab).
- Le programme 110 concourt également au volet « garantie » de l'initiative **AFAWA** pour favoriser l'accès des femmes au financement et le soutien à l'entrepreneuriat féminin en Afrique.

## PROGRAMME

### P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Mission : Écologie, développement et mobilité durables

Responsable du programme : Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et du ministère de la transition énergétique (MTE)

| Numéro et intitulé du programme  | Exécution 2021             |                     | LFI + LFRs 2022            |                     | PLF 2023                   |                     |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 996 528                    | 996 528             | 1 013 258                  | 1 013 258           | 1 041 304                  | 1 041 304           |

Le programme 217 concerne les politiques publiques mises en œuvre par le pôle ministériel regroupant le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), le ministère de la transition énergétique (MTE) et le secrétariat d'État chargé de la mer. Pour 2022, la dépense estimée s'établit à 1 013 258 €. Pour 2023, l'objectif est la poursuite de cette dynamique avec une dépense prévisionnelle de 1 041 304 M€ pour 10 ETPT (personnels dédiés à l'animation de la politique égalité femmes-hommes au sein du pôle).

### P105 – Action de la France en Europe et dans le monde

Mission : Action extérieure de l'État

Responsable du programme : Philippe ERRERA, Directeur général des affaires politiques et de sécurité

| Numéro et intitulé du programme                      | Exécution 2021             |                     | LFI + LFRs 2022            |                     | PLF 2023                   |                     |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| 105 – Action de la France en Europe et dans le monde | 466 022                    | 466 022             | 558 795                    | 558 795             | 553 158                    | 553 158             |

Le programme 105 réunit une part importante des moyens dévolus au MEAE pour conduire la politique étrangère de la France. Globalement, les moyens du programme représentent 61 % des emplois du ministère et 32 % des crédits (1 953,8 M€, dont 723,4 M€ pour le titre 2). A ce titre sont financées les actions liées à l'égalité professionnelle et la cellule tolérance zéro, et l'animation de la politique d'égalité professionnelle, les formations, des actions au titre de l'objectif 5 de la stratégie internationale (société civile), des prix comme le prix Simone Veil (remis le 8 mars, visant à distinguer des personnalités qui font avancer l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles, avec un montant porté à 150 000 € en 2021).

**P185 – Diplomatie culturelle et d'influence**

Mission : Action extérieure de l'État

Responsable du programme : Michel MIRAILLET, Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

| Numéro et intitulé du programme            | Exécution 2021             |                     | LFI + LFRs 2022            |                     | PLF 2023                   |                     |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
|  | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| 185 – Diplomatie culturelle et d'influence | 35 000                     | 35 000              | 40 930                     | 40 930              | 45 000                     | 45 000              |

Le programme 185 relève de la mission « Action extérieure de l'État », regroupe les crédits qui financent l'ensemble des politiques de coopération internationale (culturelle, linguistique, universitaire, scientifique et en matière d'enjeux globaux). En 2021, les actions ont promu l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la mise en place de projets portant sur le genre et le changement climatique, le genre et le sport ainsi que la promotion des femmes dans les filières scientifiques et l'organisation de débats d'idées sur les droits des femmes.

Les chiffres présentés indiquent une progression globale de l'effort financier de la France, notamment avec les engagements pris lors du G7 et lors du FGE. Au regard du DPT, le montant des financements passe de 347 153 028 (CP 2021) à 449 120 368 euros (CP 2023) soit une hausse de 29,37 %. Cette progression est essentiellement basée sur la hausse des crédits liée à l'APD. Toutefois, comme relevé par le HCE, ces documents manquent encore de lisibilité et les financements dédiés, fondés sur des estimations, restent difficiles à évaluer avec précision. **La diplomatie féministe n'est pas à ce jour accompagnée d'une ligne budgétaire spécifique et le document de politique transversale ne permet pas une évaluation suffisamment fiable des budgets dédiés à cette politique.**

De manière générale, des efforts doivent être poursuivis pour **aller plus loin et étendre la budgétisation sensible au genre (BSG)** en France, comme recommandé par le HCE<sup>69</sup>, ainsi que les mécanismes d'égaconditionnalité. Des initiatives pourraient être encouragées pour mettre en œuvre des projets pilotes au MEAE en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté numérique et industrielle (Direction du budget). La budgétisation sensible au genre, outil de transparence et d'efficacité des politiques publiques, vise à des changements concrets dans le cycle budgétaire en incluant le genre en amont. Il est important de promouvoir aussi davantage d'initiatives à l'échelle de l'UE et déterminer le modèle méthodologique à mettre en œuvre par les États membres.

La Commission européenne a lancé en 2023 un projet pilote de BSG, qui fera l'objet de boîtes à outils pour chaque État membre et villes pilotes de l'UE participant au projet chapeauté par Expertise France (dont la ville de Strasbourg). Alors que cet outil est encore peu développé en France, les opérateurs ont développé une expertise dans leurs projets de coopération comme l'AFD (projet BSG au Maroc) et Expertise France (qui s'est vu confier par l'UE le projet EuroSociAL<sup>70</sup> en Amérique Latine qui visait à développer les politiques publiques d'égalité dans 19 pays d'Amérique latine, dont la budgétisation sensible au genre dans le processus budgétaire et fiscal). Or, pour constituer un outil efficace, il doit être plus largement utilisé au niveau national. Porter la budgétisation sensible au genre dans les enceintes européennes et internationales (UE, FMI, OCDE) doit aussi devenir à terme un objectif du plaidoyer de la diplomatie féministe, à condition que la France et le MEAE promeuvent une exemplarité.

69 - Etude du HCE, 2022 : Pas d'argent public sans égalité, plaidoyer pour un financement public au service de l'égalité : [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_-\\_pas\\_d\\_argent\\_sans\\_egalite\\_-\\_plaidoyer\\_pour\\_un\\_financement\\_public\\_au\\_service\\_de\\_l\\_egalite.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_-_pas_d_argent_sans_egalite_-_plaidoyer_pour_un_financement_public_au_service_de_l_egalite.pdf)

70 - [Projet EuroSociAL](#).



## 4. Une stratégie encore peu visible et insuffisamment orientée vers les résultats

**Objectif 4 : « Améliorer et renforcer la visibilité de l'action du ministère et de ses opérateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. »**

### 4-1. Une diplomatie féministe encore peu visible

---

La stratégie fixe des objectifs sur la communication externe pour promouvoir la diplomatie féministe, sur la communication interne pour diffuser une culture de l'égalité et une communication sans stéréotypes de sexe ainsi que sur la mise en place d'outils (identité visuelle, kits, guides et rubriques dédiées...). Cependant, ces objectifs sont basés sur une dizaine d'indicateurs dont certains sont apparus **difficilement mesurables**. Les principales données chiffrées transmises au HCE reposent sur une estimation liée à l'enquête menée auprès de 144 référent-es égalité interrogé-es sur la mise en place d'actions de communication par leur poste ou service et sur les outils utilisés. La Direction en charge de la communication a élaboré une feuille de route faisant de la diplomatie féministe un axe majeur de la communication du MEAE. Toutefois, aucun bilan n'a été réalisé. La plupart des feuilles de route des ambassades prévoient un axe lié à la communication mais les bilans sont en nombre limité.

La **communication institutionnelle** sur la diplomatie féministe a été développée principalement à l'occasion d'événements internationaux, le G7 en 2019 puis le FGE, d'événements symboliques (8 mars, 25 novembre, journée internationale de la fille le 11 octobre), autour de priorités sectorielles (DSSR, lutte contre les violences et promotion de la Convention d'Istanbul, résolutions de l'ONU dont Femmes, paix et sécurité), lors de rencontres politiques avec des militantes de la société civile ou de remise de prix : prix Simone Veil dédié aux droits des femmes, le prix franco-allemand des droits de l'Homme et de l'État de droit décerné à 10 femmes sur 14 lauréat.es en 2019 et attribué en décembre 2022 à Mahsa Amini et aux femmes iraniennes ainsi qu'à la présidente de la Ligue ivoirienne des droits de femmes, ou de l'initiative Marianne pour les défenseur-es des droits de l'Homme lancée le 10 décembre 2021 à l'Élysée (la 1<sup>re</sup> édition 2022 a été entièrement féminine). Toutefois, **la stratégie peine à être visible auprès des publics comme de l'ensemble des agent-es**.

La diplomatie féministe doit se déployer plus systématiquement **dans les ambassades**, vecteurs essentiels de la diplomatie d'influence. Une communication externe s'est développée dans les postes autour d'initiatives pour promouvoir les droits des femmes (programmes d'invitations de personnalités d'avenir, remise de prix, valorisation de militantes et de femmes inspirantes à l'occasion d'événements, colloques et débats d'idées, expositions, et actions liées aux projets de coopération et d'APD). 84 % des référent-es (121 sur 144) estiment que leur service a développé une communication externe sur les enjeux d'égalité, en utilisant en priorité les outils numériques (les autres outils utilisés étant les médias locaux pour 47 % et les prix droits des femmes pour 57 %). Toutefois, il n'existe **pas de données assez exhaustives sur les actions menées, thématiques des débats et colloques** organisés par les postes, le nombre de femmes invitées, la fréquence des rencontres.

S'agissant de la **communication interne, les mesures sont encore à renforcer et à systématiser**. Il ressort des données et des auditions un manque d'appropriation en interne de la communication sans stéréotypes de genre, bien que des outils existent sur l'intranet et que des actions de sensibilisation des agent-es en charge de la communication et du réseau des attaché-es de presse ont été mises en place. L'objectif de développer une « communication efficace et continue avec les référent-es » n'a pas non plus été atteint. Une plateforme de communication avait été créée, mais n'est plus active. D'après l'enquête, la moitié des référent-es estiment que leur service communique sur les enjeux d'égalité en faisant de la communication interne, mais l'autre moitié n'est pas d'accord ou ne sait pas et seulement 43 % des référent-es ayant répondu estiment que leur poste ou service utilise les règles d'écriture sans stéréotypes (33 % « non » et 24 % « ne sait pas »). L'intranet fait référence aux règles d'écriture de la circulaire du 21 novembre 2017 (qui reprend les principes de féminisation des titres mais invite à ne pas faire usage de

l'écriture inclusive) et aux recommandations du HCE<sup>71</sup> (à l'exclusion de celle sur l'écriture inclusive). Les positions du MEAE mériteraient néanmoins d'être davantage explicitées et les efforts poursuivis pour sensibiliser davantage et combattre l'invisibilisation des femmes dans la communication. La charte d'écriture égalitaire mise en ligne sur le site de l'opérateur CFI<sup>72</sup> est un exemple intéressant de sensibilisation à ces enjeux.

Des initiatives sont mises en place pour mettre en valeur des femmes en responsabilité, comme la série de portraits de femmes diplomates « *Fondatrices* »<sup>73</sup>. **Des efforts supplémentaires doivent porter sur la valorisation de la présence des femmes dans la communication (photos, visuels à l'occasion des événements) ou pour dénoncer les stéréotypes.**

Les données ne permettent pas non plus d'évaluer la mise en œuvre de l'objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les manifestations publiques. La signature de la Charte Jamais sans elles a été annoncée par le ministre des Affaires étrangères fin 2017, suivie d'une « trentaine d'ambassadeur-drices qui se sont engagées à titre personnel et au nom de leur poste ». **Toutefois, aucune donnée et aucun décompte n'a été réalisé à ce jour sur le nombre de femmes et d'hommes parmi les intervenant-es de manifestations publiques.**

Les **opérateurs** apparaissent par ailleurs comme des acteurs et relais importants de cette diplomatie d'influence à mobiliser, à l'instar de France Médias Monde (FMM), Canal France International (CFI), et de l'Institut français qui est signataire avec FMM de la Charte d'engagement pour l'égalité femmes-hommes dans les industries créatives culturelles (ICC). L'Institut français, qui a nommé en 2021 la première femme présidente à sa tête, a inscrit l'égalité femmes-hommes parmi les deux priorités transversales du projet d'établissement. FMM, qui regroupe 3 médias internationaux (RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya) qui diffusent en français et 20 langues étrangères, indique s'être engagée depuis 2012 pour promouvoir l'égalité et les droits des femmes sur les cinq continents « *y compris des régions où ses médias sont parfois parmi les seuls à le faire* ». En 2021, FMM a consacré « *plus de 700 sujets sur les droits des femmes* ». Le groupe a atteint un taux de présence de 50 % de femmes sur les antennes et 36 % d'expertes et autres intervenantes (30 % en 2016). CFI, opérateur du MEAE, accompagne des projets en faveur du développement des médias locaux et indique que 45 % de femmes journalistes sont bénéficiaires de ces programmes en 2021, comme le projet Makanati (renforcement de la participation des femmes dans les médias au Yémen et en Irak), le projet Échos des voix féminines (formation de plus de 400 professionnelles des médias au Maroc) ou encore MédiaSahel pour elles (accompagnement et formation des femmes au Burkina Faso, au Mali et au Niger).

De manière générale, on peut regretter l'impact médiatique limité d'événements comme le FGE auprès du grand public, malgré la mobilisation internationale importante, en comparaison avec les grandes conférences sur les sujets climatiques ou économiques par exemple. La communication pourrait être plus systématique et mettre davantage en valeur ces thématiques lors des événements internationaux, la participation de la France aux événements « genre » organisés à l'occasion des événements en marge du G20, la COP, ainsi que la CSW, événement annuel majeur de l'agenda multilatéral des droits des femmes, qui reste très peu médiatisé. Si l'affirmation de la diplomatie féministe constitue sur la scène internationale un « marqueur utile », il manque **une stratégie de communication à destination du grand public afin de gagner en influence, que ce soit lors des grands événements internationaux ou pour mettre davantage en valeur les projets mis en œuvre et leur impact concret sur le terrain.**

## **4-2. Une démarche de transparence, mais une redevabilité insuffisamment tournée vers les résultats**

---

Le HCE salue la démarche de transparence et de redevabilité associée à la stratégie de diplomatie féministe, comme souligné en audition où il a été relevé que la France est le « seul pays ayant adopté une diplomatie féministe qui affiche l'ambition de se plier régulièrement et publiquement à un tel exercice ». Le ministère s'est engagé dans la redevabilité de sa politique publique ; des évaluations ont été réalisées sur le Fonds de soutien aux organisations féministes, sur les projets FSPI-PISCCA (125 projets évalués sur 129 entre 2019 et 2021), le Fonds Français Muskoka<sup>74</sup> contribuant à la réduction de la mortalité maternelle et infantile dont certains programmes ont fait l'objet d'une évaluation spécifique<sup>75</sup> ou la plateforme Genre et Développement<sup>76</sup>.

---

71 - HCE, Guide pratique pour une communication sans stéréotype de sexe, [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pour\\_une\\_communication\\_publique\\_sans\\_stereotype\\_de\\_sexe\\_vf\\_2016\\_11\\_02.compressed.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publique_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02.compressed.pdf)

72 - [https://cfi.fr/sites/default/files/charte\\_ecriture\\_cfi.pdf](https://cfi.fr/sites/default/files/charte_ecriture_cfi.pdf)

73 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/decouvrez-les-fondatrices-de-la-diplomatie/>

74 - Fonds contribuant à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infantile dans 9 pays d'Afrique <https://ffmuskoka.org/>

75 - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/evaluations-2021/article/evaluation-d-une-grappe-de-projets-muskoka-09-21>

76 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eval\\_plateforme\\_genre\\_dev\\_2022\\_vf\\_cle858a1e.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eval_plateforme_genre_dev_2022_vf_cle858a1e.pdf)

La stratégie internationale dispose d'un cadre de redevabilité dont le suivi incombe au MEAE, qui a fait appel à un consultant extérieur pour la production du suivi des indicateurs. Elle prévoit une autoévaluation interne par le MEAE et une évaluation bisannuelle externe par le HCE. Le HCE, mandaté pour réaliser cette évaluation, a réalisé en 2020 une évaluation à mi-parcours, élargie au concept de Diplomatie féministe, qui a présenté une définition et des recommandations. Des travaux annuels ont été publiés<sup>77</sup> afin de compléter ces analyses ainsi que des travaux sur les « indicateurs clés pour la Diplomatie féministe »<sup>78</sup> proposant 26 indicateurs destinés à mesurer chaque année les résultats immédiats et les indicateurs d'impact sur les résultats attendus à moyen ou long terme.

**Néanmoins, le HCE relève que le cadre de redevabilité de la stratégie internationale est apparu peu opérationnel et le suivi très complexe**, comme souligné par le consultant du MEAE qui relève que ce cadre « n'a pas permis d'effectuer le suivi régulier de la Stratégie en raison du nombre élevé d'indicateurs, ainsi que de leur définition, périmètre et temporalité ». Le cadre de redevabilité actuel repose sur cinq grands objectifs, déclinés autour de sous-objectifs et 75 indicateurs. Compte tenu des limites observées sur certains indicateurs, des reformulations et regroupements ont été effectués par le MEAE pour pouvoir en assurer le suivi sous forme de 17 thématiques rassemblant les résultats sur les indicateurs. Une enquête complémentaire a été réalisée fin 2022 par le MEAE auprès des référent.es égalité à l'étranger et en centrale pour compléter les données manquantes, mais cette enquête, fondée sur un sondage auprès de référent.es égalité, est une estimation.

**Les indicateurs actuels apparaissent trop nombreux, souvent mal définis en termes d'objectifs chiffrés et de périmètre.** Trop peu d'indicateurs concernent l'impact des actions et les résultats sont parfois incalculables. Certains manquent d'ambition, par exemple sur les objectifs de l'aide publique au développement ou sur le renforcement de la culture institutionnelle. D'autres sont imprécis ou mal formulés (sur la plateforme genre et développement, sur les liens avec la recherche ...), manquent d'objectifs chiffrés (les « augmentations » mentionnées) ou d'aspects qualitatifs (par exemple sur les formations, la durée et les personnels concernés). Certains objectifs sont peu mesurables et constituent plutôt des « livrables ». Il manque un calendrier de réalisations décliné par année.

Il apparaît que certains indicateurs n'ont pas tous été suffisamment co-construits avec l'ensemble des parties prenantes et opérateurs. La formulation n'est pas toujours apparue adaptée aux activités et missions de chaque institution ou agence ou ne tient pas suffisamment compte de leurs spécificités propres. Certains opérateurs ont fait état de difficultés pour renseigner le cadre de redevabilité (le tableau initial annexé à la stratégie est peu lisible, avec une dizaine de colonnes, plus de 80 lignes, des textes écrits en petits caractères), ce qui peut faire l'objet d'erreurs d'interprétations. L'exercice est jugé pour certains très « chronophage », l'ensemble des données demandées étant difficiles à renseigner au regard des moyens humains. Il est regretté le manque de « note explicative » pour faciliter la compréhension ainsi que le manque d'échanges et de retour sur les données.

Le HCE relève également les glissements successifs du calendrier de collecte des données quantitatives, dont le suivi incombe au MEAE, ce qui illustre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi. Le processus, faisant intervenir un cabinet de consultance externe, a fait l'objet de retards de près de six mois (les dernières données ayant été remises en avril 2023) qui ont eu des incidences sur l'organisation des travaux du HCE et sur les conditions dans lesquelles cette évaluation a été effectuée. Tout en relevant le travail important effectué pour la collecte des données quantitatives qui a mobilisé le réseau, le HCE préconise de réviser le cadre de redevabilité de la future stratégie **afin qu'elle soit davantage orientée vers des objectifs permettant de mesurer leur impact concret sur les droits des femmes. Elle doit aussi s'inscrire dans une démarche de co-construction avec les parties prenantes ainsi qu'avec la société civile.** Les objectifs fixés doivent apparaître de façon claire, cohérente et lisible, autour d'indicateurs beaucoup moins nombreux et orientés vers les résultats attendus. Une approche plus qualitative pourrait être recherchée, permettant l'identification de « bonnes pratiques », d'exemples concrets, ou emblématiques des projets et activités menées.

---

77 - <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/enjeux-europeens-et-internationaux/travaux-du-hce/>

78 - [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/indicateurs\\_cles\\_de\\_la\\_diplomatie\\_feministe.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/indicateurs_cles_de_la_diplomatie_feministe.pdf)

## 5. Dialogues et partenariats multi-acteurs : un cadre aux contours mal définis

**Objectif 5 : « Renforcer les liens avec les acteurs de la société civile, le secteur privé et la recherche pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes. »**

### 5-1. La concertation avec la société civile : un nouveau modèle de gouvernance à initier

---

Espace innovant de concertation et d'interface entre pouvoirs publics et « familles d'acteurs » (organisations de solidarité internationale, associations féministes, associations issues des migrations, collectivités territoriales, milieux de la recherche, institutions de développement, commissions parlementaires etc.), la **Plateforme Genre et développement (GED)<sup>79</sup>**, créée en 2006, a permis de regrouper un large éventail d'organisations et institutions publiques, favorisant le décroisement, la diffusion d'informations et la participation à des documents d'orientation stratégique sur le genre à l'international. La plateforme, co-animée par le MEAE et les OSC, notamment le réseau Genre en Action puis l'association Adéquations entre 2015 et 2020, n'a pas eu d'équivalent par son caractère ouvert et inclusif et il est remarquable que ce processus ait pu se maintenir pendant 15 ans, grâce à la motivation à la fois en interne au MEAE et de plusieurs OSC pionnières sur les questions de genre à l'international.

Le MEAE a arrêté le financement de la Plateforme GED en 2020 et lancé une évaluation à la fin de l'année, publiée fin 2022<sup>80</sup>. L'abandon de cette plateforme est regretté, notamment par les OSC. La disparition de la Plateforme est liée « au manque de statut clair de cette instance » et à une certaine « instrumentalisation selon les priorités politiques et les moyens matériels du MEAE ». Le désengagement progressif du MEAE, malgré son statut de co-animateur, le manque de moyens humains dédiés au genre, ont entraîné une « perte de mémoire » et une compréhension fluctuante des objectifs de cet outil, tantôt au service des priorités du MEAE et de sa communication, tantôt considéré comme un collectif « société civile » extérieur ne pouvant être subventionné de façon pérenne. Son caractère informel et son manque de soutien institutionnel ont limité sa légitimité pour assurer le suivi de la mise en œuvre des « documents d'orientation stratégiques Genre », participer à l'élaboration de la stratégie genre de l'AFD après le non-renouvellement du « Cadre d'intervention transversal » sur le genre en 2019 ou faire des recommandations d'intégration du genre pour l'ensemble des politiques et documents sectoriels du MEAE et de ses opérateurs.

Cette mise en sommeil est paradoxalement intervenue au moment où l'objectif d'une meilleure articulation entre société civile et pouvoirs publics venait d'être réaffirmée, dans le contexte de la diplomatie féministe et du FGE. Les processus de concertation avec les OSC sont apparus à « géométrie variable ». **C'est actuellement la concertation dans le cadre du FSOE qui paraît la plus aboutie et à poursuivre.** Une certaine confusion est néanmoins relevée entre concertation, co-construction, information, communication. Un équilibre et cadre reste à définir pour associer les institutions de développement et les organisations de la société civile qui suivent les politiques et permettent l'expression d'une diversité de points de vue, les visions du « genre » et du ou des « féminisme(s) », étant plurielles et « ne devant pas être dépolitisées par une forme d'institutionnalisation du féminisme ». Il y a en effet lieu de maintenir une distinction entre pouvoirs publics et OSC. Si les échanges de pratiques et de savoirs sont essentiels, les OSC et les bailleurs de fonds ne sont pas des acteurs de même nature et n'ont pas les mêmes responsabilités. Il est impératif que soit préservée l'indépendance et le rôle de contre-pouvoir des OSC, notamment dans leur définition du ou des féminismes.

L'asymétrie entre les différents acteurs institutionnels et de la société civile constitue un défi, compte tenu du besoin de financement de petites structures expertes pour leur fonctionnement et leurs activités propres. Par exemple, la suspension à plusieurs reprises de financements pour la Plateforme GED a contribué à la fragilisation des petites structures associatives spécialisées - Genre en Action en 2014, puis Adéquations, sachant que certains OSC comme Femmes & développement,

---

79 - <http://www.genre-developpement.org/>

80 - [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eval\\_plateforme\\_genre\\_dev\\_2022\\_vf\\_cle858a1e.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eval_plateforme_genre_dev_2022_vf_cle858a1e.pdf)

Femmes et changements, Enda Europe, Aster-International, qui ont été pionnières dans la diffusion de l'expertise genre en France et dont certaines ont aussi participé à l'animation de la Plateforme GED, ont disparu par manque de soutien.

Dès lors, pour ne pas multiplier les espaces de concertation, mais tout en sachant qu'un même espace ne peut pas remplir toutes les fonctions et tout traiter, la question se pose de la (re)création d'un espace combinant à la fois les articulations entre le suivi de la Stratégie de la diplomatie féministe et le suivi du FSOF. Quelle que soit la structuration de ces concertations, l'animation et la coordination en continu implique des moyens humains suffisants affectés au MEAE et à l'AFD. La concertation doit s'étendre à toutes les OSC concernées par les différents volets d'une action extérieure féministe (y compris par exemple les questions économiques et commerciales, écologiques, de défense et sécurité) et à des familles d'acteurs (pouvoirs publics et opérateurs, institutions, organisations de solidarité internationale, associations féministes françaises, associations de solidarité internationale issues des migrations, collectivités territoriales, milieux de la recherche et universitaires). L'espace formel constitué par le **CNDSI** (Conseil national pour le développement et la solidarité internationale institué en 2014 par une loi d'orientation) pourrait être une enceinte intéressante mais ne comporte pas un « collège d'actrices » représentant spécifiquement des associations spécialisées sur les questions féministes et genre à l'international et reste limité aux questions de développement.

**Un cadre le plus inclusif possible reste à définir**, afin de ne pas restreindre la concertation aux échanges avec quelques ONG ayant les moyens matériels et humains de s'impliquer et qui permette de répondre à deux impératifs : d'un côté, l'appui pluri-annuel au fonctionnement et aux activités des associations (conventions pluriannuelles d'objectifs, en assouplissant certains critères de gestion administrative, de cofinancement, etc.) ; de l'autre, l'animation d'espaces de concertation comme l'était la Plateforme GED ou des programmes structurants comme le FSOF.

## **5-2. Des liens encore faibles avec la recherche et le secteur privé**

---

### *Partenariats et appui à la recherche*

**La recherche se présente comme un instrument stratégique de la diplomatie féministe à plusieurs égards.** Tout d'abord parce qu'elle permet de produire l'expertise nécessaire à l'identification des enjeux soulevés par sa mise en œuvre et de participer à la définition de ses grandes orientations. Mais aussi parce qu'elle forme les expert-es à même d'assumer les diverses responsabilités et fonctions assurant son opérabilité. Elle offre par ailleurs la possibilité d'établir des partenariats internationaux favorisant la mobilité des chercheurs et chercheuses et la création d'espaces de négociations alternatifs dans des contextes parfois difficiles. En raison de leur contribution active à la politique de la France et de l'UE concernant l'aide au développement, des agences de recherche comme l'IRD ou le CIRAD apparaissent comme des acteurs clés de la diplomatie scientifique – et a fortiori de la diplomatie féministe. Tant l'IRD que le CIRAD ont ainsi mis en place une série d'initiatives visant à mieux prendre en compte les questions de genre, autant au niveau de leur fonctionnement interne que de la production scientifique.

Le **CIRAD** a participé au **projet européen Gender-Smart** visant à concrétiser l'égalité de genre dans les organismes de financement et de production de la recherche dans le domaine agricole et des sciences de la vie. Il s'est en outre doté d'un plan d'action pour la période 2020-2023 dont les objectifs sont d'atteindre l'égalité professionnelle au sein de l'institution mais aussi de mieux investir les enjeux soulevés par la problématique du genre dans la recherche scientifique, tant au niveau de sa production que de sa diffusion et valorisation.

On observe une dynamique similaire avec **l'IRD**, qui a mis en place un certain nombre d'initiatives visant à intégrer la Stratégie au sein de ses activités de recherche, mais aussi de son fonctionnement interne. A l'instar du CIRAD, l'IRD a élaboré un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, incluant des enjeux de gouvernance et ressources humaines, de lutte contre les violences mais aussi de promotion de la recherche sur les questions de genre. Si elle n'est pas un organisme de recherche à proprement parler, **l'AFD** a quant à elle pris en compte les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration de sa Stratégie de recherche, innovation et savoirs 2019-2022, en s'engageant notamment à rendre systématique la prise en compte du genre dans les évaluations des projets menés.

Ces actions ont donné lieu à des **résultats** concrets. Concernant la conduite de la recherche en particulier, les questions de genre ont gagné en visibilité. La définition de Plans d'action visant à mieux intégrer les enjeux

de l'égalité entre les femmes et les hommes a permis par ailleurs d'articuler ce qui ressort de la gouvernance et des politiques internes de la production scientifique. Par ailleurs, si le CIRAD et l'IRD apparaissent comme les opérateurs principaux de la mise en œuvre de la diplomatie féministe dans le domaine de la recherche, les « think tanks », fondations ou ONG français ou étrangers contribuent aussi par leurs actions à produire de l'expertise sur les enjeux de genre sur la scène internationale. On peut citer des associations comme Focus 2030 qui soutient des projets visant à une mise en œuvre effective de la diplomatie féministe, mais aussi de jeunes structures comme l'Institut du Genre en Géopolitique fondé en 2020 par de jeunes expertes du genre et des relations internationales.

En contrepartie de ces progrès, des **freins** persistent. Le premier d'entre eux concerne l'appropriation de la notion de genre par les chercheurs et chercheuses et du décalage existant entre la façon dont les enjeux d'égalité sont abordés par la recherche et la façon dont elle se traduit en politiques publiques dans le cadre de l'action extérieure de la France. Si les connaissances produites par la recherche peuvent servir tout à la fois à orienter et accompagner l'élaboration des objectifs poursuivis par la diplomatie féministe, la recherche ne doit pas pour autant en constituer un instrument de mise en œuvre. Les chercheurs et chercheuses d'agence comme l'IRD ou le CIRAD doivent en outre composer sur le terrain avec des partenaires ne partageant pas nécessairement leur approche des enjeux de genre et d'égalité. Un défi consiste ainsi à investir ces thématiques sans toutefois imposer une vision du monde étrangère aux spécificités locales, ce qui requiert la mise en place de divers dispositifs permettant de mener des programmes de recherche sur le genre véritablement collaboratifs en évitant la mise sous tutelle des équipes partenaires. Ces dispositifs restent à créer.

La production de recherches sur le genre reste essentiellement **circonscrite à la thématique du développement**. Or, la conduite d'une diplomatie féministe intègre bien d'autres domaines pour lesquels une expertise est nécessaire. Il s'agit notamment des questions relevant de la **sécurité et de la résolution des conflits, du changement climatique ou encore sur les droits sexuels et reproductifs, autant de thématiques qui n'ont pas nécessairement à être abordées comme un objectif de développement mais bien comme des questions stratégiques des relations internationales**. En ce sens, il est dommageable que le MEAE n'ait pas créé comme il s'y était engagé dans sa stratégie la base de données recensant l'ensemble des formations universitaires et masters spécialisés sur le genre. Si plusieurs sites comme [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) permettent d'identifier ces formations, ils ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de l'expertise produite sur le genre dans le cadre de la formation universitaire. Or, une telle vue d'ensemble est nécessaire si l'on souhaite dépasser le cadre de l'aide au développement pour englober d'autres domaines d'action et d'influence. De fait, l'ensemble des agences et organismes de recherches français sont aujourd'hui tournés vers l'international, alors que la recherche de partenariat avec des centres de recherches étrangers, européens notamment, apparaît souvent comme un critère de sélection lors de la formulation des différents appels à projets destinés à la communauté scientifique. À cela s'ajoute la mobilité étudiante au travers des programmes d'échanges internationaux.

**Le secteur de la recherche dans son ensemble devrait donc être considéré comme un opérateur de la diplomatie féministe et faire l'objet d'un plus grand investissement, tant au niveau des relations internationales que du développement de formations universitaires spécialisées**. Le CIRAD et l'IRD ne devraient pas être les seules agences de recherche publique à s'investir dans la diplomatie féministe et l'on peut notamment regretter un manque d'engagement du CNRS sur ces questions, alors que la recherche sur les questions de genre reste encore **sous-financée** par rapport à d'autres thématiques. Une **plus grande coordination entre les différents organismes de recherche associé à une augmentation de l'investissement sur la recherche en études du genre** permettrait sans nul doute de diversifier l'expertise pouvant être mobilisée dans le cadre de la diplomatie féministe.

#### *Liens avec le secteur privé*

Tout en rappelant que le gouvernement est le premier responsable de la mise en œuvre de cette stratégie et que les acteurs privés ont leurs objectifs propres, il ne faut pas pour autant négliger le rôle que les entreprises qui s'engagent à l'international peuvent jouer dans le développement et le soutien de la diplomatie féministe car le secteur privé est au cœur de beaucoup d'initiatives, que ce soit via la nomination de femmes dans les instances dirigeantes des pays où les entreprises sont implantées qu'à travers les initiatives et programmes de coopération des entreprises avec des ONG. Les pratiques doivent aussi encore évoluer dans ce secteur pour qu'il s'engage davantage, à hauteur de ses responsabilités (égalité des salaires, lutte contre la discrimination, lutte contre le harcèlement au travail) et participer pleinement au développement des diplomaties féministes.

Le FGE a permis de développer des liens avec des entreprises du secteur privé qui ont candidaté pour être champions de coalition. Deux entreprises françaises (Kering et Accor) ont été désignées parmi les champions de la coalition violences basées sur le genre.

On relève par ailleurs que certains grands groupes comme l'Oréal font partie d'importantes coalitions internationales telles que OneinThreeWomen (coalition d'entreprises investies contre les violence faites aux femmes) ou dans différents programmes de l'ONU (Global Innovation Coalition for Change, Target Gender Equality, 2x Challenge) ou de BSR (Business Action for Women, HERproject) qui interviennent notamment sur des sujets tels que les conditions des femmes dans les chaînes d'approvisionnement dans le monde.

Cependant, il n'existe **pas vraiment de lignes conductrices sur l'intégration de la dimension genre dans le secteur privé ou d'incitations à intégrer ce genre de plateformes de réflexion et de conduite du changement au niveau global**. Les groupes français semblent se mobiliser lors de quelques grands rendez-vous comme le Women's Forum organisé chaque année à Paris en novembre, où interviennent des membres du gouvernement et où sont discutés des sujets relatifs à l'actualité internationale mais la diplomatie féministe de la France y est peu évoquée (une mention relevée dans un atelier du W20 organisé en 2021<sup>81</sup>).

Comme relevé dans les données transmises, établies d'après l'analyse des feuilles de route et de quelques bilans des ambassades et services centraux, **l'intégration du genre dans les liens avec le secteur privé n'apparaît pas comme une priorité** et peu de feuilles de route (trois projets envisagés dans les ambassades et trois dans les services centraux pour lesquels il n'y a pas de bilan) et des bilans font état de partenariats avec le secteur privé. Par ailleurs, bien qu'évoquée parmi les objectifs, aucune base de données sur les initiatives existantes financées par des fonds privés n'a été créée sur la période 2018-2021. La pertinence même d'une telle base est même mise en question « au regard de son coût et de l'utilisation qui en serait faite » alors que la « stratégie ne précise pas l'objectif qui doit être atteint grâce à l'existence de cette base ».

L'opérateur Business France, sous tutelle du MEAE et de deux autres ministères, a engagé une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et d'équilibre femmes-hommes à tous les niveaux de fonctions et responsabilités. Il souligne que cette stratégie a induit un changement de politique profond depuis 2018 et la définition et le suivi d'indicateurs. Néanmoins, il ne fait état d'aucune stratégie ou initiative spécifique du siège ou de leurs bureaux à l'étranger pour renforcer l'implication des entreprises sur l'égalité et la participation des femmes dans les décisions économiques, ou de réflexion sur l'approche genre dans sa stratégie.

Par ailleurs, une étude publiée en septembre 2019 par la plateforme RSE sur « l'engagement pour l'égalité femmes-hommes des entreprises actives à l'international »<sup>82</sup> à la demande du ministre des Affaires étrangères a permis de formuler 40 recommandations. Il ressort cependant des données que cette étude n'est pas connue des services du MEAE. Or, ces recommandations, adressées aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux partenaires sociaux, aux fédérations professionnelles et aux chercheurs et chercheuses, pourraient être valorisées afin d'accompagner des entreprises françaises à l'étranger. La plateforme RSE recommande notamment de renforcer la mobilisation du réseau français (conseillers, référent.es égalité, Team France Export) pour accompagner les entreprises à l'étranger (kits d'information, liste des acteurs locaux ...) et promouvoir l'égalité femmes-hommes et les « Women Empowerment Principles » (WEPS), qui constituent un des principaux moyens d'action des entreprises pour accomplir les objectifs de développement durable en matière de lutte contre les inégalités.

Le MEAE en lien avec sa Direction de la Diplomatie économique et l'AFD pourraient **prendre l'initiative d'une réunion avec la Plateforme RSE, Business France, les fondations d'entreprises** (et le cas échéant des commissions parlementaires et tous autres acteurs concernés par les questions de commerce extérieur et de droits des femmes) afin de discuter des recommandations et **de faire avancer la prise en compte du genre dans ce secteur**. Le CNDSI, qui associe plusieurs groupes d'acteurs, notamment son collègue « entreprises », pourrait aussi être un espace pour une telle initiative.

---

81 - <https://www.eib.org/en/press/news/accelerating-feminist-diplomacy-at-the-g20-womens-forum>

82 - <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rse-engagement-egalite-femmes-hommes-septembre-2019.pdf>





# III – Recommandations pour la prochaine stratégie de diplomatie féministe de la France

## **AXE 1 : DEFINIR**

### **Recommandation 1 : définir la diplomatie féministe française**

Définir la doctrine de la « diplomatie féministe » ou « politique étrangère féministe » française, et l'accompagner d'un manuel de mise en œuvre qui s'applique à toutes les dimensions de la politique étrangère de la France.

### **Recommandation 2 : co-construire un cadre de redevabilité clair et rigoureux**

Associer à l'élaboration de la prochaine stratégie les organisations féministes françaises et étrangères, ainsi que des représentant·es d'autres États ayant annoncé une politique étrangère féministe, dans un format qui permette de co-construire un cadre de redevabilité recentré sur un nombre restreint d'objectifs précis et mesurables et d'indicateurs de résultat permettant de mesurer l'impact réel des actions.

### **Recommandation 3 : décliner la diplomatie féministe dans tous les axes de la politique étrangère**

Élaborer une approche transversale et interconnectée dans tous les domaines de la politique étrangère en intégrant systématiquement l'égalité, les droits, et la participation des femmes au cœur des enjeux et processus décisionnels : politique étrangère de défense et de sécurité et son articulation avec l'agenda Femmes, paix et sécurité ; climat, biodiversité et transition écologique et énergétique ; politique économique et commerciale, investissement, numérique et hautes technologies ; culture et médias ; éducation, sciences, recherche et enseignement supérieur ; santé ; droit et justice...

### **Recommandation 4 : rendre obligatoire la formation de 100 % des agent·es à la diplomatie féministe dès 2024**

Afin de passer de la sensibilisation à la formation, mettre en place une politique de formation ambitieuse s'appuyant sur une enveloppe budgétaire dédiée : rendre obligatoire la formation sur la diplomatie féministe pour l'ensemble des personnels en administration centrale et en poste, à renouveler à échéances régulières tout au long de la carrière et à l'occasion de chaque départ en poste et intégrer les enjeux de diplomatie féministe de manière transversale dans l'ensemble des plans de formation.

## **AXE 2 : ASSUMER**

### **Recommandation 5 : réaffirmer explicitement la diplomatie féministe au plus haut niveau de l'État**

Porter par une volonté politique au plus haut niveau la diplomatie féministe lors de sa préparation, de son adoption et tout au long de sa mise en œuvre, et l'inscrire dans l'organisation administrative et institutionnelle française comme une politique structurante et durable de l'action extérieure de la France.

### **Recommandation 6 : mettre en place une coordination et une feuille de route interministérielles**

Mettre en place une coordination interministérielle de la diplomatie féministe sous l'autorité du Président de la République et/ou de la Première ministre et (ré)intégrer la diplomatie féministe comme axe prioritaire du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) ; décliner pour chaque ministère et institution participant à l'action extérieure de la France un plan d'action sur la diplomatie féministe, assorti de mécanismes de redevabilité et d'indicateurs mesurables.

**Recommandation 7 : nommer une ambassadrice pour la diplomatie féministe**

Créer un poste d'ambassadrice dédiée à la diplomatie féministe dotée de moyens pour agir.

**Recommandation 8 : promouvoir la diplomatie féministe dans toutes les instances internationales, à commencer par l'Union Européenne**

-Promouvoir l'action extérieure féministe ou diplomatie féministe comme outil d'influence dans toutes les organisations internationales et enceintes multilatérales, en constituant de nouveaux partenariats et coalitions avec les États affinitaires, en contrant les stratégies anti-droits et en multipliant les mobilisations en faveur de l'égalité et des droits des filles et des femmes.

-Faire progresser en 2024, en coordination les partenaires de l'UE et au sein du SEAE, une vision et des moyens en commun pour une politique étrangère qui soutienne fermement des politiques de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en conformité avec la Convention d'Istanbul, promeuve les normes les plus avancées des pays de l'UE en matière d'égalité dans tous les domaines, réaffirme le droit des femmes à disposer librement de leur corps, et qui élargisse le concept d'autonomie stratégique à de nouvelles politiques transformatrices intégrant pleinement les femmes dans les axes transversaux comme le commerce, le climat, le numérique et dans une conception féministe de la défense et la sécurité.

**Recommandation 9 : associer et mobiliser les élu-es**

Associer les parlementaires à la diplomatie féministe, notamment les commissions Affaires étrangères et les Délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en rendant compte de ses résultats devant le parlement à mi-parcours et/ou au terme de la stratégie, et mobiliser les élu-es et les collectivités territoriales sur les enjeux de la diplomatie féministe dans la coopération décentralisée.

**Recommandation 10 : créer un espace de concertation large et inclusif**

Créer un espace de concertation large et inclusif multi-acteurs et soutenir les associations féministes françaises agissant à l'international pour favoriser la constitution d'une expertise et d'une capacité de participation aux négociations internationales stratégiques sur l'égalité femmes-hommes.

**Recommandation 11 : assurer une représentation paritaire et l'égalité professionnelle à tous les niveaux**

- ▶ développer les actions pour une communication inclusive sans stéréotype de sexe, systématiser la sensibilisation et la formation sur les violences sexuelles et sexistes et renforcer l'indépendance et les moyens des cellules d'écoute et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- ▶ veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les postes décisionnels du réseau comme dans les équipes de négociations à l'international ;
- ▶ atteindre en 2025 l'objectif de 50 % de primo-nominations de femmes sur les postes du périmètre de la loi Sauvadet au MEAE et fixer des objectifs complémentaires en « stock » en vue d'atteindre la parité ;
- ▶ réduire chaque année le nombre de postes d'encadrement supérieur qui n'ont jamais été occupés par des femmes ;
- ▶ renforcer la mobilisation en interne et mettre en place des outils pour améliorer la conciliation entre vie privée et professionnelle, l'accompagnement des carrières des agent-es, de leurs familles et de l'emploi des conjoint-es en expatriation.

**Recommandation 12 : renforcer et valoriser le réseau des référent-es égalité**

Consolider le réseau des référent-es égalité et valoriser leurs actions par la création de binômes paritaires et/ou thématiques et par un portage hiérarchique au plus haut niveau dans chaque service et poste, généraliser la pratique des bilans annuels pour mieux évaluer l'impact, et renforcer la coordination régionale pour décliner des priorités thématiques de plaidoyer à certains moments-clés.

### **AXE 3 : FINANCER**

#### **Recommandation 13 : mettre en place des moyens humains substantiels**

- ▶ Créer au MEAE un service dédié à la coordination et au pilotage de la diplomatie féministe et constituer des équipes pivot dans les services et institutions en charge de la coordination de la stratégie, de sa mise en œuvre et de l'accompagnement des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, y compris dans les ambassades et les bureaux pays des opérateurs.
- ▶ Augmenter, selon une trajectoire annuelle, dans les services centraux et dans les ambassades, le nombre d'ETP et de référent-es égalité dédié-es à temps plein aux enjeux de diplomatie féministe.

#### **Recommandation 14 : dédier un budget spécifique à la diplomatie féministe**

Accompagner la stratégie de diplomatie féministe d'un budget pluriannuel, lisible et sécurisé, en lien avec les objectifs et les résultats attendus.

#### **Recommandation 15 : déployer la budgétisation intégrant les enjeux d'égalité femmes-hommes**

Mettre en place une stratégie et des outils pour intensifier le déploiement de la budgétisation sensible au genre en France et appuyer résolument le plaidoyer et les propositions en matière de budget sensible au genre dans les enceintes internationales (UE, FMI, OCDE) pour s'assurer d'une répartition équitable des fonds nationaux, européens et internationaux entre les femmes et les hommes.

#### **Recommandation 16 : accélérer les efforts pour faire de l'APD un véritable outil de diplomatie féministe**

Atteindre en 2025, conformément à la loi de programmation du 4 août 2021, les objectifs d'aide publique au développement genrée de 75 % de projets marqués 1 et 2, dont 20 % de projets marqués 2, et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du plan d'action genre de l'UE 2020-2025 (GAP III) en vue d'atteindre 85 % de projets marqués 1 et 2, dont 20 % de projets marqués 2, au plus tard au terme de la prochaine stratégie en 2027.

#### **Recommandation 17 : renforcer le soutien aux organisations féministes dans toute leur diversité et au plus près des besoins des femmes sur le terrain**

Pérenniser et accroître les moyens du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) et faciliter l'accès aux financements des petites associations féministes.

#### **Recommandation 18 : faire entrer la France dans les cinq premiers donateurs à ONU Femmes et au FNUAP**

Renforcer le soutien financier aux organisations internationales dédiées aux enjeux d'égalité et de droits des filles et des femmes et faire entrer la France dans le classement de tête des donateurs à ONU Femmes et au FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) d'ici 2027.



## REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été réalisé par la Commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux » du Haut Conseil à l'Égalité, avec le concours de personnalités extérieures et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soient remerciées.

- ▶ **Sylvie PIERRE-BROSSOLETTE**, présidente du HCE.
- ▶ **Jocelyne ADRIANT-MEBTOUL**, présidente et fondatrice de Femmes du Monde et Réciproquement et présidente d'honneur de la CLEF, et **Nicolas RAINAUD**, responsable plaidoyer d'Equipop, coprésident-es de la Commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux » du HCE.

### **Pour la Commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux » :**

- ▶ **Sabrina AGRESTI-ROUBACHE**, députée, conseillère régionale spéciale chargée de la lutte contre les violences faites aux femmes et du harcèlement scolaire du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ **Annick BILLON**, sénatrice, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et membre de la délégation sénatoriale aux entreprises.
- ▶ **Camille BOUTRON**, sociologue, chercheuse sur le genre et les conflits armés (experte associée).
- ▶ **Claire COURTEILLE MULDER**, cheffe de bureau à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du Ministère des affaires sociales, **Stefania CHIRU**, adjointe à la cheffe de bureau, **Coline DANSOU**, chargée de mission au bureau des affaires européennes et internationales (DGCS), **Léna TISSERANT**, stagiaire (DGCS).
- ▶ **Dilek ELVEREN**, experte des questions d'égalité femmes-hommes et de la coopération internationale (experte associée).
- ▶ **Pierre FOLDES**, chirurgien urologue, co-fondateur de WomenSafe.
- ▶ **Agnès HUBERT**, ancienne fonctionnaire à la Commission Européenne, membre du think-tank G5+, enseignante au Collège d'Europe de Bruges.
- ▶ **Céline MAS**, présidente du comité ONU Femmes France.
- ▶ **Lamia MOUNAVARALY**, co-fondatrice D'Aujourd'hui Les Citoyennes.
- ▶ **Yveline NICOLAS**, coordinatrice d'Adéquations (experte associée).
- ▶ **Michèle RAMIS**, Haute Fonctionnaire à l'Égalité du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et directrice des Amériques et des Caraïbes et **Georgia BROCHARD**, chargée de mission auprès de la Haute Fonctionnaire à l'Égalité.
- ▶ **Meryem REKIKI**, chargée de mission pour les Affaires transversales au Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du Ministère délégué chargé de l'égalité femmes-hommes, de la diversité et de l'égalité des chances et **Sarah D'ANJOU**, chargée de mission (SDFE).
- ▶ **Christine TEQUI**, maire, présidente du conseil départemental de l'Ariège.

**Personnalités extérieures entendues :**

- ▶ **Olivier BROCHET**, directeur, et **Raphaëlle DUTERTRE**, conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).
- ▶ **Muriel LACOUÉ-LABARTHE**, directrice générale adjointe, **Christophe BORIES**, sous-directeur affaires financières multilatérales et développement, et **Audrey CEZARD-ASSOUAD**, cheffe de bureau développement ressources humaines, **Directeur général du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**.
- ▶ **Eva NGUYEN BINH**, présidente, **Mathilde REMONTET**, directrice des relations humaines et engagement social et **Maud GRIMAUD**, responsable du pôle coordination géographique et correspondante égalité femme-homme de l'Institut français.
- ▶ **Yveline NICOLAS**, coordinatrice de l'association **Adéquations**.
- ▶ **Mélanie PELASCINI**, chargée de plaidoyer, **Coordination Sud** ; **Aurore PEREIRA DE OLIVEIRA**, cheffe de file de la commission Genre et développement, chargée de plaidoyer Genre, **Care France** ; **Aurélié CERISOT**, Chargée de programme FACE, **CCFD-Terre solidaire** ; **Sharlen SEZESTRE**, responsable plaidoyer international, **Planning Familial**.
- ▶ **Jérémie PELLET**, directeur général, et **Dehbia KROUK**, responsable appui stratégique et relations parlementaires et référente genre, **Expertise France**.
- ▶ **Rémy RIOUX**, directeur général, **Cassilde BRENIERE**, directrice adjointe du département « solutions développement durable », **Philippe GALLAND**, responsable adjoint de la Division Lien social, **Agence française de développement (AFD)**.

**Agent-es et diplomates du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :**

- ▶ **Delphine BORIONE**, ambassadrice pour les droits de l'homme chargée de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire.
- ▶ **Clélia CHEVRIER KOLACKO**, directrice adjointe du développement durable, Direction générale de la mondialisation (DGM).
- ▶ **Etienne DE GONNEVILLE**, ambassadeur, **Diane DOUCERAIN**, première conseillère, **Xavier SCHMITT**, conseiller pour les affaires sociales, la santé et l'emploi, **Emilie RAMOND**, stagiaire, **Ambassade de France en Suède**.
- ▶ **Nicolas DE RIVIERE**, ambassadeur, **Représentation Permanente de la France auprès de l'ONU à New York**.
- ▶ **François DELATTRE**, ambassadeur, **Thomas GUIBERT**, premier conseiller et référent égalité, **Etienne DEGLISE**, chef de cabinet, **Alexandre CHAUME**, stagiaire, **Ambassade de France en Allemagne**.
- ▶ **Anne-Marie DESCOTES**, secrétaire générale du Ministère de l'Europe et des affaires Etrangères.
- ▶ **Muriel DOMENACH**, ambassadrice et représentante permanente de la France auprès de l'OTAN, et **Marguerite RABASSI**, conseillère politique, **Représentation permanente auprès de l'OTAN**.
- ▶ **Olivier FONTAN**, chargé d'affaires, et **Julie MARAVAL**, référente égalité et attachée de coopération, **Ambassade de France au Brésil**.
- ▶ **Jérémie FORRAT-JAIME**, sous-directeur du Développement humain, **Marie SOULIE**, cheffe du pôle genre, éducation, population et jeunesse, **Margaux BONNET**, **Eugénie TRESSENS**, **Anaïs DEFFRENNES**, **Véronique PICARD-BARREIX**, rédactrices, **Direction générale de la mondialisation**.
- ▶ **Anne GUEGUEN**, directrice Afrique du Nord et Moyen-Orient et présidente de l'association **Femmes et Diplomatie**.
- ▶ **Delphine O**, ambassadrice, **Secrétaire générale du Forum Génération Égalité**.
- ▶ **Michèle RAMIS**, Haute fonctionnaire à l'égalité et directrice des Amériques et des Caraïbes.
- ▶ **Agnès ROMATET-ESPAGNE**, directrice des ressources humaines et **Clémence WEULERSSE**, adjointe au sous-directeur, **direction des ressources humaines**.
- ▶ **Hélène ROOS**, ambassadrice en Bolivie et membre du bureau de l'association **Femmes et Diplomatie**.

**Opérateurs sollicités par écrit :**

- ▶ **Business France.**
- ▶ **Canal France International (CFI).**
- ▶ **Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).**
- ▶ **France Médias Monde (FMM).**
- ▶ **Institut de Recherche pour le Développement (IRD).**

**Pour le Secrétariat général :**

- ▶ **Corine CRESPEL**, rapporteuse et commissaire aux affaires internationales et européennes, en charge de la commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux ».
- ▶ **Emma SCUDERI**, chargée de mission auprès de la commission « Diplomatie féministe, enjeux européens et internationaux ».
- ▶ **Paola BERGS**, secrétaire générale.
- ▶ **Juliana BRUNO**, responsable de la communication et des relations presse.
- ▶ **Camille YILDIZ**, chargée de communication.
- ▶ **Davy BEAUVOIS**, apprenti en communication.
- ▶ **Marina LLOPIS**, stagiaire au HCE de septembre 2022 à décembre 2022.

**HCE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT CONSEIL  
À L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris  
Courriel : [haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)  
Téléphone : 01 42 75 86 91

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)  
Recevoir toutes nos informations : [bit.ly/HCECP](https://bit.ly/HCECP)

Nous suivre :

